

# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



## Prestation de Service CONTRAT ENFANCE JEUNESSE n° 2018 - 126 2018 - 2021



Les conditions ci-dessous, complétées des "conditions générales prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse", constituent la présente convention.

**Entre :**

**La Ville de Dijon**

dont le siège est situé, 11 rue de l'Hôpital – 21000 DIJON  
représentée par **Monsieur François REBSAMEN, Maire**,  
agissant en vertu de la délibération du 18 décembre 2017

*Ci-après désignée "le(s) partenaire(s)"*

**Et :**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or,  
dont le siège est situé, 8 boulevard G. Clemenceau – 21043 DIJON CEDEX 9  
représentée par **Monsieur Christophe SANNER, Directeur**,

*Ci-après désignée "la Caf".*

**Monsieur Patrick MOREAU, Président du Conseil d'Administration de la Caf,**

## PRÉAMBULE

---

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
  - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
  - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour "les partenaires employeurs", le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des "partenaires employeurs".

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

### Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service contrat "enfance et jeunesse" (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- d'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

### **1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat "enfance et jeunesse"**

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour "les partenaires employeurs", le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des "partenaires employeurs".

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat "enfance et jeunesse" précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej).

La subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet "jeunesse" n'est prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

• **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

<b>Champ de l'enfance</b>	<b>Champ de la jeunesse</b>
Accueil collectif, familial et parental (0-6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs (*)
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes (*)
Lieu d'accueil enfants-parents (*)	

(\*) non éligibles au(x) "partenaire(s) employeur(s)"

• **Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (\*) :**

<b>Champ de l'enfance</b>	<b>Champ de la jeunesse</b>
Ludothèque (*)	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

(\*) non éligibles au(x) "partenaire(s) employeur(s)"

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd(*)
Diagnostic initial (cf annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(\*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

## 2 – Le mode de calcul de la subvention dite prestation de service "enfance et jeunesse"

Le financement de la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2018.

La subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat "enfance et jeunesse" et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat "enfance et jeunesse" de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Pour une même action réalisée par plusieurs partenaires, le montant forfaitaire est calculé par action et réparti entre les partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non-respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire, au partenaire employeur, le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention dite prestation de service contrat enfance et jeunesse (Psej).

\*\*\*\*

## Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

### **1 - Au regard des activités et services financés par la Caf**

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Ils s'engagent à respecter "La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires", adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et annexée à la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat "enfance – jeunesse" (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N<sup>1</sup>.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

---

<sup>1</sup> N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- le périmètre de ses compétences ;
- ses missions ;
- les statuts ;
- le règlement intérieur ;
- l'activité ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- l'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

## **2 - Au regard du public visé par la présente convention :**

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- la participation du public à la vie de la structure est effective ;
- la tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- les règles de confidentialité sont respectées ;
- les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

## **3 - Au regard de la communication**

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

## **4 - Au regard des obligations légales et réglementaires**

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- d'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurance;
- de recours à un commissaire aux comptes ;
- de procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

## 5 - Au regard des pièces justificatives

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- les pièces nécessaires à la signature de la convention
- les pièces nécessaires relatives au paiement de la subvention dite prestation de service contrat "enfance et jeunesse" (Psej)
- les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention.

### 5.1 - Les pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

#### Collectivités territoriales – Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
<b>Existence légale</b>	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
<b>Vocation</b>	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
<b>Destinataire du paiement</b>	Relevé d'identité bancaire, postal	

## Entreprises - Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.	
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

## Associations- Mutuelles-Comités d'entreprise Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN/SIRET	
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

## 5.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat "enfance et jeunesse"

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
<b>Engagement à réaliser l'opération</b>	<b>Pour les CEJ signé avec un employeur</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		<b>Pour les CEJ signé avec un employeur</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
<b>Diagnostic territorial</b>	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	<b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention</b>	<b>Données relatives aux nouvelles actions</b>	<b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention</b>	<b>Données relatives aux nouvelles actions</b>
<b>Eléments financiers</b>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</li> </ul>	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières, (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</li> </ul>	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par la convention
<b>Activité</b>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</li> </ul>	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</li> </ul>	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)

### 5.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ
	Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement., avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

#### 6 - Au regard de la tenue de la comptabilité

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

\*\*\*\*

#### Article 3 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention) ;
- sa contribution à l'évaluation du projet initial (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention) ;

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

\*\*\*\*

#### Article 4 - Le versement de la subvention

##### 1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :

Pendant la durée du contrat, la Caf procède au versement d'un acompte de 50 % des droits prévisionnels de l'année N sous réserve de réception des pièces justificatives de l'année N- 1.

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat "enfance et jeunesse" (Psej) est effectué sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.

## **2 – Régularisation (en cas de versement d'acompte)**

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 2.5 et suivants "les engagements du (des) partenaire(s)et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives", la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

\*\*\*\*

## **Article 5 -Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle**

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 2.5 et suivants "Les engagements du (des) partenaire(s)et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives" de la présente convention avant le 30 / Juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

### **1 – Le suivi des objectifs**

Chaque année et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat "enfance et jeunesse", décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

### **2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions**

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire, le partenaire employeur signataire.

À cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat "enfance et jeunesse".

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1- "L'objet de la convention", sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

### **3 - Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention**

Le partenaire, le partenaire employeur doivent pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail...

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

\*\*\*\*

### **Article 6 - Durée de la convention**

La présente convention de financement est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2021.

La présente convention ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

\*\*\*\*

### **Article 7 – La révision des termes**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention.

\*\*\*\*

### **Article 8 - Fin de la convention**

#### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

#### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article "avenants" ci-dessus.

#### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

#### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

\*\*\*\*

### **Article 9 - Recours**

#### **Recours amiable**

La prestation de service contrat "enfance et jeunesse" étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

#### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

\*\*\*\*

Le partenaire, le partenaire employeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service "contrat enfance jeunesse" et en avoir pris connaissance ainsi que de la charte de la laïcité.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à Dijon, le .....  
LE MAIRE  
de la ville de DIJON

**François REBSAMEN**

Fait à Dijon, le 21 Décembre 2018  
LE DIRECTEUR  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte-d'Or

**Christophe SANNER**

Fait à Dijon, le 21 Décembre 2018  
Le PRÉSIDENT  
du Conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or



**Patrick MOREAU**

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La Branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la Branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La Branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la Branche Famille.

### ARTICLE 1

#### LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2

#### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3

#### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4

#### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5

#### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6

#### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7

#### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans

le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



## TABLEAU RÉCAPITULATIF FINANCIER

Date d'effet : 01/01/2018

Module PETITE ENFANCE						
ACTIONS NOUVELLES						
Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LA CADOLE	11 485,48	11 260,06	11 887,02	11 279,32
	Relais assistants maternels	RAM MANSART	13 279,38	13 279,38	13 279,38	13 279,38
		RAM ROOSEVELT	10 612,47	10 612,47	10 612,47	10 612,47
	Multi accueil	MA CENTRE VILLE	3 436,69	2 251,58	2 919,10	3 054,25
		MA DARIUS MILHAUD	23 087,65	30 266,39	30 538,11	30 737,93
		MA DELAUNAY	90 803,94	86 446,68	77 298,33	79 383,61
		MA FONTAINE D'OUCHE	75 237,09	71 849,39	72 484,45	75 572,01
		MA GRESILLES	25 744,09	21 017,93	23 983,29	27 426,23
		MA JUNOT	154 232,28	124 836,22	133 345,75	139 364,54
		MA LA CHOUROSERAI E ARSENAL	40 421,95	39 870,64	40 312,36	40 327,18
		MA LA CHOUROSERAI E VALMY	41 594,29	30 795,55	30 390,72	29 573,80
		MA LA POUPONNIERE	36 764,54	37 039,83	37 944,67	39 147,46
		MA LA VERRIERE ENCHANTEE	102 514,75	93 618,04	91 246,25	89 117,17
		MA LE TEMPO	14 659,46	14 659,46	14 659,46	14 659,46
		MA LES PETITS CHAPERONS ROUGES	19 426,48	20 598,74	20 124,68	19 582,17
		MA MAISON DES FEES	135 944,17	117 802,04	116 674,23	115 319,83
		MA MANSART	25 778,20	24 556,25	26 345,93	27 618,08
		MA MONTCHAPET	82 117,82	80 361,89	85 257,39	87 506,00
		MA ROOSEVELT	203 299,31	169 449,41	176 107,82	179 446,22
	MA TARNIER	30 960,42	22 004,47	20 074,93	22 561,66	
MA TIVOLI	99 132,87	90 854,35	92 283,00	95 722,87		
MA VOLTAIRE	67 200,48	69 962,86	70 687,62	71 144,43		
Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION PETITE ENFANCE	59 933,28	59 933,28	59 933,28	59 933,28
		COORDINATION TERRITORIALE JEUNESSE	11 555,60	35 016,96	35 016,96	35 016,96
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>			<b>1 379 222,69</b>	<b>1 278 343,87</b>	<b>1 293 407,20</b>	<b>1 317 386,31</b>
ACTIONS ANTERIEURES						
Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LA CADOLE	4 440,11	4 440,11	4 440,11	4 440,11
	Ludothèque	LUDOTHEQUE DIJON	11 330,15	11 330,15	11 330,15	11 330,15
	Relais assistants maternels	RAM FONTAINE D'OUCHE	11 662,10	11 662,10	11 662,10	11 662,10
		RAM MONTMUZARD	11 662,10	11 662,10	11 662,10	11 662,10
	Multi accueil	MA MONTCHAPET	8 873,92	8 873,92	8 873,92	8 873,92
		MA PRINCE DE CONDE	63 018,35	63 018,35	63 018,35	63 018,35
		MA DELAUNAY	151 637,03	151 637,03	151 637,03	151 637,03
		MA FONTAINE D'OUCHE	4 749,56	4 749,56	4 749,56	4 749,56
		MA GRESILLES	833,95	833,95	833,95	833,95
		MA TIVOLI	177 961,62	177 961,62	177 961,62	177 961,62
MA VOLTAIRE	56 721,10	56 721,10	56 721,10	56 721,10		
<b>TOTAL ACTIONS ANTERIEURES</b>			<b>502 889,99</b>	<b>502 889,99</b>	<b>502 889,99</b>	<b>502 889,99</b>
<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>			<b>1 882 112,68</b>	<b>1 781 233,86</b>	<b>1 796 297,19</b>	<b>1 820 276,30</b>

Module : ENFANCE JEUNESSE

**ACTIONS NOUVELLES**

Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH MANSART Développement	47 267,74	47 267,74	47 267,74	47 267,74
		ALSH BAUDELAIRE	13 804,00	13 804,00	13 804,00	13 804,00
		ALSH MJC-CS Bourroches	5 093,85	5 093,85	5 093,85	5 093,85
		ALSH MJC-CS MONTCHAPET	7 384,98	7 384,98	7 384,98	7 384,98
		ALSH MONTMUZARD Développement	59 590,77	59 590,77	59 590,77	59 590,77
Pilotage Jeunesse	Formation BAFA BAFD	FORMATIONS	3 123,40	3 123,40	3 123,40	3 123,40
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>			<b>136 264,74</b>	<b>136 264,74</b>	<b>136 264,74</b>	<b>136 264,74</b>

**ACTIONS ANTERIEURES**

Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH ANJOU	49 560,14	49 560,14	49 560,14	49 560,14
		ALSH BALZAC	3 306,57	3 306,57	3 306,57	3 306,57
		ALSH CER SNCF	13 174,32	13 174,32	13 174,32	13 174,32
		ALSH CHAMPOLLION	6 446,57	6 446,57	6 446,57	6 446,57
		ALSH CHATEAU DE POUILLY	36 550,88	36 550,88	36 550,88	36 550,88
		ALSH COLOMBIERE	9 924,51	9 924,51	9 924,51	9 924,51
		ALSH MANSART	2 870,22	2 870,22	2 870,22	2 870,22
		ALSH MARIE NOEL	16 349,42	16 349,42	16 349,42	16 349,42
		ALSH MARMUZOTS	7 088,94	7 088,94	7 088,94	7 088,94
		ALSH MONTMUZARD	9 260,48	9 260,48	9 260,48	9 260,48
		ALSH STE ANNE	7 582,33	7 582,33	7 582,33	7 582,33
		ANIMATION SPORTIVE DE QUARTI	31 364,89	31 364,89	31 364,89	31 364,89
	ALSH Périscolaire	ALSH PERISCOLAIRE	1 282 346,23	1 282 346,23	1 282 346,23	1 282 346,23
Accueil jeunes	ACCUEIL JEUNES MANSART	27 658,13	27 658,13	27 658,13	27 658,13	
Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE	90 750,00	90 750,00	90 750,00	90 750,00
<b>TOTAL ACTIONS ANTERIEURES</b>			<b>1 594 233,63</b>	<b>1 594 233,63</b>	<b>1 594 233,63</b>	<b>1 594 233,63</b>

**TOTAL ENFANCE JEUNESSE**      **1 730 498,37**    **1 730 498,37**    **1 730 498,37**    **1 730 498,37**

**TOTAL GLOBAL CEJ 2018-2021**      **3 612 611,05**    **3 511 732,23**    **3 526 795,56**    **3 550 774,67**

## SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Module PETITE ENFANCE															
Nom action	2017			2018			2019			2020			2021		
	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
<b>ACTIONS NOUVELLES</b>															
LA CADOLE	552			1 003			990			1 008			990		
RAM MANSART	1ETP														
RAM ROOSEVELT	1ETP														
MA CENTRE VILLE	68,58%	31 995	46 656	70,00%	30 198	43 140	70,00%	29 666	42 380	71,98%	30 780	42 760	75,00%	32 205	42 940
MA DARIUS MILHAUD	69,98%	44 888	64 140	81,55%	47 412	58 140	81,48%	51 795	63 570	81,48%	52 260	64 140	81,51%	52 500	64 410
MA DELAUNAY	63,04%	122 855	194 887	70,00%	125 093	178 704	72,15%	124 900	173 110	73,50%	120 499	163 944	75,15%	123 750	164 670
MA FONTAINE D'OUCHE	70,70%	143 767	203 360	74,59%	143 770	192 738	75,00%	141 873	189 164	75,00%	143 127	190 836	75,02%	144 410	192 508
MA GRESILLES	63,94%	107 540	168 202	70,00%	127 663	182 376	72,00%	128 460	178 460	73,01%	131 425	180 000	75,00%	136 195	181 584
MA JUNOT	77,07%	124 855	162 000	76,98%	130 250	169 200	80,50%	133 888	166 320	81,00%	135 886	167 760	81,50%	137 311	168 480
MA LA CHOUROSERAI E ARSENAL	68,30%	18 429	26 983	70,00%	21 966	31 380	70,00%	21 875	31 250	71,00%	22 280	31 380	72,00%	22 594	31 380
MA LA CHOUROSERAI E VALMY	70,16%	18 930	26 983	70,00%	21 966	31 380	71,50%	22 344	31 250	72,00%	22 594	31 380	72,50%	22 751	31 380
MA LA POUPONNIERE	72,46%	101 489	140 060	73,00%	102 258	140 079	74,00%	103 658	140 079	75,00%	105 059	140 079	75,00%	105 059	140 079
MA LA VERRIERE ENCHANTEE	68,32%	100 175	146 625	76,01%	111 920	147 250	76,00%	111 454	146 650	76,00%	11 454	146 650	76,00%	111 454	146 650
MA LE TEMPO	71,91%	28 944	40 250	70,00%	30 058	42 940	70,00%	30 058	42 940	70,00%	30 058	42 940	70,00%	30 058	42 940
MA LES PETITS CHAPERONS ROUGES	70,57%	9 375	13 285	70,00%	9 338	13 340	70,00%	9 300	13 285	70,00%	9 338	13 340	70,00%	9 338	13 340
MA MAISON DES FEES	87,00%	95 213	109 440	87,00%	95 213	109 440	88,00%	96 730	109 920	89,00%	98 256	110 400	89,50%	99 238	110 880
MA MANSART	69,70%	44 297	63 555	70,00%	45 087	64 410	69,99%	44 490	63 570	71,98%	46 170	64 140	75,00%	48 305	64 410
MA MONTCHAPET	69,71%	123 794	177 578	70,00%	127 109	181 584	72,00%	128 460	178 416	73,51%	132 325	180 000	75,02%	135 630	180 792
MA ROOSEVELT	68,24%	159 837	234 240	74,42%	167 889	225 600	80,00%	177 408	221 760	80,00%	178 944	223 680	80,00%	179 712	224 640
MA TARNIER	65,07%	130 495	200 560	70,00%	131 002	187 146	73,00%	130 349	178 560	74,50%	132 132	177 358	75,03%	133 650	178 139
MA TIVOLI	63,68%	125 515	197 106	76,85%	146 810	191 025	74,01%	138 000	186 450	74,49%	140 170	188 175	75,01%	141 760	189 000
MA VOLTAIRE	69,40%	124 367	179 211	74,79%	124 400	166 328	74,80%	125 589	167 892	74,91%	126 890	169 388	75,06%	127 710	170 136
COORDINATION PETITE ENFANCE	2 ETP														
COORDINATION TERRITORIALE JEUNESSE	0 ETP			0,33 ETP			1 ETP			1 ETP			1 ETP		

<b>ACTIONS ANTERIEURES</b>			
	Année de référence		
	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
LA CADOLE	552		
LUDOTHEQUE DIJON	1 447		
RAM FONTAINE D'OUCHÉ	1 ETP		
RAM MONTMUZARD	1 ETP		
MA MONTCHAPET	80,00%	89 515	111 888
MA PRINCE DE CONDE	87,49%	38 388	43 875
MA DELAUNAY	86,20%	101 707	87 675
MA FONTAINE D'OUCHÉ	75,38%	23 744	31 500
MA GRESILLES	96,54%	115 911	120 060
MA TIVOLI	90,14%	101 088	112 140
MA VOLTAIRE	89,18%	100 913	113 152

Module ENFANCE JEUNESSE

Nom action	2017			2018			2019			2020			2021		
	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
<b>ACTIONS NOUVELLES</b>															
ALSH MANSART Développement	72,66%	65 293	89 858	72,66%	65 293	89 858	72,66%	65 293	89 858	72,66%	65 293	89 858	72,66%	65 293	89 858
ALSH BAUDELAIRE	62,14%	29 163	46 928	62,14%	29 163	46 928	62,14%	29 163	46 928	62,14%	29 163	46 928	62,14%	29 163	46 928
ALSH MJC-CS Bourroches	89,52%	36 165	40 400	89,52%	36 165	40 400	89,52%	36 165	40 400	89,52%	36 165	40 400	89,52%	36 165	40 400
ALSH MJC-CS MONTCHAPET	65,00%	58 110	89 401	65,00%	58 110	89 401	65,00%	58 110	89 401	65,00%	58 110	89 401	65,00%	58 110	89 401
ALSH MONTMUZARD Développement	81,56%	89 175	109 332	81,56%	89 175	109 332	81,56%	89 175	109 332	81,56%	89 175	109 332	81,56%	89 175	109 332
FORMATIONS	0			5			5			5			5		

<b>ACTIONS ANTERIEURES</b>			
	Année de référence		
	taux occup	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
ALSH ANJOU	82,27%	36 528	44 400
ALSH BALZAC	75,98%	110 080	144 880
ALSH CER SNCF	84,46%	90 672	107 360
ALSH CHAMPOLLION	75,33%	52 016	69 048
ALSH CHÂTEAU DE POUILLY	69,71%	26 768	38 400
ALSH COLOMBIERE	74,58%	59 608	79 920
ALSH MANSART	51,18%	33 440	65 344
ALSH MARIE NOEL	95,68%	63 720	66 600
ALSH MARMUZOTS	61,80%	33 000	53 400
ALSH MONTMUZARD	61,24%	40 048	65 400
ALSH PERISCOLAIRE	75,37%	1 329 935	1 764 522
ALSH STE ANNE	98,22%	80 328	81 784
ANIMATION SPORTIVE DE QUARTIER	63,61%	15 840	24 900
ACCUEIL JEUNES MANSART	58,56%	7 943	13 565
COORDINATION JEUNESSE	5 ETP		

**FICHE PROJET  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Darius Milhaud 2 allée D. Milhaud, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	<b>Année de référence *</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>20</b>	20	20	20	20
Capacité théorique	<b>64 140</b>	58 140	63 570	64 410	64 410
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>44 888</b>	47 412	51 795	52 260	52 500
Taux d'occupation (%)	<b>69.98%</b>	81.55%	81.48%	81.48%	81.51%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>455 605.05</b>	460 270.00	467 030.00	473 890.00	480 855.00
Total des recettes	<b>455 605.05</b>	460 270.00	467 030.00	473 890.00	480 855.00
Dont subvention du partenaire	<b>188 209.85</b>	241 226.56	227 737.10	232 448.80	238 305.00
Dont montant PSCEJ **	<b>28 013.84</b>	23 087.65	30 266.39	30 538.11	30 737.93

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Afin d'évoluer vers un fonctionnement en multi accueil, la structure Darius Milhaud ne module plus sa capacité d'accueil depuis 2015 et ouvre 5 jours par semaine en journée continue à compter de 2016.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Voltaire 23 rue Alfred de Musset 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	N-1	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>							
Nombre de places	52	71		68	68	68	68
Capacité théorique	113 152	179 211		166 328	167 892	169 388	170 136
<b>Prévisions d'activité</b>							
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	100 913	168 537		124 400	125 589	126 890	127 710
Taux d'occupation (%)	89,19%	69.40%		74.79%	74.80%	74.91%	75.06%
<b>Données financières prévisionnelles</b>							
Total des dépenses	786 022,47	1 225 369.77		1 241 950.00	1 259 960.00	1 278 220.00	1 296 745.00
Total des recettes	786 022,47	1 225 369.77		1 241 950.00	1 259 960.00	1 278 220.00	1 296 745.00
Dont subvention du partenaire	390 105,66	576 824.16		667 222.00	679 738.82	691 988.20	706 724.80
Dont montant PS CEJ **	56 721,10	135 683.11		123 921.58	126 683.96	127 408.72	127 865,53

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

En 2016, la restructuration de l'offre d'accueil petite enfance de la ville de Dijon a entériné la fermeture d'un multi accueil collectif et de 3 crèches familiales. Les places ont été transférées sur plusieurs structures dont la structure Voltaire qui a bénéficié également d'une réhabilitation de locaux.

La capacité du multi accueil Voltaire a évolué en septembre 2016 avec 8 places d'accueil collectif et 12 places d'accueil familial, soit 20 places nouvelles sont venues compléter l'offre de cette structure.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Mansart 17 boulevard Mansart 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>30</b>	30	30	30	30
Capacité théorique	<b>63 555</b>	64 410	63 570	64 140	64 410
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>44 297</b>	45 087	44 490	46 170	48 305
Taux d'occupation (%)	<b>69.70%</b>	70.00%	69.99%	71.98%	75.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>359 092.63</b>	363 875.00	369 200.00	374 600.00	380 085.00
Total des recettes	<b>359 092.63</b>	363 875.00	369 200.00	374 600.00	380 085.00
Dont subvention du partenaire	<b>116 213.30</b>	155 573.06	163 656.20	161 294.60	156 915.90
Dont montant PSCEJ **	<b>27 114,37</b>	25 778.20	24 556.25	26 345.93	27 618.08

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure  
 \*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Dijon a engagé en 2016 une restructuration de l'ensemble de son offre d'accueil, l'objectif étant d'optimiser les structures existantes de façon à proposer dans chacune d'elle un fonctionnement multi accueil 5 jours par semaine et de faire évoluer les agréments au maximum de la capacité des locaux.

Dès 2016, la structure Mansart a développé sa capacité en ouvrant 5 jours par semaine en journée continue.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Montchapet 12 rue de Jouvence 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence * 2006	N-1 2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>						
Nombre de places	56	72	72	72	72	72
Capacité théorique	111 888	177 578	181 584	178 416	180 000	180 792
<b>Prévisions d'activité</b>						
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	89 515	123 794	127 109	128 460	132 325	135 630
Taux d'occupation (%)	80,00%	69.71%	70.00%	72.00%	73.51%	75.02%
<b>Données financières prévisionnelles</b>						
Total des dépenses	691 936,38	1 264 009.47	1 281 380.00	1 300 000.00	1 319 910.00	1 339 100.00
Total des recettes	691 936,38	1 264 009.47	1 281 380.00	1 300 000.00	1 319 910.00	1 339 100.00
Dont subvention du partenaire	335 448,81	626 769.19	694 137.34	706 517.02	708 568.50	712 489.40
Dont montant PS CEJ **	8 873,92	85 353.57	90 991.74	89 235.81	94131.31	96 379.92

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La structure Montchapet a évolué vers un fonctionnement multi accueil dès 2016 en augmentant sa capacité de 4 places et en portant son amplitude d'ouverture journalière à 11h.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Delaunay 11-13, Rue Robert Delaunay, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence * 2006	N-1 2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>						
Nombre de places	53	77	73	70	66	66
Capacité théorique	101 707	194 887	178 704	173 110	163 944	164 670
<b>Prévisions d'activité</b>						
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	87 675	122 693	125 093	124 900	120 499	123 750
Taux d'occupation (%)	86.20%	62.96%	70.00%	72.15%	73.50%	75.15%
<b>Données financières prévisionnelles</b>						
Total des dépenses	764 443.61	1 277 257.23	1 295 355.00	1 276 240.00	1 234 880.00	1 252 770.00
Total des recettes	764 443.61	1 277 257.23	1 295 355.00	1 276 240.00	1 234 880.00	1 252 770.00
Dont subvention du partenaire	407 133.80	628 258.05	717 426.26	699 202.00	678 175.36	681 045.00
Dont montant PS CEJ **	151 637.03	258 904.16	242 440.97	238 083.71	228 935.36	231 020.64

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite à la restructuration de l'offre d'accueil petite enfance de la ville de Dijon, la capacité du multi accueil Delaunay a évolué en 2015 (avenant 2015) puis en septembre 2016 (avenant 2016) avec 18 places d'accueil familial venues compléter l'offre de cette structure.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Tivoli 30 rue de Tivoli, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence * 2006	N-1 2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>						
Nombre de places	60	78	75	75	75	75
Capacité théorique	112 104	197 106	191 025	186 450	188 175	189 000
<b>Prévisions d'activité</b>						
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	101 088	125 515	146 810	138 000	140 170	141 760
Taux d'occupation (%)	90,14%	63.68%	76.85%	74.01%	74.49%	75.01%
<b>Données financières prévisionnelles</b>						
Total des dépenses	833 156,21	1 273 362.91	1 289 845.00	1 266 895.00	1 285 195.00	1 303 760.00
Total des recettes	833 156,21	1 273 362.91	1 289 845.00	1 266 895.00	1 285 195.00	1 303 760.00
Dont subvention du partenaire	426 867,44	508 072.81	611 582.80	629 335.00	637 609.60	648 828.80
Dont montant PS CEJ **	177 961,62	273 729.78	277 094.49	268 815.97	270 244.62	273 683.49

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure  
 \*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite au transfert de places d'accueil familial sur plusieurs structures EAJE de la Ville de Dijon, la capacité du multi accueil Tivoli a évolué en septembre 2016 avec 18 places d'accueil familial supplémentaires.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Fontaine d'Ouche 1 allée du Roussillon, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence * 2006	2018	2019	2020	2021
Nombre de places	20				
Capacité théorique	31 500				
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	23 744				
Taux d'occupation (%)	75,38%				
Total des dépenses	215 018				
Total des recettes	215 018				
Dont subvention du partenaire	67 574				
Dont montant PS CEJ **	4 356,7	4 749.56	4 749.56	4 749.56	4 749.56

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure  
 \*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La structure multi accueil à dominante accueil occasionnel, initialement halte-garderie, est intégrée dans le centre social La maison Phare, structure de proximité sur un quartier prioritaire politique de la ville.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Fontaine d'Ouche 2 allée Dr Huot, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Nombre de places	<b>80</b>	78	76	76	76
Capacité théorique	<b>203 360</b>	192 738	189 164	190 836	192 508
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>143 767</b>	143 770	141 873	143 127	144 410
Taux d'occupation (%)	<b>70.70%</b>	74.59%	75.00%	75.00%	75.02%
Total des dépenses	<b>1 357 870.58</b>	1 376 145.00	1 353 605.00	1 373 175.00	1 393 030.00
Total des recettes	<b>1 357 870.58</b>	1 376 145.00	1 353 605.00	1 373 175.00	1 393 030.00
Dont subvention du partenaire	<b>592 235.14</b>	711 927.60	698 151.74	711 928.26	725 855.80
Dont montant PS CEJ **	<b>84 702,71</b>	75 237.09	71 849.39	72 484.45	75 572.01

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite au transfert de places d'accueil familial sur plusieurs structures EAJE de la Ville de Dijon, la capacité du multi accueil Fontaine d'Ouche, rue du Dr Huot, a évolué en septembre 2016 avec 21 places d'accueil familial supplémentaires.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Tarnier 4 rue Morey St-Denis, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>80</b>	74	72	71	71
Capacité théorique	<b>200 560</b>	187 146	178 560	177 358	178 139
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>130 495</b>	131 002	130 349	132 132	133 650
Taux d'occupation (%)	<b>65.07%</b>	70.00%	73.00%	74.50%	75.03%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>1 362 815.80</b>	1 381 941.00	1 382 090.00	1 382 270.00	1 402 250.00
Total des recettes	<b>1 362 815.80</b>	1 381 941.00	1 382 090.00	1 382 270.00	1 402 250.00
Dont subvention du partenaire	<b>618 054.05</b>	766 710.84	779 878.54	771 821.50	784 787.00
Dont montant PS CEJ **	<b>46 853,87</b>	30 960.42	22 004.47	20 074.93	22 561.66

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite au transfert de places d'accueil familial sur plusieurs structures EAJE de la Ville de Dijon, la capacité du multi accueil Tarnier a évolué en septembre 2016 avec 21 places d'accueil familial supplémentaires.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Centre-ville 9 rue des Forges, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>20</b>	20	20	20	20
Capacité théorique	<b>46 656</b>	43 140	42 380	42 760	42 940
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>31 995</b>	30 198	29 666	30 780	32 205
Taux d'occupation (%)	<b>68.58%</b>	70.00%	70.00%	71.98%	75.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>295 645.15</b>	298 980.00	303 385.00	307 860.00	312 400.00
Total des recettes	<b>295 645.15</b>	298 980.00	303 385.00	307 860.00	312 400.00
Dont subvention du partenaire	<b>134 379.83</b>	159 465.24	166 328.08	165 656.40	163 612.90
Dont montant PS CEJ **	<b>0.00</b>	3 436.69	2 251.58	2 919.10	3 054.25

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite à la restructuration de l'ensemble de l'offre d'accueil de la ville de Dijon vers un fonctionnement multi accueil, la structure du Centre-ville a ouvert 5 jours par semaine en journée continue à partir du 1er janvier 2015. Cette évolution n'a été réalisable qu'en diminuant le nombre de places offertes de 30 à 20 mais a généré cependant un développement de la capacité d'accueil globale offerte aux familles.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Grésilles 2 rue Castelnau, 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	N-1 2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>						
Nombre de places	<b>60</b>	<b>74</b>	72	72	72	72
Capacité théorique	<b>120 060</b>	<b>168 202</b>	182 376	178 460	180 000	181 584
<b>Prévisions d'activité</b>						
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>115 911</b>	<b>107 540</b>	127 663	128 460	131 425	136 195
Taux d'occupation (%)	<b>96.54%</b>	<b>63.94%</b>	70.00%	72.00%	73.01%	75.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>						
Total des dépenses	<b>813 367.04</b>	<b>1 229 091.97</b>	1 246 325.00	1 264 360.00	1 282 665.00	1 301 235.00
Total des recettes	<b>813 367.04</b>	<b>1 229 091.97</b>	1 246 325.00	1 264 360.00	1 282 665.00	1 301 235.00
Dont subvention du partenaire	<b>340 846.04</b>	<b>639 637.51</b>	656 521.02	670 877.02	675 481.50	672 014.10
Dont montant PS CEJ **	<b>833,95</b>	<b>7 365,31</b>	26 578.04	21 851.88	24 817.24	28 260.18

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Suite au transfert de places d'accueil familial sur plusieurs structures EAJE de la Ville de Dijon, la capacité du multi accueil grésilles a évolué en septembre 2016 avec 15 places d'accueil familial supplémentaires.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Roosevelt Avenue Franklin Roosevelt 21000 Dijon
Gestionnaire	People and Baby
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>80</b>	80	80	80	80
Capacité théorique	<b>218 880</b>	225 600	221 760	223 680	224 640
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>168 537</b>	167 889	177 408	178 944	179 712
Taux d'occupation (%)	<b>77.00%</b>	74.42%	80.00%	80.00%	80.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>1 409 316.77</b>	1 424 594.49	1 363 660.00	1 363 660.00	1 363 660.00
Total des recettes	<b>1 409 316.77</b>	1 424 594.49	1 363 660.00	1 363 660.00	1 363 660.00
Dont subvention du partenaire	<b>502 696.00</b>	574 304.57	385 958.00	385 958.00	385 958.00
Dont montant PSCEJ **	<b>180 197,21</b>	203 299.31	169 449.41	176 107.82	179 446.22

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le développement des quartiers nord de la ville a généré un fort développement de la demande d'accueil. La Maison de la petite enfance Roosevelt qui intègre un RAM et un multi accueil de capacité totale de 80 places répond aux demandes d'accueil en cherchant à faire fonctionner la complémentarité de l'offre individuelle et collective.

La gestion du multi accueil est confiée par délégation de service à People and Baby.

La tenue d'une consultation de PMI dans la maison de la petite enfance complète les services aux familles.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Junot 8 rue du 27ème régiment d'infanterie 21000 Dijon
Gestionnaire	People and Baby
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>60</b>	60	60	60	60
Capacité théorique	<b>162 000</b>	169 200	166 320	167 760	168 480
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>124 855</b>	130 250	133 888	135 886	137 311
Taux d'occupation (%)	<b>77.07%</b>	76.98%	80.50%	81.00%	81.50%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>1 184 070.19</b>	1 259 259.41	1 223 799.00	1 223 799.00	1 223 799.00
Total des recettes	<b>1 184 070.19</b>	1 259 259.41	1 223 799.00	1 223 799.00	1 223 799.00
Dont subvention du partenaire	<b>470 778.85</b>	589 431.30	477 200.00	477 200.00	477 200.00
Dont montant PSCEJ **	<b>148 934,27</b>	154 232.28	124 836.22	133 345.75	139 364.54

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Afin de répondre aux besoins d'accueil des quartiers nord et plus particulièrement du quartier Junot restructuré et en fort développement, la ville de Dijon a confié la gestion d'une structure d'accueil de 60 places à People and Baby (3<sup>ème</sup> gestionnaire) par délégation de service public.

## NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Les petits chaperons rouges rue du 26 ème Dragon 21000 DIJON
Gestionnaire	LPCR
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>5</b>	5	5	5	5
Capacité théorique	<b>13 285</b>	13 340	13 285	13 340	13 340
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>9 375</b>	9 338	9 300	9 338	9 338
Taux d'occupation (%)	<b>70.57%</b>	70.00%	70.00%	70.00%	70.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>126 505.94</b>	80 200.00	78 215.33	79 185.75	79 973.84
Total des recettes	<b>126 505.94</b>	80 200.00	78 215.33	79 185.75	79 973.84
Dont subvention du partenaire	<b>40 010.00</b>	41 000.00	41 000.00	41 000.00	41 000.00
Dont montant PSCEJ **	<b>17 226,88</b>	19 426.48	20 598.74	20 124.68	19 582.17

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'entreprise de crèche « Les Petits Chaperons Rouges » a implanté fin 2016 sur Dijon une crèche de personnel. La commune réserve 5 places dans cette structure installée sur un quartier en plein essor, le quartier Heudelet.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil La Pouponnière 4 allée Felix Rousseau 21240 Talant
Gestionnaire	Mutualité Française
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>53</b>	53	53	53	53
Capacité théorique	<b>140 060</b>	140 079	140 079	140 079	140 079
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>101 489</b>	102 258	103 658	105 059	105 059
Taux d'occupation (%)	<b>72.46%</b>	73.00%	74.00%	75.00%	75.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>948 379.53</b>	933 501.51	932 514.47	941 855.48	937 909.09
Total des recettes	<b>948 379.53</b>	933 501.51	932 514.47	941 855.48	937 909.09
Dont subvention du partenaire	<b>469 453.07</b>	440 545.43	431 287.50	436 551.73	440 632.06
Dont montant PSCEJ **	<b>41 153,60</b>	36 764.54	37 039.83	37 944.67	39 147.46

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La Mutualité Française a construit un établissement sur le site occupé anciennement par la Croix Rouge L'ancienne structure avait été démolie en raison de sa vétusté.

La ville de Dijon réserve 53 places dans cet établissement par marché public. Elle réservait auparavant sur le même site 40 places à la Croix Rouge, ces 40 places ont été considérées comme existant avant contrat.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil La Maison des fées Rue Christiane Perceret 21000 Dijon
Gestionnaire	Crèche Attitude
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>40</b>	40	40	40	40
Capacité théorique	<b>109 440</b>	109 440	109 920	110 400	110 880
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>95 213</b>	95 213	96 730	98 256	99 238
Taux d'occupation (%)	<b>87.00%</b>	87.00%	88.00%	89.00%	89.50.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>735 893.33</b>	793 182.72	807 692.16	821 420.16	831 611.08
Total des recettes	<b>735 893.33</b>	793 182.72	807 692.16	821 420.16	831 611.08
Dont subvention du partenaire	<b>359 680.00</b>	345 120.00	316 474.00	316 948.71	317 424.13
Dont montant PSCEJ **	<b>132 324,92</b>	135 944.17	117 802.04	116 674.23	115 319.83

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La maison des fées est une structure de 60 places, implantée dans une zone d'activité économique. 20 places sont réservées par des entreprises et 40 places par la ville de Dijon en marché public.

## Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu ou développé

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil La Calypso Arsenal 22 rue Nelson Mandela 21000 Dijon
Gestionnaire	Société CDG
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>10</b>	10	10	10	10
Capacité théorique	<b>26 983</b>	31 380	31 250	31 380	31 380
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>18 429</b>	21 966	21 875	22 280	22 594
Taux d'occupation (%)	<b>68.30%</b>	70.00%	70.00%	80.00%	80.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>152 645.17</b>	179 060.79	180 000.00	183 106.10	186 183.52
Total des recettes	<b>152 645.17</b>	179 060.79	180 000.00	183 106.10	186 183.52
Dont subvention du partenaire	<b>80 826.72</b>	81 634.99	78 000.00	78 000.00	78 000.00
Dont montant PSCEJ **	<b>38 209,61</b>	40 421.95	39 870.64	40 312.36	40 327.18

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Dijon s'est développée au sud avec un nouvel Eco quartier en construction. Une structure multi accueil de 60 places a ouvert en janvier 2015 sur ce quartier, dans laquelle la ville de Dijon réserve 10 places.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil La Calypso Valmy 26 Avenue Françoise Giroud 21000 Dijon
Gestionnaire	Société CDG
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>10</b>	10	10	10	10
Capacité théorique	<b>26 983</b>	31 380	31 250	31 380	31 380
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>18 930</b>	21 966	22 344	22 594	22 751
Taux d'occupation (%)	<b>76.16%</b>	70.00%	71.50%	72.00%	72.50%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>195 918.00</b>	189 000.00	183 750.00	186 279.68	188 780.08
Total des recettes	<b>195 918.00</b>	189 000.00	183 750.00	186 279.68	188 780.08
Dont subvention du partenaire	<b>100 000.00</b>	100 000.00	74 000.00	74 000.00	74 000.00
Dont montant PSCEJ **	<b>35 839,84</b>	41 594.29	30 795.55	30 390.72	29 573.80

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La SARL a ouvert en 2010, un complexe comprenant plusieurs services aux familles (ALSH, modules éducatifs...) et une structure multi accueil la « Chouroseraie ».

Cette structure est pensée comme une structure ville – entreprises. La ville de Dijon réserve 10 places par marché public, les autres places sont réservées par diverses entreprises pour leurs salariés.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU OU DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Le Tempo Centre social Le Tempo, Rue Maurice Ravel 21000 Dijon
Gestionnaire	Léo Lagrange
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>20</b>	20	20	20	20
Capacité théorique	<b>32 712</b>	42 940	42 940	42 940	42 940
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>29 361</b>	30 058	30 058	30 058	30 058
Taux d'occupation (%)	<b>89.76%</b>	70.00%	70.00%	70.00%	70.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>296 933.14</b>	330 562.60	335 304.75	340 115.33	344 995.34
Total des recettes	<b>305 173.14</b>	330 562.60	335 304.75	340 115.33	344 995.34
Dont subvention du partenaire	<b>141 250.82</b>	191 694.64	196 436.79	201 247.37	206 127.38
Dont montant PSCEJ **	<b>9 486,66</b>	14 659.46	14 659.46	14 659.46	14 656.46

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La structure est intégrée au centre social Le Tempo, tous deux gérés par la Fédération Léo Lagrange. Seule une partie de places agréées sont ouvertes en journée continue.

## ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EXISTANT MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil Prince de Condé 15 rue des Princes de Condé, 21000 Dijon
Gestionnaire	Association des Princes de Condé
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	15				
Capacité théorique	43 875				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	38 388				
Taux d'occupation (%)	87.49%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	347 702.05				
Total des recettes	346 237.41				
Dont subvention du partenaire	183 655.41				
Dont montant PS CEJ **	11 330.15	11 330.15	11 330.15	11 330.15	11 330.15

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'association gère une structure de 30 places dont 25 sont réservées par la ville de Dijon. 15 places sont accompagnées en CEJ.

## NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Multi accueil</b>
Coordonnées de la structure	Multi accueil La Verrière enchantée 8 rue Févret 21000 Dijon
Gestionnaire	La Croix Rouge
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Nombre de places	<b>50</b>	50	50	50	50
Capacité théorique	<b>129 609</b>	147 250	146 650	146 650	146 650
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre total d'heures enfants ouvrant droit à la PSU	<b>100 175</b>	111 920	111 454	111 454	111 454
Taux d'occupation (%)	<b>77.29%</b>	76.01%	76.00%	76.00%	76.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>933 492.06</b>	937 660.00	951 684.00	958 869.00	965 440.00
Total des recettes	<b>933 492.06</b>	937 660.00	951 684.00	958 869.00	965 440.00
Dont subvention du partenaire	<b>388 032.00</b>	389 946.00	385 000.00	386 155.00	387 313.00
Dont montant PS CEJ **	<b>120 432,82</b>	102 514.75	93 618.04	91 246.25	89 117.17

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La Croix Rouge a ouvert un EAJE de 60 places sur le centre-ville de Dijon en 2014. La ville de Dijon gérait par ailleurs sur la même zone, un établissement ancien et vétuste de 26 places « Monge ». La ville de Dijon a choisi de fermer cet établissement et de réserver par marché public, 50 places dans la structure de la croix rouge.

L'activité correspondant aux 26 places fermées sur Monge a été considérée sur cette action comme existant avant développement.

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS EXISTANT MAINTENU

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure	RAM Montmuzard 37 Rue de Montmuzard 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Équivalent temps plein	1 ETP				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	96 658.59				
Total des recettes	96 658.59				
Dont subvention du partenaire	73 608.41				
Dont montant PS CEJ **	11 662.10	11 662.10	11 662.10	11 662.10	11 662.10

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

### DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Dijon met en œuvre sa politique petite enfance par une offre d'accueil individuel et également en accompagnant l'offre d'accueil aux assistants maternels. 4 RAM sont désormais installés sur la ville et un 5<sup>ème</sup> est en projet.

Le RAM D'Alembert devenu Montmuzard suite à son déménagement est le 1er ouvert à Dijon. Il couvre les quartiers centre-ville et est de la ville, en particulier le quartier prioritaire des Grésilles.

**RELAIS ASSISTANTS MATERNELS EXISTANT MAINTENU****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Coordonnées de la structure	RAM Fontaine d'Ouche 2 Allée Docteur Huot 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Équivalent temps plein	1 ETP				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	71 215,10				
Total des recettes	71 215,10				
Dont subvention du partenaire	48 164,92				
Dont montant PS CEJ **	11 662,10	11 662.10	11 662.10	11 662.10	11 662.10

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

La ville de Dijon met en œuvre sa politique petite enfance par une offre d'accueil individuel et également en accompagnant l'offre d'accueil aux assistants maternels. 4 RAM sont désormais installés sur la ville et un 5<sup>ème</sup> est en projet.

Le RAM Fontaine d'Ouche couvre les quartiers ouest de la ville, en particulier le quartier prioritaire de la Fontaine d'Ouche.

## NOUVEAU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure	RAM Roosevelt 14 avenue Franklin Roosevelt 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Équivalent temps plein	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>100 624,40</b>	95 076.00	72 120.00	73 165.00	74 225.00
Total des recettes	<b>100 624,40</b>	95 076.00	72 120.00	73 165.00	74 225.00
Dont subvention du partenaire	<b>73 573,04</b>	70 117.40	47 161.40	48 206.40	49 266.40
Dont montant PS CEJ **	<b>13 349,66</b>	10 612.47	10 612.47	10 612.47	10 612.47

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Dijon met en œuvre sa politique petite enfance par une offre d'accueil individuel et également en accompagnant l'offre d'accueil aux assistants maternels. 4 RAM sont désormais installés sur la ville et un 5<sup>ème</sup> est en projet.

Le RAM Roosevelt est le 3<sup>ème</sup> implanté sur Dijon. Il est installé dans la Maison de la petite enfance Roosevelt ouverte sur un nouveau quartier, afin de répondre aux besoins en forte évolution des quartiers nord de la ville. La maison de la petite enfance réunit une offre multi accueil collective et le RAM.

## NOUVEAU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure	RAM Mansart 12, boulevard Mansart 21000 Dijon
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Équivalent temps plein	0.22 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	52 412.56	105 550.00	81 780.00	82 960.00	84 165.00
Total des recettes	52 412.56	105 550.00	81 780.00	82 960.00	84 165.00
Dont subvention du partenaire	46 917.62	80 591.40	56 821.40	58 001.40	59 206.40
Dont montant PS CEJ **	2 966,77	13 279.38	13 279.38	13 279.38	13 279.38

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La ville de Dijon disposait de 3 RAM sur son territoire ce qui ne permettait pas d'assurer une offre de service à l'ensemble des parents et assistants maternels, ce 4<sup>ème</sup> RAM est venu compléter l'offre et a permis de réduire la dimension des territoires des RAM déjà en activité. Un 5<sup>ème</sup> RAM est également en projet.

## LUDOTHÈQUE EXISTANTE MAINTENUE

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure (nom, adresse)	Ludothèque La récré 33, BD des Martyrs de la Résistance 21000 DIJON
Gestionnaire	Ville de Dijon
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Nombre d'heures d'ouverture annuelle	1 447				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	137 603.53				
Total des recettes	137 603.53				
Dont subvention du partenaire	129 263.81				
Dont montant PS CEJ **	11 330.15	11 330.15	11 330.15	11 330.15	11 330.15

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La ludothèque de Dijon propose diverses formes d'activités à destination des familles, des structures ainsi que de tous les partenaires du projet enfance jeunesse de la ville.

## LAEP EXISTANT MAINTENU ET DÉVELOPPÉ

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure	LAEP La Cadole Centre commercial de Fontaine d'Ouche 21000 DIJON
Gestionnaire	Association APOLAPE
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence 2006*	2018	2019	2020	2021
Nombre d'heures d'ouverture annuelle	552	1 003	990	1 008	990
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	62 931.00	78 173.18	75 287.00	75 087.00	75 087.00
Total des recettes	48 379.00	78 173.18	75 287.00	75 087.00	75 087.00
Dont subvention du partenaire	23 630.00	53 521.23	51 500.90	51 360.90	51 360.90
Dont montant PS CEJ **	4 440.11	15 925.59	15 700.17	16 327.13	15 719.43

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le LAEP La Cadole s'est ouvert à l'initiative d'un collectif de professionnels du travail social et de l'accueil du jeune enfant. Il s'adresse à toute famille quel que soit son lieu de domicile. Son implantation sur un des quartiers prioritaires de la ville est un atout pour sa fréquentation par les familles les plus fragiles. La structure a développé ses temps d'ouverture au public et son partenariat sur le quartier, notamment avec les structures multi accueil, le RAM et le centre social.

## NOUVELLE FONCTION DE COORDINATION

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Petite enfance</b>
Personnes chargées de la coordination	Isabelle Marquès-Bœuf Line Carpentier
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la cohérence de l'offre d'accueil des structures gérées ou financées par la ville.</li> <li>- Animer et coordonner l'équipe des directions de structures.</li> <li>- Gérer les ressources humaines relatives au fonctionnement</li> <li>- Mettre en place et /ou participer aux instances de concertation interpartenariales sur les quartiers à l'échelle de la ville, du département (commission petite enfance, réseau des RAM...)</li> </ul>
Nom partenaire cosignataire/collectivité territoriale	Ville de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Nombre d'équivalents temps plein	<b>2 ETP</b>	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Charges de personnel	<b>133 125.00</b>	135 300.00	137 370.00	139 500.00	141 600.00
Dont montant PS CEJ **	<b>59 933,28</b>	59 933,28	59 933,28	59 933,28	59 933,28

\* 2017 pour une nouvelle action ou année précédant le 1<sup>er</sup> contrat pour action antérieure

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La densité du projet politique petite enfance de la ville de Dijon et le nombre important de structures, services et partenaires intra municipaux, extra municipaux ainsi que le développement des gestions en délégation de service imposent un pilotage du projet . Les coordinateurs assurent l'interface entre professionnels petite enfance, responsables administratifs et élus ainsi qu'entre les services de la ville et les partenaires institutionnels et de projets. Les coordinateurs sont autant que possible associés aux réflexions départementales petite enfance.

## ACCUEIL DE JEUNES EXISTANT MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Coordonnées de la structure	ACCUEIL JEUNES MANSART 28 Rue Le Jolivet 21 000 DIJON
Année d'ouverture	2005
Gestionnaire	Fédération LEO LAGRANGE

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	13 565				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures enfants	7 943				
Taux d'occupation (%)	58.56%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	50 288.00				
Total des recettes	50 288.00				
Dont subvention du partenaire	50 288.00				
Dont montant PS CEJ **	27 658.13	27 658.13	27 658.13	27 658.13	27 658.13

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat \*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'accueil Jeunes Mansart est le premier accueil de jeunes ouvert, en 2005, par la Ville de Dijon, laquelle en a confié la gestion à la Fédération Léo Lagrange. Il est situé au cœur du quartier Mansart pour une plus grande proximité avec les jeunes habitants. L'objectif est de participer à la vie de son quartier mais aussi d'aller à la rencontre d'autres jeunes dijonnais ou d'autres communes.

Les jeunes sont considérés comme des acteurs à part entière, citoyens capables d'autonomie dans la réalisation de leurs projets.

Cet accueil a également pour mission d'aller vers les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.

Il est ouvert du mardi au samedi sous forme d'accueil libre et d'animations développées sur place ou à l'extérieur. Des séjours sont également organisés pendant les vacances scolaires.

Une action « Passerelle » a été mise en place avec L'Accueil de Loisirs du même quartier pour faire connaître l'Accueil Jeunes aux plus âgés et accompagner le passage d'une structure à l'autre.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH ANIMATION SPORTIVE DE QUARTIER 3 Chemin de la rente de la Cras 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	24 900				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	15 840				
Taux d'occupation (%)	63.61%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	171 440.00				
Total des recettes	171 440.00				
Dont subvention du partenaire	165 107.00				
Dont montant PS CEJ **	31 364.89	31 364.89	31 364.89	31 364.89	31 364.89

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Le dispositif « Animations Sportives de Quartier » a pour objectif d'initier de nombreux jeunes âgés de 8 à 16 ans à une large palette d'activités sportives (sports collectifs, d'opposition, d'adresse...) tout en participant au développement d'un comportement citoyen. Il est également un outil d'insertion sociale d'un public parfois marginalisé.

Il fonctionne toute l'année principalement en soirée (entre 17h et 20h).

Les Animations Sportives de Quartiers interviennent sur les 6 quartiers populaires de la Ville.

Les séances d'animations sportives sont régulièrement complétées par l'organisation de tournois inter-quartiers. Ces derniers permettent d'établir et d'entretenir des échanges entre les jeunes des différents quartiers.

Un partenariat important est développé avec de nombreuses associations sportives.

L'encadrement des enfants est assuré par des éducateurs sportifs municipaux et des cadres techniques issus des associations partenaires.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH ANJOU 85 Avenue du Lac 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	44 400				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	36 528				
Taux d'occupation (%)	82 .27%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	112 544.00				
Total des recettes	112 544.00				
Dont subvention du partenaire	90 110.00				
Dont montant PS CEJ **	49 560.14	49 560.14	49 560.14	49 560.14	49 560.14

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'accueil de loisirs ANJOU a ouvert ses portes en 2005 à la suite de la mise en place d'une animation de quartier en 2004, laquelle a mis en avant un réel besoin d'une structure d'accueil sur cette partie du quartier de la Fontaine d'Ouche (un premier ALSH fonctionne dans les locaux du centre social ainsi que l'ALSH Marie Noël destiné aux moins de 6 ans uniquement).

65 places sont offertes pour les 6 à 14 ans.

Cet accueil fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH BAUDELAIRE 25 Rue Charles Baudelaire 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>43 871</b>	46 928	46 928	46 928	46 928
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>28 516</b>	29 163	29 163	29 163	29 163
Taux d'occupation (%)	<b>65 %</b>	62.14%	62.14%	62.14%	62.14%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>145 804 .71</b>	149 112.88	149 112.88	149 112.88	149 112.88
Total des recettes	<b>145 804 .71</b>	149 112.88	149 112.88	149 112.88	149 112.88
Dont subvention du partenaire	<b>101 312.38</b>	103 610.95	103 610.95	103 610.95	103 610.95
Dont montant PS CEJ **	<b>12 778.69</b>	13 804.00	13 804.00	13 804.00	13 804.00

\* 2017

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'ALSH Baudelaire a été initialement ouvert en juillet 2008 pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, son accueil a ensuite été étendu aux 6 – 12 ans.

Il fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00. Initialement habilité pour 40 places, la capacité a augmenté depuis 2009 : 56 places pour les 3-6 ans (40 le mercredi) et 24 places pour les 6-12 ans.

La fréquentation de cet accueil a évolué à partir de l'année 2010, son développement est accompagné depuis cette date.

Conformément au gel des flux jeunesse à compter de 2018, les données d'activité de cet accueil ont été maintenues aux données contractualisées pour le CEJ 2014 – 2017.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH CER SNCF 11 Rue du Docteur Richet 21 000 DIJON
Gestionnaire	CER SNCF Région de Dijon

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>107 360</b>				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>90 672</b>				
Taux d'occupation (%)	<b>84.46 %</b>				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>312 887.00</b>				
Total des recettes	<b>312 887.00</b>				
Dont subvention du partenaire	<b>65 308.00</b>				
Dont montant PS CEJ **	<b>13 174.32</b>	<b>13 174.32</b>	<b>13 174.32</b>	<b>13 174.32</b>	<b>13 174.32</b>

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'accueil de loisirs CER SNCF est implanté sur le quartier des Bourroches. Cet accueil bénéficie d'un vaste espace (3.5ha) très bien équipé avec un mur d'escalade, une piscine, un espace théâtre et spectacle, des terrains de sports et plusieurs salles d'activités et de restauration.

La qualité et la diversité de ce complexe permettent la mise en place de nombreux projets.

Il est géré par le CER SNCF, est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Il accueille des enfants d'âge maternel et élémentaire (3-14 ans).

Une convention est établie entre la Ville de Dijon et le CER SNCF, elle détermine les conditions d'un partenariat organisé pour l'accueil d'enfants domiciliés à Dijon : nombre annuel d'heures d'accueil et participation financière horaire de la Ville.

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH CHAMPOLLION Allée Charles Trenet 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>69 048</b>				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>52 016</b>				
Taux d'occupation (%)	<b>75.33 %</b>				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>231 190.63</b>				
Total des recettes	<b>231 190.63</b>				
Dont subvention du partenaire	<b>184 111.29</b>				
Dont montant PS CEJ **	<b>6 446.57</b>	<b>6 446.57</b>	<b>6 446.57</b>	<b>6 446.57</b>	<b>6 446.57</b>

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'accueil de loisirs CHAMPOLLION est implanté sur le quartier des Grésilles, quartier doté de nombreux équipements.

Il peut accueillir jusqu'à 88 enfants et jeunes de 3 à 14 ans.

Il est ouvert les mercredis après-midi et durant toutes les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH CHATEAU DE POUILLY 1 Rue E. Manet 21 000 DIJON
Gestionnaire	Association PEP CBFC

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>38 400</b>				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>26 768</b>				
Taux d'occupation (%)	<b>69.71 %</b>				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>125 519.25</b>				
Total des recettes	<b>124 143.16</b>				
Dont subvention du partenaire	<b>83 527.56</b>				
Dont montant PS CEJ **	<b>36 550.88</b>	<b>36 550.88</b>	<b>36 550.88</b>	<b>36 550.88</b>	<b>36 550.88</b>

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'accueil de loisirs Château de Pouilly a été créé en juillet 2005 pour répondre à des besoins développés par la construction d'un nouveau quartier au Nord de Dijon.

La Ville de Dijon a confié la gestion de cet accueil dès sa création à l'association des PEP 21 devenue PEP CBFC en 2018. Un partenariat est développé avec les différents accueils de loisirs de la Ville autour de la mise en place de projets communs.

Cet accueil est organisé dans les locaux d'une école, toute l'année, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19 h00 et est ouvert aux enfants de 3 à 14 ans.

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH COLOMBIERE 21 Rue Maurice Ravel 21 000 DIJON
Gestionnaire	PEP CBFC

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>79 920</b>				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>59 608</b>				
Taux d'occupation (%)	<b>74.58%</b>				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>287 016.97</b>				
Total des recettes	<b>287 016.97</b>				
Dont subvention du partenaire	<b>203 240.09</b>				
Dont montant PS CEJ **	<b>9 924.51</b>	<b>9 924.51</b>	<b>9 924.51</b>	<b>9 924.51</b>	<b>9 924.51</b>

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'ALSH de la COLOMBIERE est installé sur le quartier du Parc. Il fonctionne le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

Cet accueil était à l'origine un Alsh maternel, il a été étendu aux enfants de plus de 6 ans à partir de septembre 2013.

Cet accueil a ensuite fusionné en septembre 2016 avec l'accueil de loisirs organisé sur le même quartier par le centre social du Tempo et géré par l'association PEP 21 devenue PEP CBFC en 2018. La gestion de l'accueil a été confiée à l'association PEP CBFC depuis cette date.

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU.****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH MANSART 33 Rue des grands Champs 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>65 344</b>	89 858	89 858	89 858	89 858
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>33 440</b>	65 293	65 293	65 293	65 293
Taux d'occupation (%)	<b>51.18%</b>	72.66%	72.66%	72.66%	72.66%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>169 626.23</b>	333 244.74	333 244.74	333 244.74	333 244.74
Total des recettes	<b>169 626.22</b>	333 244.74	333 244.74	333 244.74	333 244.74
Dont subvention du partenaire	<b>126 435.53</b>	231 370.89	231 370.89	231 370.89	231 370.89
Dont montant PS CEJ **	<b>2 870.22</b>	50 137.96	50 137.96	50 137.96	50 137.96

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'accueil de loisirs MANSART, situé dans le quartier Université a accueilli des enfants d'âge élémentaire jusqu'en août 2009. La demande des familles a évolué et un besoin d'accueil pour les plus jeunes s'est avéré indispensable sur ce quartier de la Ville.

De nouveaux locaux ont été construits, permettant ainsi la création de places supplémentaires pour les 3-6 ans, dont 8 places pour les 3-4 ans scolarisés.

Cet accueil fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19 h00. Sa capacité d'accueil est de 40 places pour les 3-6 ans et de 90 places pour les 6-12 ans (84 les mercredis).

Conformément au gel des flux jeunesse à compter de 2018, les données d'activité de cet accueil ont été maintenues aux données contractualisées pour le CEJ 2014 - 2017.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH MARIE NOEL 3-5 Avenue du lac 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	66 600				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	63 720				
Taux d'occupation (%)	95.68%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	312 525.58				
Total des recettes	312 525.58				
Dont subvention du partenaire	256 793.30				
Dont montant PS CEJ **	16 349.42	16 349.42	16 349.42	16 349.42	16 349.42

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'Alsh MARIE NOEL est installé sur le quartier de la Fontaine d'Ouche à proximité de nombreux lieux de promenade et du Lac Kir.

Il accueille uniquement des enfants d'âge maternel, de 2 ans et demi à 6 ans, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

90 places sont offertes aux familles, dont 15 places pour les moins de 3 ans scolarisés.

Cet accueil vient compléter l'offre existante sur le quartier pour les plus de 6 ans : l'Alsh Anjou l'Alsh du centre social géré par les PEP CBFC.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH MARMUZOTS 74 Ter rue des Marmuzots 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	53 400				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	33 000				
Taux d'occupation (%)	61.80%				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	192 418.72				
Total des recettes	192 418.72				
Dont subvention du partenaire	145 853.23				
Dont montant PS CEJ **	7 088.94	7 088.94	7 088.94	7 088.94	7 088.94

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'ALSH des MARMUZOTS accueille uniquement des enfants d'âge maternel, de 2 ans et demi à 6 ans, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

75 places sont offertes aux familles, dont 14 places pour les moins de 3 ans scolarisés.

Des temps d'accueil sont favorisés avec les parents : portes ouvertes, spectacles, petits déjeuners...

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU.****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	Extrascolaire
Coordonnées de la structure	ALSH MJC Centre Social des Bourroches 71 bis rue de la Corvée 21 000 DIJON
Gestionnaire	PEP CBFC

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>64 309</b>	40 400	40 400	40 400	40 400
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>41 801</b>	36 165	36 165	36 165	36 165
Taux d'occupation (%)	<b>65%</b>	89.52%	89.52%	89.52%	89.52%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>210 641.95</b>	182 241.24	182 241.24	182 241.24	182 241.24
Total des recettes	<b>210 641.95</b>	182 241.24	182 241.24	182 241.24	182 241.24
Dont subvention du partenaire	<b>170 855.00</b>	114 825.17	114 825.17	114 825.17	114 825.17
Dont montant PS CEJ **	<b>4 795.14</b>	5 093.85	5 093.85	5 093.85	5 093.85

\* 2017

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'accueil de loisirs du Centre Social des Bourroches s'adresse uniquement à des enfants âgés de 3 à 6 ans. La Ville de Dijon a confié la gestion de cet accueil à l'association des PEP CBFC, laquelle gère d'autres accueils sur d'autres quartiers de la Ville.

Il fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00. Une augmentation de la fréquentation de cet accueil a été constatée en 2014 avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cet accueil est inscrit au CEJ depuis 2014, l'existant n'est donc pas accompagné par le CEJ, l'année de référence considérée pour l'évaluation du développement est l'année 2013.

Conformément au gel des flux jeunesse à compter de 2018, les données d'activité de cet accueil ont été maintenues aux données contractualisées pour le CEJ 2014 - 2017.

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU.****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH MJC CS MONTCHAPET 1 Ter Rue de Beaune 21 000 DIJON
Gestionnaire	MJC CS MONTCHAPET

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>106 791</b>	89 401	89 401	89 401	89 401
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>69 414</b>	58 110	58 110	58 110	58 110
Taux d'occupation (%)	<b>65.00%</b>	65.00%	65.00%	65.00%	65.00%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>232 361.32</b>	291 554.03	291 554.03	291 554.03	291 554.03
Total des recettes	<b>232 361.32</b>	291 554.03	291 554.03	291 554.03	291 554.03
Dont subvention du partenaire	<b>197 204.60</b>	195 986.98	195 986.98	195 986.98	195 986.98
Dont montant PS CEJ **	<b>6 611.51</b>	7 384.98	7 384.98	7 384.98	7 384.98

\* 2017

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'accueil de loisirs de la MJC Montchapet accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans. La Ville de Dijon est partenaire de cet équipement, une convention définit le nombre de journées financées par la Ville pour une année de fonctionnement ainsi que le montant de subvention versé pour chacune d'entre elles. Il fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19 h00.

Une augmentation de la fréquentation de cet accueil a été constatée en 2014 avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cet accueil est inscrit au CEJ depuis 2014, l'existant n'est donc pas accompagné par le CEJ, l'année de référence considérée pour l'évaluation du développement est l'année 2013.

Conformément au gel des flux jeunesse à compter de 2018, les données d'activité de cet accueil ont été plafonnées aux données contractualisées pour le CEJ 2014 – 2017.

**ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU.****DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH MONTMUZARD 29 Rue de Montmuzard 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>65 400</b>	109 332	109 332	109 332	109 332
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>40 048</b>	89 175	89 175	89 175	89 175
Taux d'occupation (%)	<b>61.24%</b>	81.56%	81.56%	81.56%	81.56%
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>186 497.16</b>	455 959.29	455 959.29	455 959.29	455 959.29
Total des recettes	<b>186 497.16</b>	455 959.29	455 959.29	455 959.29	455 959.29
Dont subvention du partenaire	<b>128 095.61</b>	316 823.25	316 823.25	316 823.25	316 823.25
Dont montant PS CEJ **	<b>9 260.48</b>	68 851.25	68 851.25	68 851.25	68 851.25

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'accueil de loisirs Montmuzard était initialement un accueil de loisirs maternel qui comprenait 80 places dont 15 destinées aux enfants de 2 ans et demi scolarisés.

Il est installé dans des locaux neufs depuis 2011.

La construction du quartier Junot a permis d'identifier une nouvelle demande des habitants.

52 places supplémentaires ont été créées dans le cadre du CEJ précédent, elles ont permis d'accueillir une nouvelle tranche d'âge, les 6-12 ans.

La demande a continué à progresser et la structure propose aujourd'hui 80 places pour les 3 -6 ans et 72 places (70 le mercredi) pour les plus de 6 ans.

Cet accueil fonctionne toute l'année le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19 h00.

Conformément au gel des flux jeunesse à compter de 2018, les données d'activité de cet accueil ont été maintenues aux données contractualisées pour le CEJ 2014 – 2017.

## ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANT, MAINTENU

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	<b>Extrascolaire</b>
Coordonnées de la structure	ALSH SAINTE ANNE 30 bis Rue de Tivoli 21 000 DIJON
Gestionnaire	Ville de DIJON

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Capacité Théorique</b>					
Capacité théorique	<b>81 784</b>				
<b>Prévisions d'activité</b>					
Nombre d'heures / enfants ouvrant droit à la PSO	<b>80 328</b>				
Taux d'occupation (%)	<b>98.22%</b>				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	<b>266 638.73</b>				
Total des recettes	<b>266 638.73</b>				
Dont subvention du partenaire	<b>163 320.47</b>				
Dont montant PS CEJ **	<b>7 582.33</b>	<b>7 582.33</b>	<b>7 582.33</b>	<b>7 582.33</b>	<b>7 582.33</b>

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

L'ALSH TIVOLI - STE ANNE est installé au cœur du centre-ville de Dijon.

Il peut accueillir jusqu'à 120 enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans. 24 places ont été ouvertes aux enfants de moins de 6 ans depuis la rentrée de septembre 2013 dans le cadre de la réorganisation des accueils liée à la mise en place des rythmes éducatifs.

L'accueil est ouvert le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

## NOUVELLES FORMATIONS BAFA ET/OU BAFD

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre total de stagiaires en formation pour :</b>					
Alsh / Accueil Jeunes	1	5	5	5	5
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses	934.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00
Total des recettes	934.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00
Dont subvention du partenaire	934.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00	5 210.00
Dont montant PS CEJ **	605.49	3 123.40	3 123.40	3 123.40	3 123.40

\* 2017

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La Ville de Dijon souhaite poursuivre sa démarche de qualification de l'ensemble des équipes intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

La formation des équipes permettra également de répondre aux nouveaux besoins identifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs.

## FONCTION DE COORDINATION EXISTANTE MAINTENUE

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	Enfance jeunesse Territoriale jeunesse
Missions principales	Animation, coordination, suivi et évaluation du Projet Educatif Global Mise en place de réseaux sur différents quartiers de la Ville

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Nombre d'équivalents temps plein	5 ETP				
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses :	178 027.00				
Total des recettes :	178 027.00				
Dont subvention du partenaire	178 027.00				
Dont montant PS CEJ **	90 750.00	90 750.00	90 750.00	90 750.00	90 750.00

\* Année précédant le 1<sup>er</sup> contrat

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

La fonction d'animation, de coordination, de suivi et d'évaluation est un outil prioritaire et indispensable au pilotage d'un projet. Elle est articulée autour de :

- la mise en œuvre du projet éducatif global et de son évaluation.
- l'encadrement des services et du personnel concourant à la mise en œuvre du projet
- l'animation des différents pôles du service Jeunesse de la Ville
- le développement des réseaux au sein du territoire et à l'extérieur
- l'animation des relations entre les différents acteurs.
- Le suivi administratif des dossiers.

## NOUVELLE FONCTION DE COORDINATION

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Nature	Territoriale jeunesse
Missions principales	Mise en place de réseaux sur différents quartiers de la Ville Développement des partenariats inter quartiers

	Année de référence *	2018	2019	2020	2021
Nombre d'équivalents temps plein	0	0.33 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
<b>Données financières prévisionnelles</b>					
Total des dépenses :	0	16 778.00	50 333.00	50 333.00	50 333.00
Total des recettes :	0	16 778.00	50 333.00	50 333.00	50 333.00
Dont subvention du partenaire	0	16 778.00	50 333.00	50 333.00	50 333.00
Dont montant PS CEJ **	0	11 555.60	35 016.96	35 016.96	35 016.96

\* 2017

\*\* hors dégressivité

## DESCRIPTIF DU PROJET

Une démarche de réorganisation du service Enfance jeunesse a été engagée par la Ville de Dijon dans la perspective de simplifier l'organisation hiérarchique dans les écoles et d'améliorer la permanence et la cohérence éducatives.

Une nouvelle organisation est expérimentée depuis septembre 2018 au sein du service de l'Action Educative et sur 2 quartiers dijonnais. Elle prévoit de décliner les missions de coordination à l'échelle des quartiers, avec la création de postes de responsables éducatifs de quartier.

Un responsable éducatif est missionné sur chacun de ces quartiers, avec pour missions :

- De participer à la déclinaison des politiques publiques municipales en mettant en œuvre le projet éducatif à l'échelle du quartier
- D'impulser l'action éducative des ACM présents sur ces quartiers.

Une généralisation à l'ensemble des 9 quartiers de la Ville est prévue, après des ajustements le cas échéant, à compter de septembre 2019.

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

### Fiche 1

#### Les instances et le rôle du coordinateur

---

Le comité de pilotage (1 fois par an au minimum et obligatoirement pour chaque renouvellement de contrat)

#### **Son rôle**

Il constitue la base du partenariat et assure le lien entre les élus et la Caf. Il réunit l'ensemble des informations permettant le suivi du projet de territoire.

#### **Comité de pilotage de renouvellement :**

Il s'agit d'une instance politique décisionnaire qui doit se prononcer sur les évolutions à apporter, les objectifs à déterminer et les moyens à mobiliser. Les axes de travail relatifs au projet de territoire, ainsi que les orientations stratégiques seront validées conjointement pour 4 ans.

Il peut être précédé d'un comité technique permettant de préparer le comité de pilotage.

#### **Comité de pilotage annuel :**

Il réalise un bilan annuel quantitatif, qualitatif et financier du CEJ et permet d'échanger sur les projets en cours (ex. déploiement des services Enfance Jeunesse, RAM, PEDT...)

#### **Sa composition**

Cette instance représente les collectivités territoriales et la Caf. Elle peut être composée :

- du coordonnateur ou référent désigné par la mairie ou l'EPCI
- du Chargé de conseil et développement en action sociale
- du ou des directeurs de structures
- des représentants techniques des institutions (Pmi, Ddcs...) selon les cas
- les élus référents, le Dgs
- toutes les personnes ressources du territoire

## □ La coordination du contrat

### **Ses missions**

- mettre en œuvre et organiser la politique enfance et jeunesse,
- être l'interlocuteur principal avec les services de la Caf,
- concevoir et piloter des projets,
- conseiller et aider les élus dans leurs décisions,
- animer et développer des partenariats,
- gérer le volet administratif et budgétaire des actions et structures,
- évaluer les projets et les actions.

### **Les compétences et connaissances**

- avoir des connaissances de l'environnement institutionnel, social, éducatif des publics enfants et adolescents,
- être en capacité de concevoir, coordonner et gérer un projet pluri partenarial, sur le volet éducatif, pédagogique et financier,
- savoir animer des groupes de travail avec les acteurs et interlocuteurs locaux,
- avoir des aptitudes à la communication, à la médiation et à la négociation.

## Fiche 2

### Présentation du signataire

---

COMMUNE DE : **DIJON**

REPRESENTEE PAR SON MAIRE : **François REBSAMEN**

### Élus référents

---

Nom : Lê-Chinh AVENA  
Délégation : Petite Enfance  
Téléphone : 03.80.74.56.08  
Courriel : [lcavena@ville-dijon.fr](mailto:lcavena@ville-dijon.fr)

Nom : Hamid EL HASSOUNI  
Délégation : Jeunesse et Enseignement supérieur  
Téléphone : 03.80.74.59.89  
Courriel : [helhassouni@ville-dijon.fr](mailto:helhassouni@ville-dijon.fr)

Nom : Anne DILLENSEGER  
Délégation : Education  
Téléphone : 03.80.74.53.97  
Courriel : [adillenseger@ville-dijon.fr](mailto:adillenseger@ville-dijon.fr)

## Contexte géographique

---

**Dijon** est une commune française située entre le bassin parisien et le bassin rhodanien, à 310 kilomètres au sud-est de Paris et 190 kilomètres au nord de Lyon. C'est la préfecture du département de la Côte-d'Or et le chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle est également l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne et de la région administrative de Bourgogne. Ses habitants sont appelés les « Dijonnais(es) ». Dijon est actuellement la commune la plus peuplée du département de la Côte-d'Or et de la Bourgogne-Franche-Comté. En 2015, la population de Dijon *intra-muros* est de 155 114 habitants<sup>[1]</sup>. La ville est, en 2015, la 17<sup>e</sup> commune la plus peuplée de France. La communauté d'agglomération dijonnaise, fondée en 2000 et aujourd'hui devenue une métropole sous le nom de Dijon Métropole depuis le 28 avril 2017, conformément à la loi MAPTAM, compte 251 650 habitants en 2015. L'unité urbaine de Dijon, compte 241 591 habitants en 2014 et l'aire urbaine dijonnaise comptait quant à elle 384 824 habitants en 2015.

Capitale du duché de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ville aux cent clochers sous l'Ancien Régime, héritière d'un riche patrimoine historique et architectural, Dijon est une cité touristique dont l'attrait est renforcé par la réputation gastronomique de la région. C'est aussi une ville verte au secteur tertiaire important, capitale de région dans les domaines scolaire, universitaire, judiciaire, hospitalier et administratif, qui assurent une tradition intellectuelle. Dijon est également un centre économique régional au tissu diversifié avec un pôle agroalimentaire traditionnel (moutarde de Dijon, crème de cassis de Dijon et kir, pain d'épices, chocolat Lanvin...) et un secteur pharmaceutique réputé.

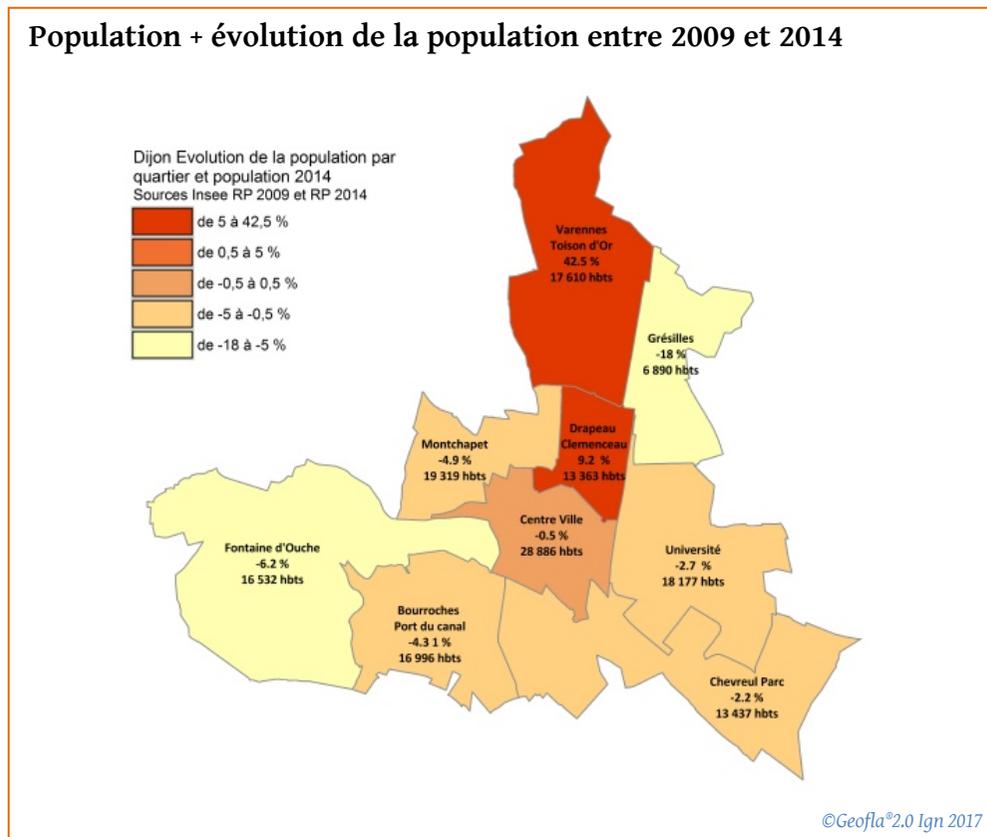
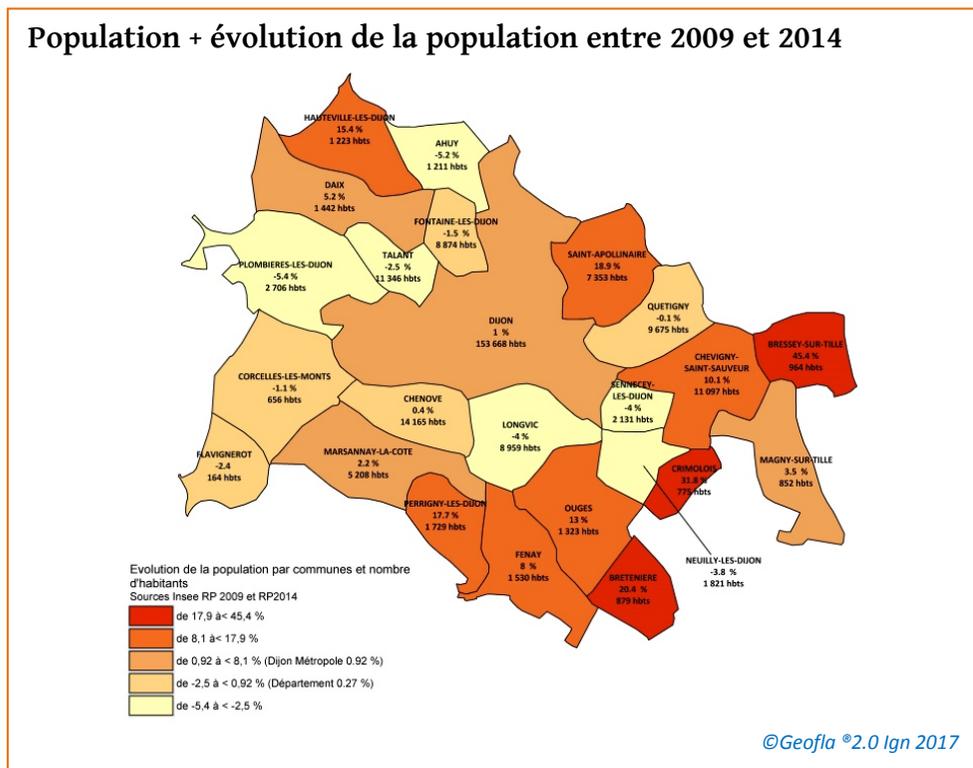
Ville de congrès, la capitale bourguignonne est située sur l'axe Paris-Lyon-Méditerranée.

Le centre historique de la ville est la seconde composante des climats du vignoble de Bourgogne, inscrits depuis le 4 juillet 2015 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Fiche 3 La population

### Les caractéristiques socio-économiques de la population

#### - Indicateurs démographiques généraux

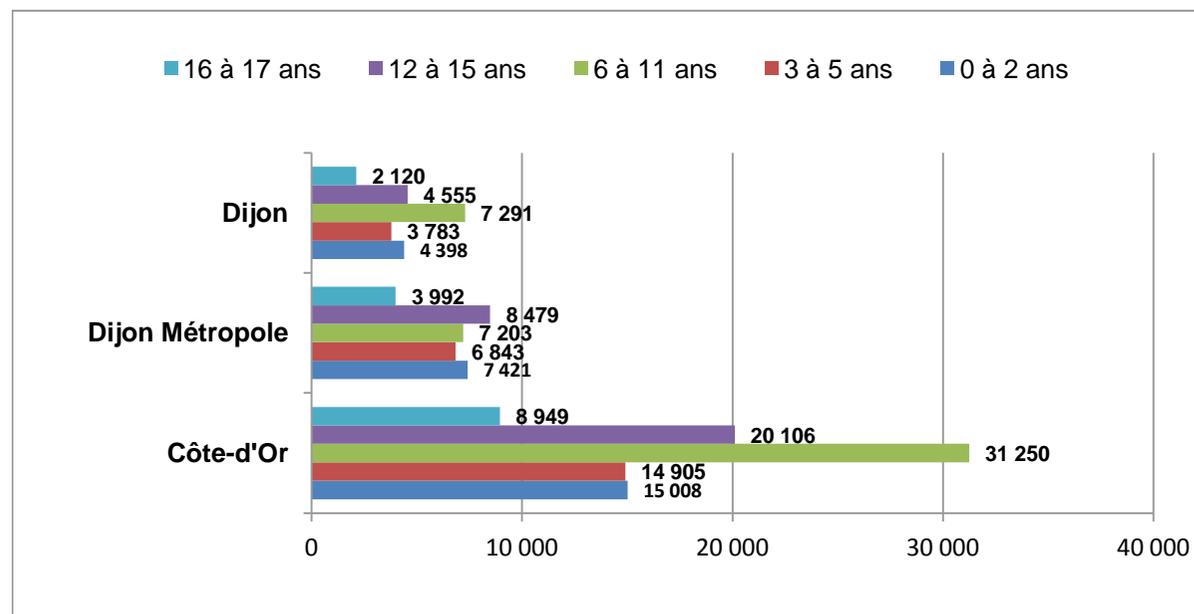


## Chiffres Clés

	Dijon	Dijon Métropole	Côte-d'Or
Nombre d'habitants (population légale publiée au journal officiel le 1er janvier 2017)	153 668	249 845	531 380
Variation moyenne annuelle 2009-2014 de la population	0.20%	0.33%	0,27%
Nombre d'allocataires Caf/Msa	40 923	57 543	101 507
Montant des prestations légales Caf en euros	14 338 428	21 561 897	37 648 508,6

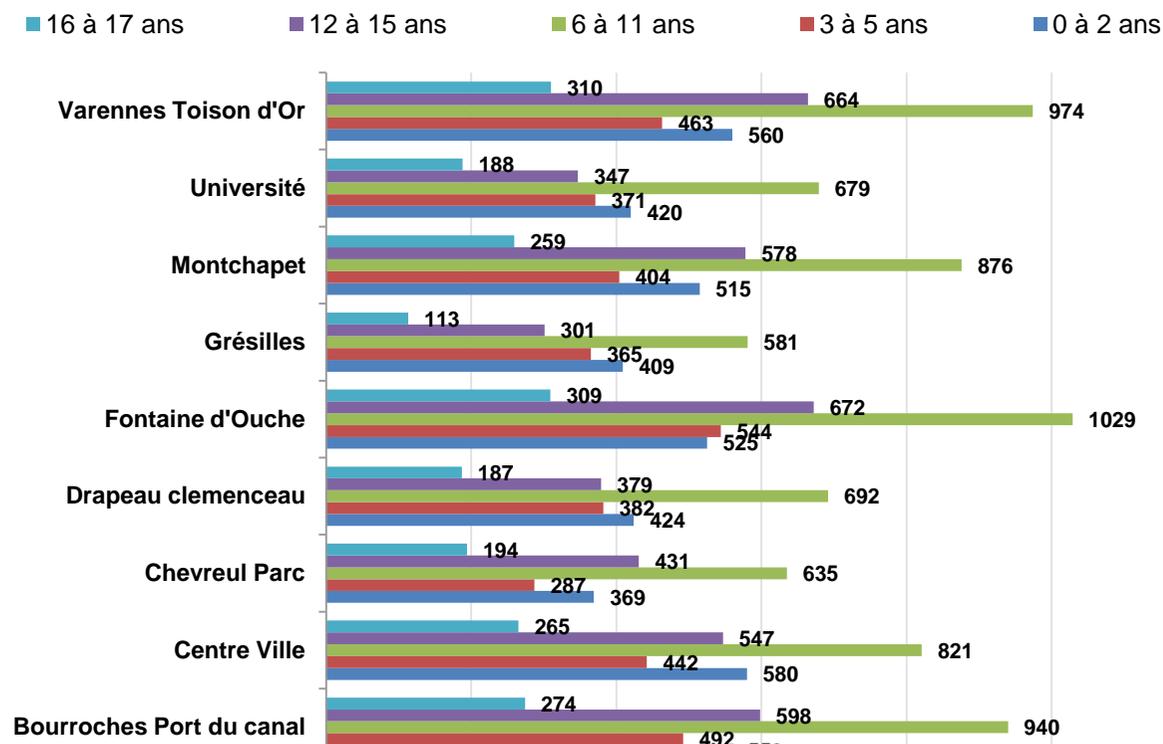
Sources Insee RP2014 et RP2009 et Caf et Msa déc 2016

## Répartition des enfants par tranches d'âges



Sources données Caf Décembre 2016

## Répartition des enfants par tranches d'âges par quartier Sources données Caf Décembre 2016



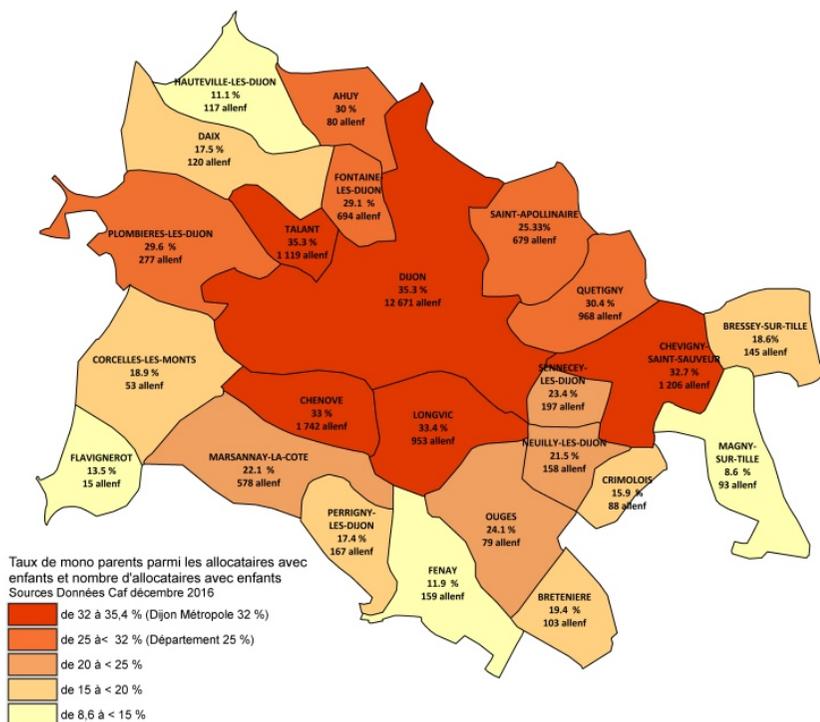
Sources données Caf Décembre 2016

### Chiffres Clés par quartier

Enfants bénéficiaires de l'AEEH	nombre enfants
Bourroches Port du canal	40
Centre-Ville	33
Chevreul Parc	37
Drapeau Clémenceau	30
Fontaine d'Ouche	55
Grésilles	34
Montchapet	39
Université	26
Varennes Toison d'Or	47
<b>Total Dijon</b>	<b>341</b>

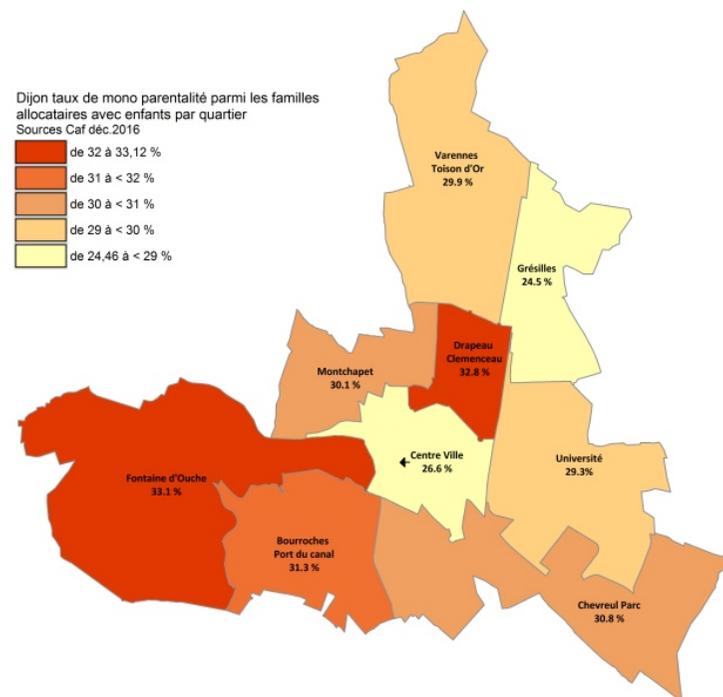
- Couverture Caf et structures familiales

Part des familles monoparentales + nombre de familles couvertes



©Geofla ©2.0 Ign 2017

Part des familles monoparentales + nombre de familles couvertes



©Geofla ©2.0 Ign 2017

## Chiffres clés

	Dijon	Dijon Métropole	Côte-d'Or
Nombre de personnes couvertes Caf /Msa	75 993	120 675	246 558
Taux de couverture de la population Caf/Msa	49,5%	48,30%	46,4%
Nombre de familles avec enfants couvertes Caf	12 671	22455	49 404
<i>dont monoparents</i>	4 478	7323	42735
<i>soit</i>	35%	33%	87%
<i>dont familles nombreuses (3 enf, et plus)</i>	2 515	4840	10 498
<i>soit</i>	20%	22%	21%

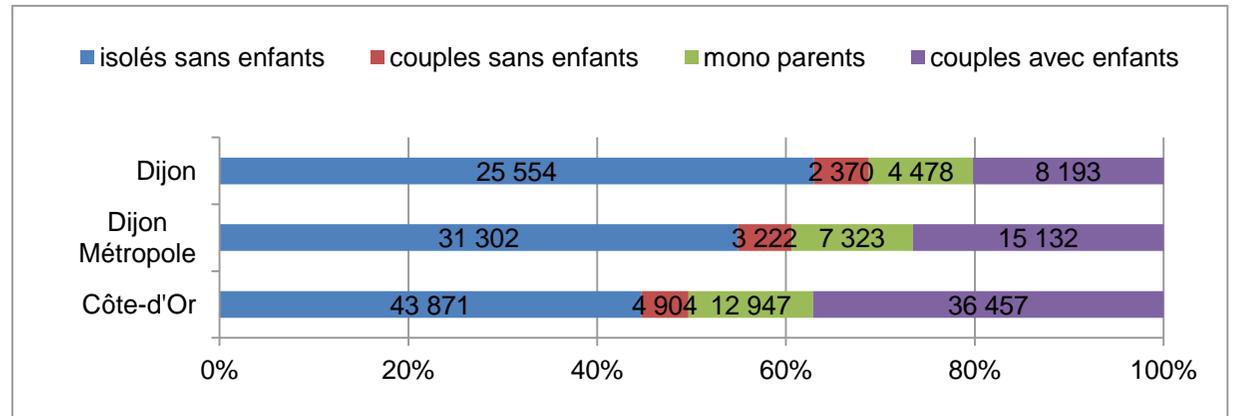
Sources Insee RP2014 et RP2009 et Caf et Msa décembre 2016

## Chiffres clés

	Bourroches Port du canal	Centre Ville	Chevreul Parc	Drapeau Clemenceau	Fontaine d'Ouche	Grésilles	Montchapet	Université	Varennes Toison d'Or	Dijon entier
Nombre de personnes couvertes par la Caf	7 954	13 744	6 401	7033	8138	5295	7915	10365	7709	74 554
Taux de couverture de la population par la Caf	45,7%	47,6%	48,8%	51,4%	49,2%	66,4%	39,3%	55,9%	44,4%	48,5%
Nombre de familles avec enfants couvertes par la Caf	1 689	1 571	1 115	1 221	1 617	916	1 563	1 168	1 700	12 560
<i>dont mono parents</i>	599	552	412	473	609	286	538	430	561	4 460
<i>soit</i>	35%	35%	37%	39%	38%	31%	34%	37%	33%	36%
<i>dont familles nombreuses 3 enfants et plus</i>	279	274	210	196	483	259	229	221	333	2 484
<i>soit</i>	17%	17%	19%	16%	30%	28%	15%	19%	20%	20%

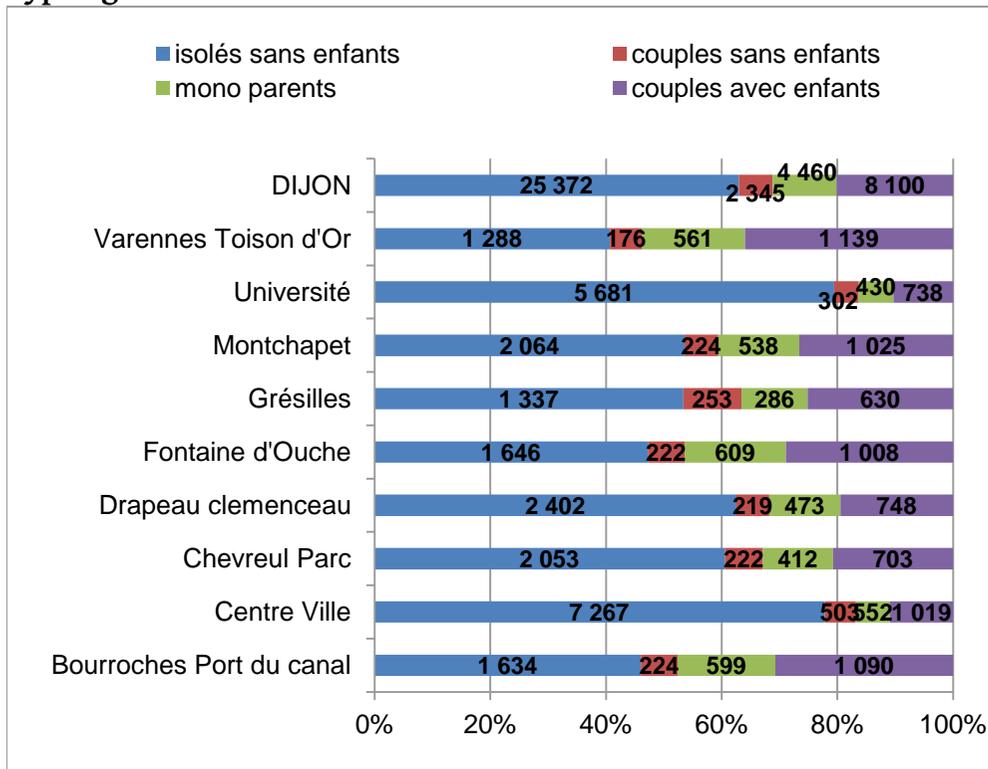
Sources Insee RP2014 et RP2009 et Caf décembre 2016

### Typologie des familles données Caf



Sources Caf décembre 2016

### Typologie des familles données Caf



Sources Caf décembre 2016

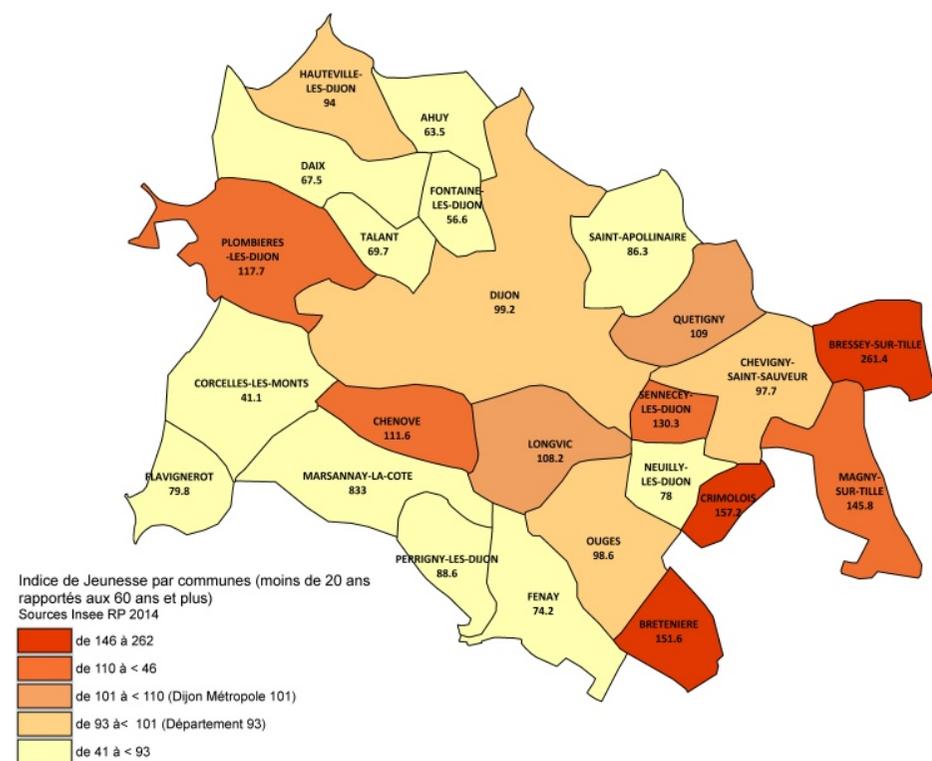
## - Évolution de la population

### Chiffres clés

	Dijon	Dijon Métropole	Côte-d'Or
Indice de jeunesse	99%	96%	93%
Nombre de naissances	1730	2749	5 378

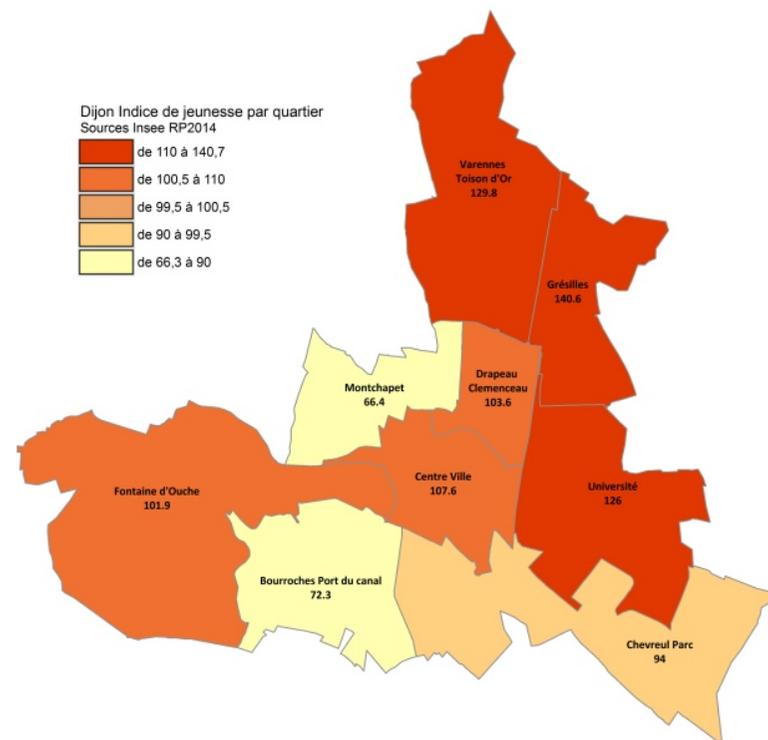
Sources Insee RP2014 et naissances domiciliées Insee2016

### Indice de jeunesse / Grand Dijon



©Geofla 2.0 Ign 2017

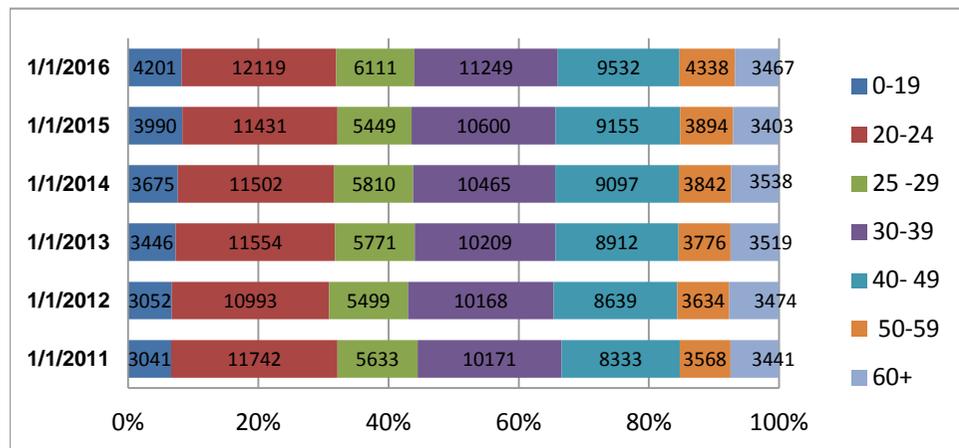
### Indice de jeunesse /Dijon quartiers



©Geofla 2.0 Ign 2017

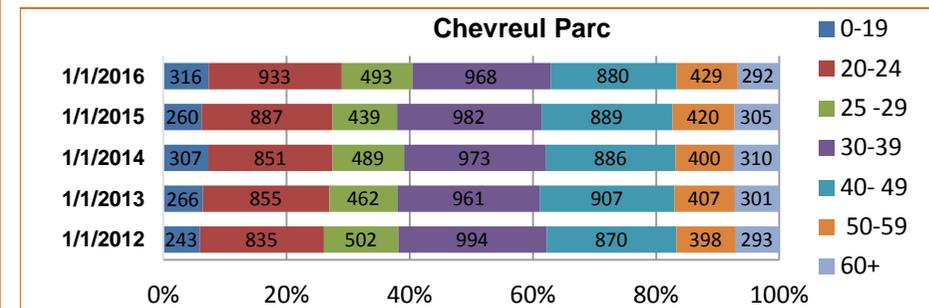
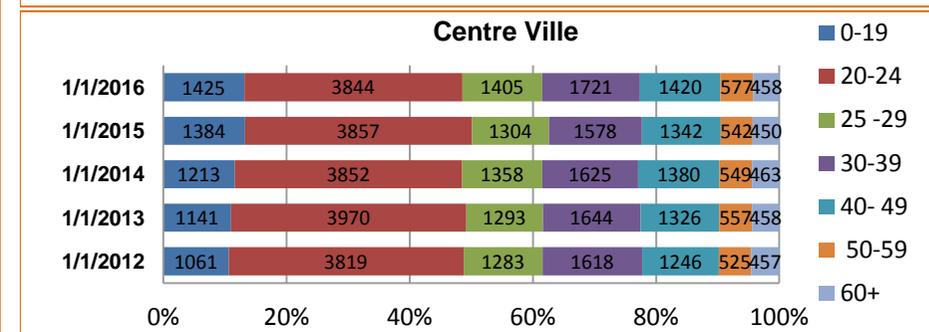
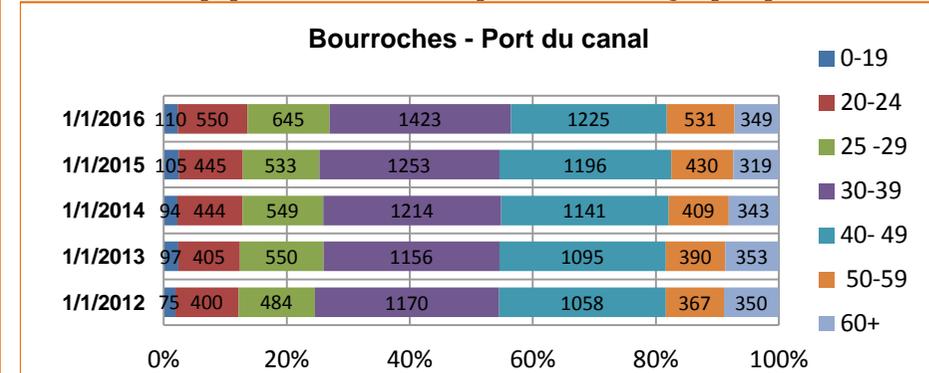
Analyse de la collectivité : Il s'agit de dégager les points essentiels, significatifs et les tendances que vous avez constatés sur le terrain.

### Évolution de la population allocataires par tranches d'âges / Dijon

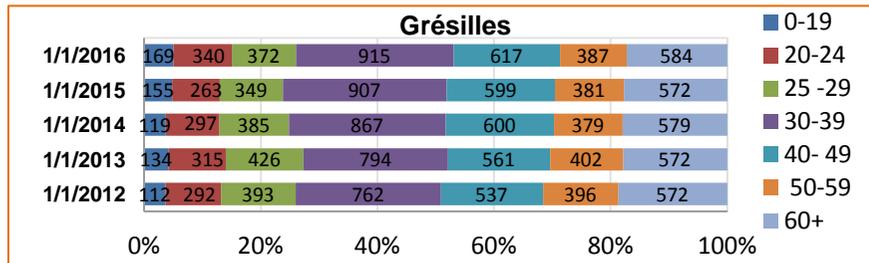
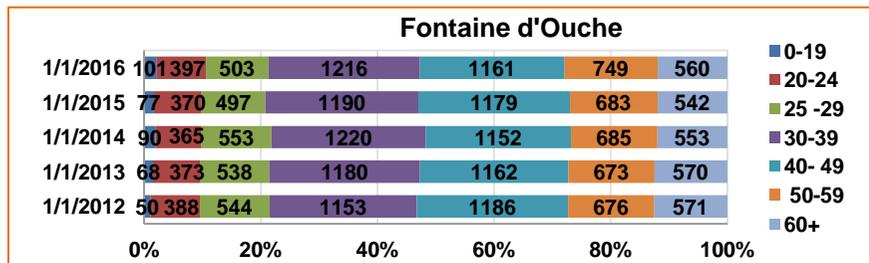
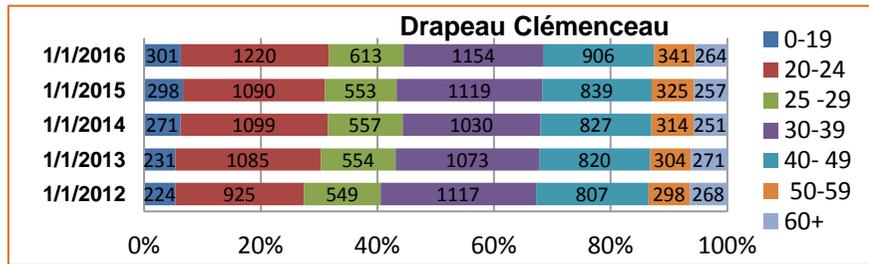


Sources Caf décembre 2016

### Évolution de la population allocataires par tranches d'âges par quartier

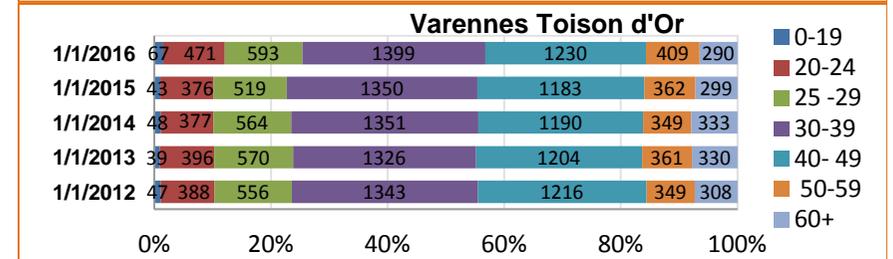
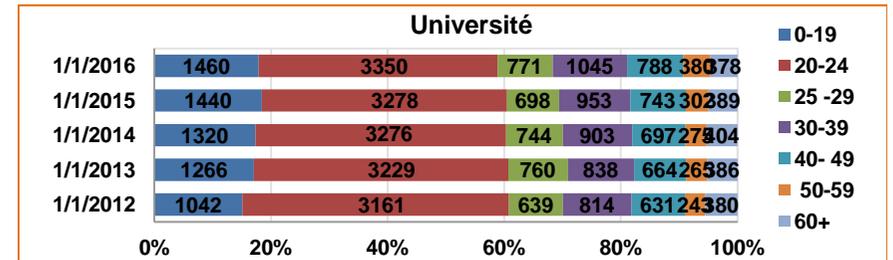
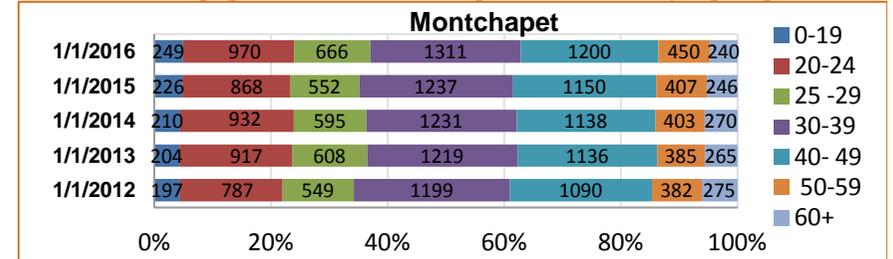


Évolution de la population allocataires par tranches d'âges par quartier



Sources Caf décembre 2016

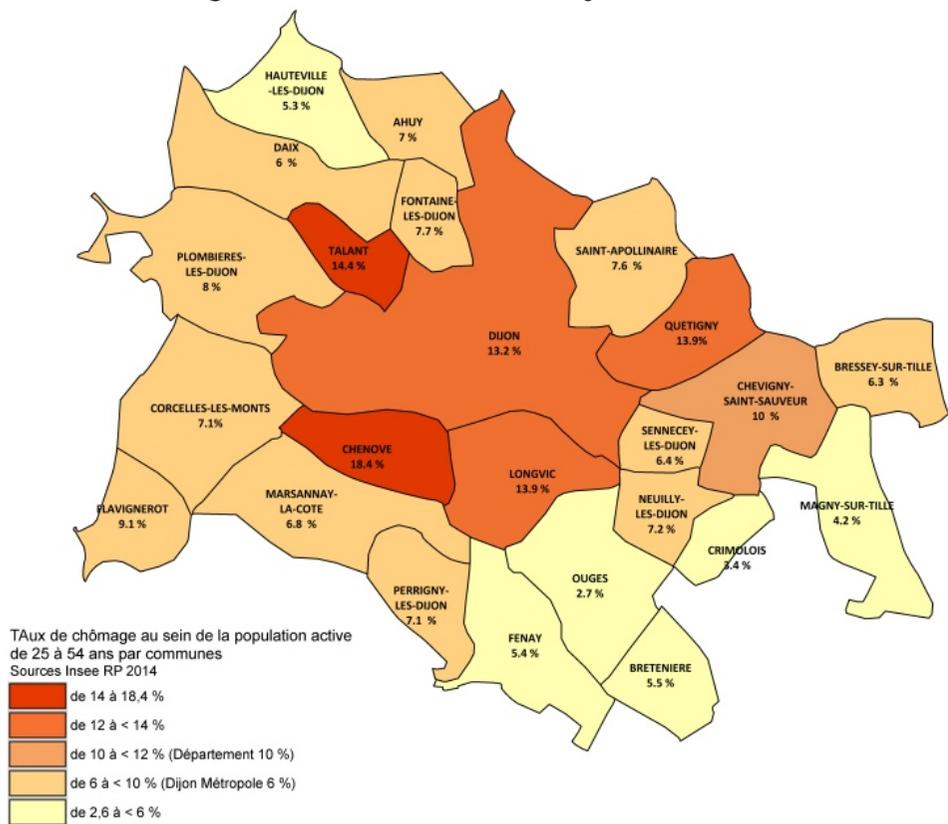
Évolution de la population allocataires par tranches d'âges par quartier



Sources Caf décembre 2016

## - Les situations vis-à-vis de l'emploi

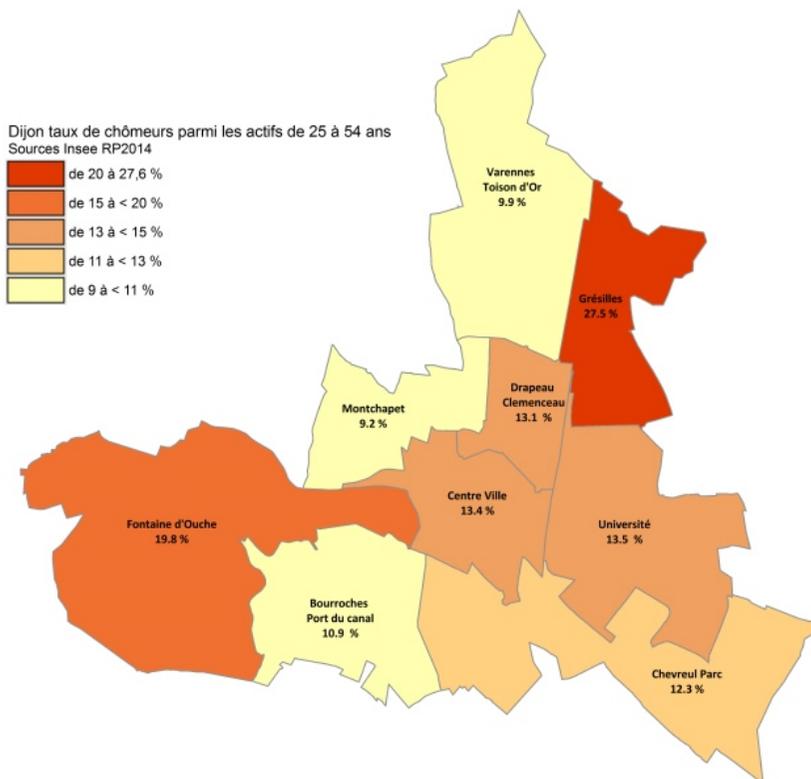
### Taux de chômage des 25-54 ans / Grand Dijon



©Geofla®2.0 Ign 2017

### Taux de chômage des 25-54 ans / Dijon quartiers

Dijon taux de chômeurs parmi les actifs de 25 à 54 ans  
Sources Insee RP2014



©Geofla®2.0 Ign 2017

## Chiffres clés

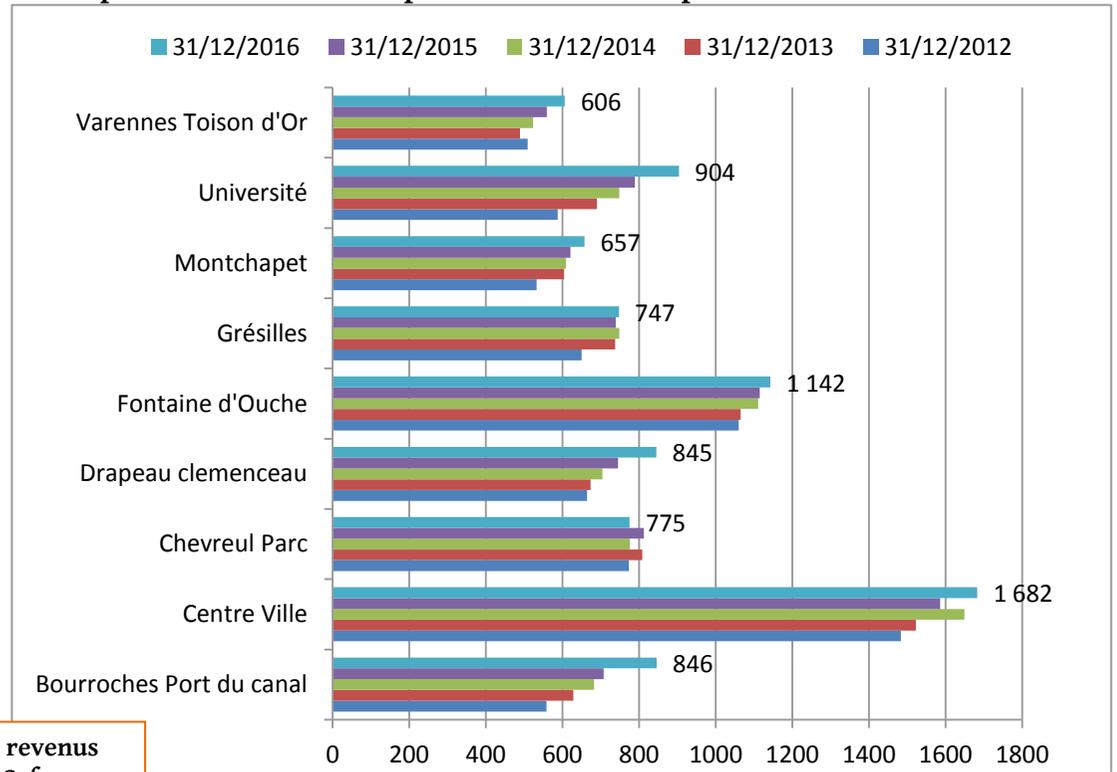
	Dijon	Dijon Métropole	Côte-d'Or
Taux de chômage (chômeurs/actifs) population 25-54 ans Insee	13%	12%	10%
Part des allocataires à bas revenus sur le total des allocataires	29%	30%	28%
Ruc médian	1105	1164	1 261
Taux de pauvreté (Insee 2013)	14,20%	12,80%	11,40%
Nombre d'allocataires prime d'activité	7858	11721	19869
Part des allocataires prime d'activité sur le total des allocataires	19%	21%	20%
Nombre d'allocataires Rsa	3998	5683	8827
Nombre d'allocataires Aah	2479	4027	7497
Part des allocataires minima sociaux ( Rsa + Aah)	16%	17%	17%

Sources Insee RP2014 et Caf décembre 2016

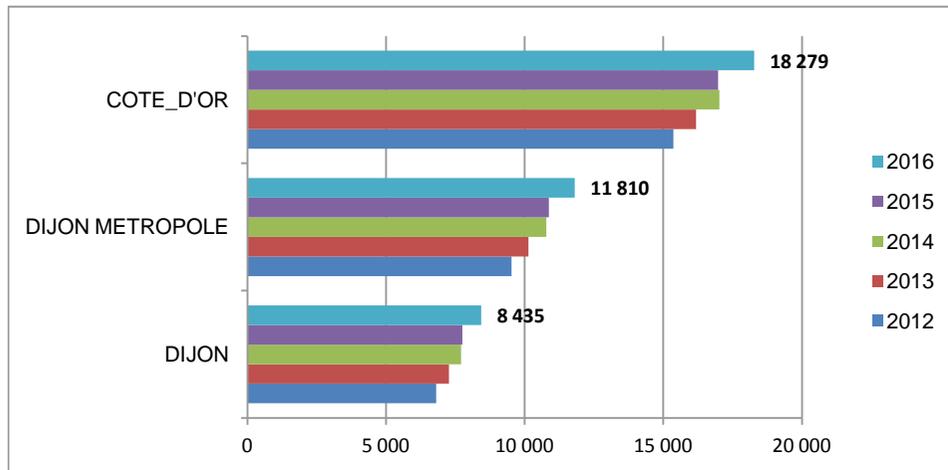
## Chiffres clés par quartier

	Bourroches Port du canal	Centre Ville	Chevreul Parc	Drapeau clemenceau	Fontaine d'Ouche	Grésilles	Montchapet	Université	Varenes Toison d'Or	Dijon entier
Taux de chômage (Chômeurs/actifs ) population 25 à 54 ans Insee	11%	13%	12%	13%	20%	28%	9%	14%	10%	13%
Part des allocataires à bas revenus sur le total des allocataires	32%	26%	32%	31%	43%	40%	27%	19%	29%	29%
part des allocataires PPA sur le total des allocataires	27%	16%	20%	21%	23%	20%	22%	11%	26%	19%
nombre d'allocataires PPA	963	1505	686	825	818	498	840	799	837	7 771
part des allocataires minima sociaux (RSA ou AAH)	20%	11%	19%	16%	29%	26%	13%	7%	15%	15%
nombre allocataires Rsa	402	664	432	408	589	428	306	283	327	3 839
nombre d'allocataires Aah	309	408	196	219	437	218	213	236	149	2 385

**Évolution de la population allocataires Caf dite « dépendante » dont les revenus sont constitués par au moins 50 % de prestations versées par la Caf**



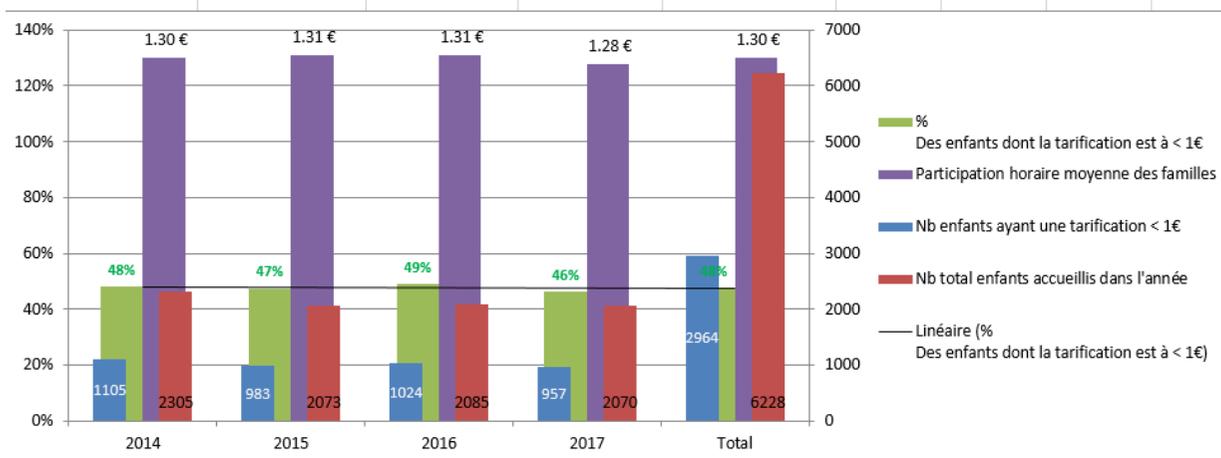
**Évolution de la population allocataires Caf dite "dépendante dont les revenus sont constitués par au moins 50 % de prestations versées par la Caf**



Sources Caf décembre 2016

**EAJE – Ville de DIJON**  
**Tarification horaire inférieure à 1€ et prix moyen**

Années	Nb enfants ayant une tarification < 1€	Nb total enfants accueillis dans l'année	% Des enfants dont la tarification est à < 1€	Participation horaire moyenne des familles
2014	1105	2305	48%	1.30 €
2015	983	2073	47%	1.31 €
2016	1024	2085	49%	1.31 €
2017	957	2070	46%	1.28 €
<b>Total</b>	<b>2964</b>	<b>6228</b>	<b>48%</b>	<b>1.30 €</b>



Le nombre d'enfants ayant une tarification inférieure à 1€ a diminué entre 2014 et 2017 pour les structures en gestion municipale directe, **1 105 enfants en 2014 contre 957 en 2017 sur un nombre total d'enfants accueillis à l'année en diminution, 2 305 en 2014 à 2 070 en 2017 mais par contre le nombre d'heures de présences a augmenté pour tous les enfants.**

Le pourcentage des enfants payant moins de 1€ a varié de 48 à 46% entre 2014 et 2017.

Néanmoins de grands écarts entre les EAJE sont constatés :

Durant les 4 années ce sont les deux haltes garderies Fontaine d'Ouche (91 à 84%) et Balzac (70 à 73%) qui ont le taux le plus élevé de familles payant moins de 1 €. On peut noter le multi-accueil des Bourroches qui a vu sa population se paupériser malgré le passage de l'accueil de type halte-garderie à un accueil en journée avec repas, en effet le pourcentage des enfants payant moins de 1€ a progressé de 59 à 70,5% entre 2014 et 2017.

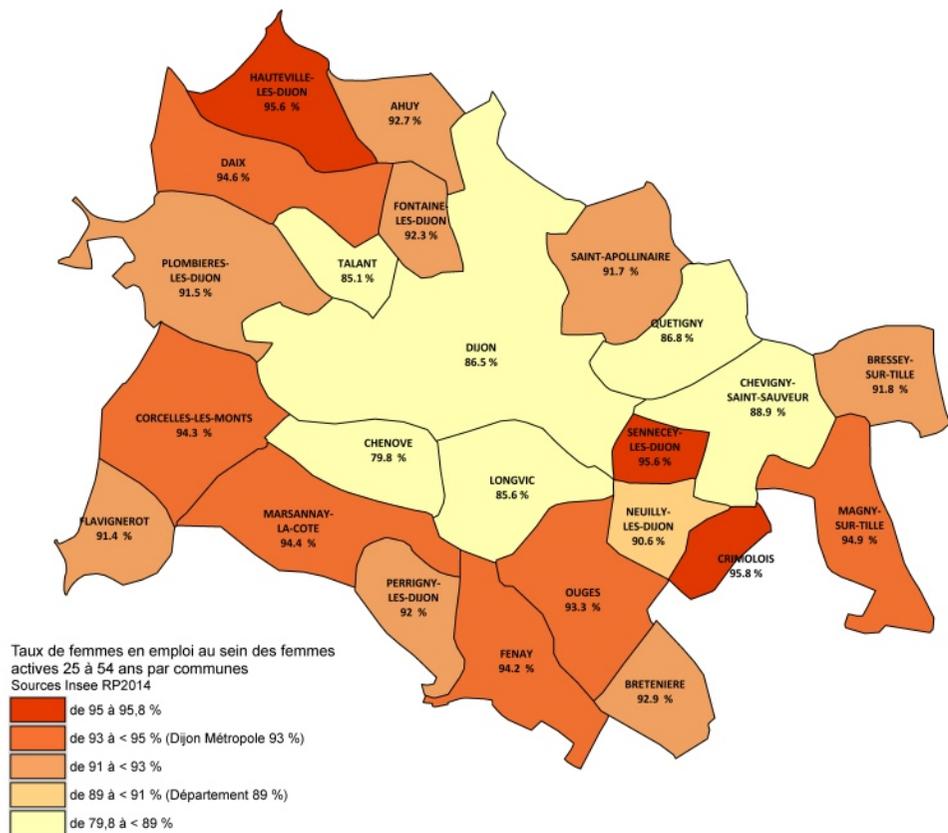
Pour les EAJE de plus de 60 places, nous observons de grandes disparités entre les quartiers confirmant les études de territoire effectuées par les structures de quartier.

Les multi accueils Fontaine d'Ouche et Grésilles restent stables depuis 2014 avec respectivement 66 et 43%. De même que les multi accueils Montchapet et Tivoli autour de 20 % d'enfants payant moins de 1 €. La mixité sociale, préconisée, ne se décrète pas pour les familles car elles choisissent souvent la structure située près de leur domicile.

La participation horaire des familles est en corrélation avec les tarifications inférieures à 1€.

## - Activité professionnelle

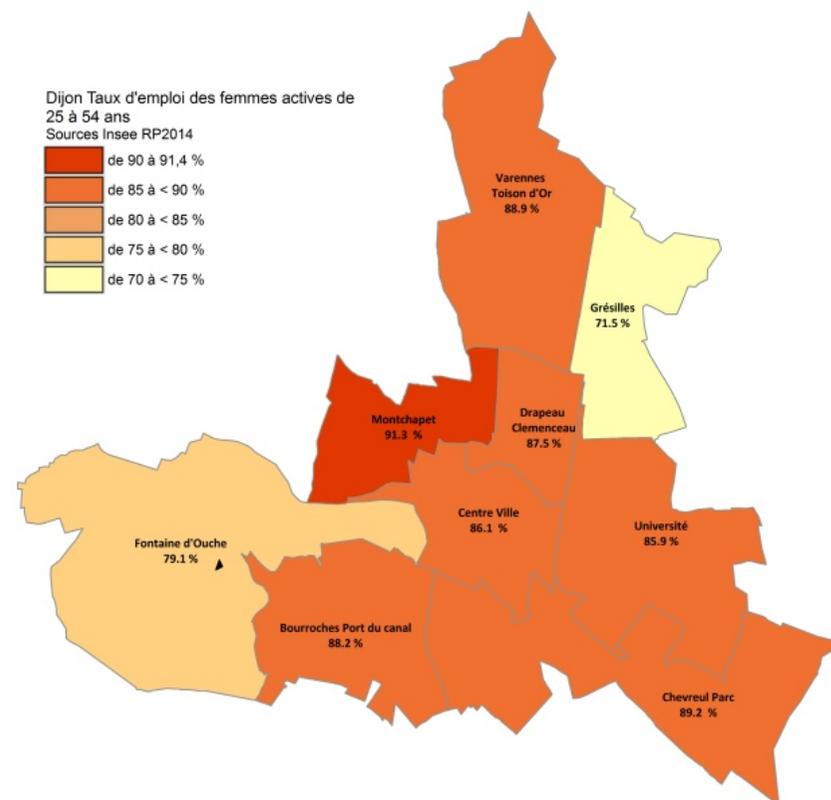
### Taux d'emploi des femmes / Grand Dijon



©Geofla®2.0 Ign 2017

### Taux d'emploi des femmes / Dijon quartiers

Dijon Taux d'emploi des femmes actives de 25 à 54 ans  
Sources Insee RP2014



©Geofla®2.0 Ign 2017

## Chiffres clés / Dijon par quartier

	Bourroches Port du canal	Centre Ville	Chevreul Parc	Drapeau Clemenceau	Fontaine d'Ouche	Grésilles	Montchapet	Université	Varennes Toison d'Or	Dijon entier
Taux d'activité de la population 25 à 54 ans (population active Insee / population Insee )	94%	92%	87%	93%	88%	85%	94%	88%	93%	91%
part des hommes 25 à 54 ans actifs occupés (actifs occupés Insee/ actifs Insee)	90%	87%	86%	86%	81%	73%	90%	87%	91%	87%
part des femmes 25 à 54 ans actives occupées (actives occupées Insee/ actives Insee)	88%	86%	89%	88%	79%	72%	91%	86%	89%	86%
part des femmes actives avec enfants de moins de 3 ans (population Caf)	68%	76%	66%	72%	60%	50%	78%	63%	75%	68%
part des femmes actives avec enfants de moins de 6 ans (population Caf)	73%	78%	70%	74%	64%	53%	81%	68%	78%	72%
part des femmes actives avec enfants de 6 à 17 ans (population Caf)	81%	82%	81%	82%	71%	65%	86%	79%	80%	79%
part des enfants de moins de 3 ans dont le mono parent ou les 2 parents travaillent (population Caf)	51%	60%	49%	51%	33%	29%	63%	45%	57%	49%

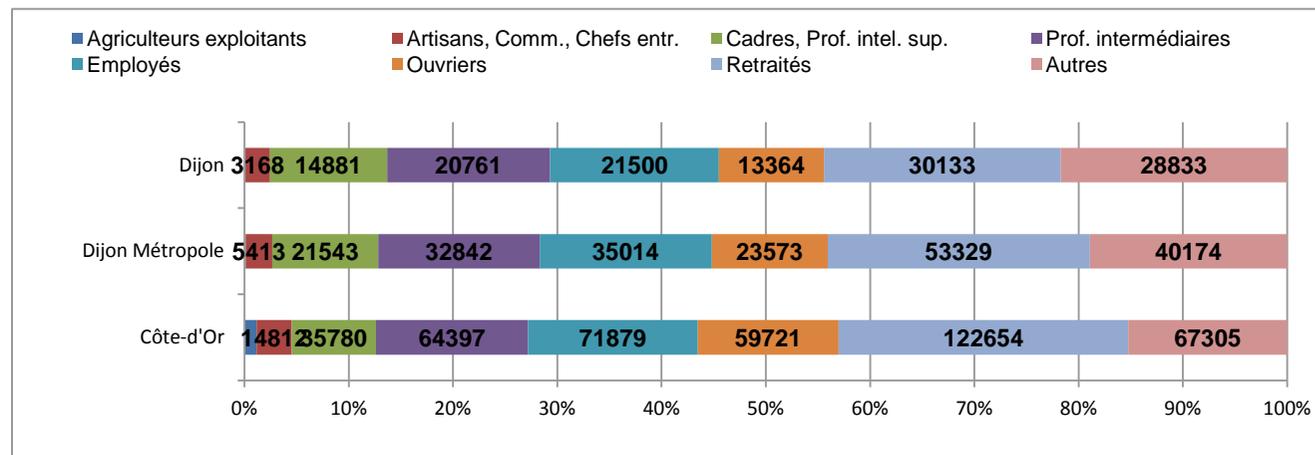
## Chiffres clés / Dijon

Sources Insee RP2014 et Caf décembre 2016

	Dijon	Dijon Métropole	Côte-d'Or
Taux d'activité de la population 25-54 ans (pop active Insee/pop Insee)	91%	92%	93%
Part des hommes 25-54 ans actifs occupés (actifs occupés Insee/actifs Insee)	87%	88%	91%
Part des femmes 25-54 ans actives occupées (actives occupées Insee/actives Insee)	86%	87%	89%
Part des femmes actives avec enfants de moins de 3 ans (population Caf)	68%	67%	73%
Part de femmes actives avec enfants de moins de 6 ans (population Caf)	71%	72%	77%
Part des femmes actives avec enfants de 6 à 17 ans (population Caf)	78%	79%	82%
Part des enfants de moins de 3 ans dont le mono parent ou les deux parents travaillent (population Caf)	49%	49%	58%

Sources Insee RP2014 et Caf décembre 2016

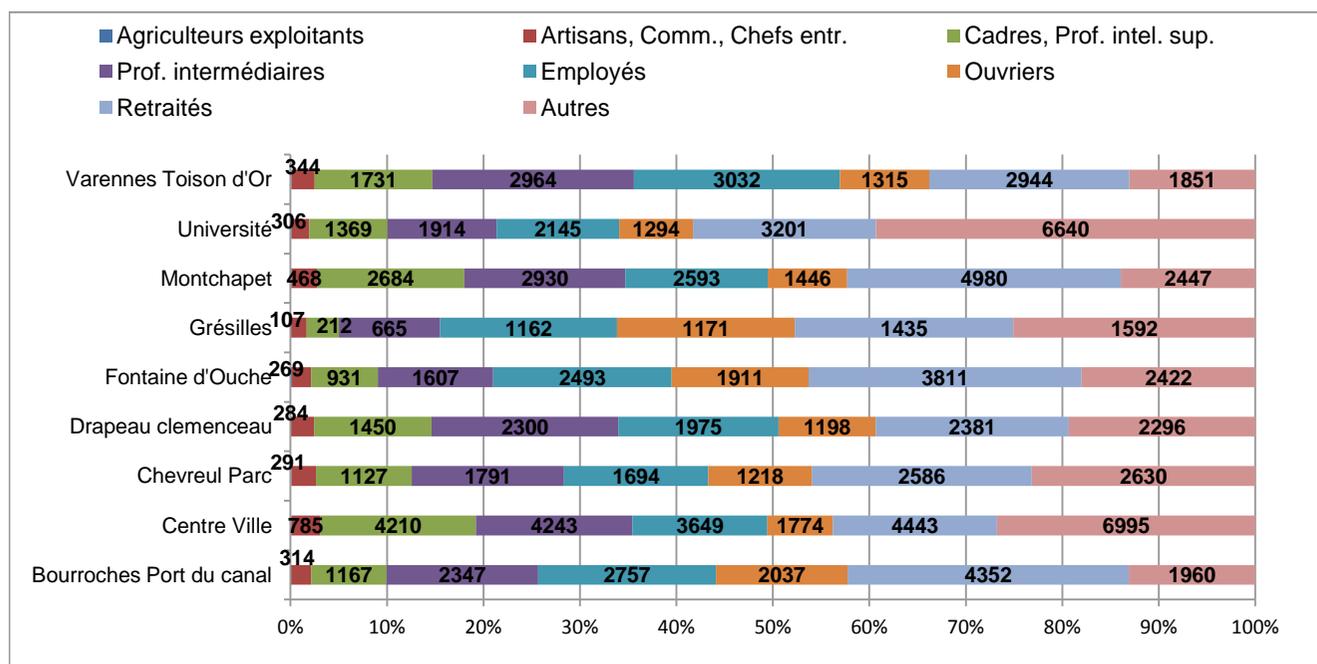
### Répartition de la population de plus de 15 ans par catégorie socio-professionnelle



Sources

Insee RP2014

### Répartition de la population de plus de 15 ans par quartier et par catégorie socio-professionnelle



Sources Insee RP2014

## - La vie économique locale

---

Les principaux atouts de la capitale de la région Bourgogne Franche-Comté en termes d'attractivité économique sont son accessibilité, son bassin d'emploi, ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche et ses zones d'activités.

Dijon Métropole anime un bassin de 138 000 emplois. Près de 18 000 entreprises y sont implantées.

Le tissu économique dijonnais est assez diversifié en termes sectoriels. L'économie dijonnaise a mieux résisté à la crise avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (7,4% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 contre 9,3% au niveau national).

Dijon Métropole dispose d'une offre commerciale très riche entre le centre-ville et les centres commerciaux de périphérie (présence de grandes enseignes comme IKAE, AppleStore, Primark, FNAC, Galeries Lafayette, ...).

Dijon Métropole est avant tout un pôle tertiaire (80 % des emplois), dont le tertiaire supérieur (17 400 emplois). Bénéficiant de son statut de capitale régionale, Dijon concentre 17 700 emplois dans l'administration publique. Le premier secteur industriel du territoire est l'agroalimentaire avec 2 300 emplois. Il est adossé à une agriculture régionale performante. La présence du pôle de compétitivité Vitagora, du secrétariat national du réseau national FoodTech, du Technopôle agroenvironnemental Agronov et de l'ouverture prochaine de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin contribue à identifier Dijon comme un territoire en pointe dans le domaine de l'alimentation « de la fourche à la fourchette ». Dijon bénéficie d'ailleurs d'une double inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, celle des climats du vignoble de Bourgogne et celle du repas gastronomique des français.

L'industrie pharmaceutique est également bien représentée avec 1 700 emplois dans les laboratoires Urigo, Delpharm, SPPH, Protéor et une expertise en pharmaco-image, Pharm'Image.

Le territoire de Dijon possède ainsi un avantage comparatif sur le triptyque : agro-alimentaire, agro-environnement et santé. Ces trois secteurs se renforcent mutuellement.

La région BFC compte au total environ 77 500 étudiants. Dijon en concentre 43% au sein de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Université de Bourgogne, les écoles d'ingénieurs AgroSup, Burgundy School of Business, Sciences-po, École nationale des Beaux-Arts, École nationale des Greffes ...) et l'arrivée de 2 nouvelles écoles d'ingénieurs (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest) et

La métropole dijonnaise est aujourd'hui repérée comme une destination touristique d'envergure internationale. Elle communique à présent sous sa toute nouvelle marque territoriale « JUST Dijon ». 3 millions de touristes découvrent Dijon Métropole chaque année ce qui fait d'elle la 9<sup>ème</sup> ville française en terme de destination touristique.

Dijon Métropole innove et imagine la ville de demain avec le projet ON DIJON de ville intelligente.

Avec notamment le Jardin des Sciences, acteur incontournable de la biodiversité sauvage et cultivée, du cœur de ville aux zones péri-urbaines et du savoir-partager sur la nature, Dijon Métropole est une référence écologique en France.

La métropole est déjà reconnue pour ses efforts en faveur du développement durable et de la transition écologique. Le projet métropolitain propose d'aller plus loin encore dans ce domaine.

## - Les logiques de déplacement

---

Le réseau de transport en commun à l'échelle de la métropole est hiérarchisé à partir :

- de lignes structurantes : deux lignes de tramway, cinq lignes de bus à haut niveau de service et une ligne « Corol » qui relie les quartiers sans passer par le centre-ville,
- de lignes complémentaires, fonctionnant en rabattement sur les lignes structurantes et qui desservent des zones moins denses et moins équipées,
- de lignes de proximité qui s'adaptent aux territoires dont la desserte en transport en commun est plus complexe (zones périurbaines ou rurales),
- de lignes « sur mesure », adaptées à des dessertes avec des missions spécifiques (zones d'activités et/ou industrielles, service de nuit, desserte du cœur de ville...),
- de 15 lignes scolaires, les "Bus Class", qui assurent des trajets directs vers les principaux établissements scolaires métropolitains.

L'offre Divia Mobilités englobe également divers services vélos comme de la location de vélos pour une courte, moyenne ou une longue durée (800 vélos sont disponibles), un service de vélos en libre-service (composé de 40 stations réparties dans Dijon, et de 400 vélos en circulation) ainsi que 11 abris sécurisés à vélos accessibles aux abonnés Divia.

Pour favoriser le report modal, deux parking-relais permettent de stationner son véhicule gratuitement avant d'emprunter le tramway pour rejoindre les principaux pôles d'activités de l'agglomération. Niveau stationnement, les dix DiviaParks et les 5 500 places sur voirie du cœur de ville assure en complément de la desserte en transport collectif, une accessibilité accrue du cœur de ville dijonnais.

Enfin, la mobilité dans l'agglomération est aussi connectée et spontanée, avec le service DiviaPouce qui facilite le covoiturage en mettant en relation les personnes désireuses de partager tout ou partie de leur trajet (régulier ou ponctuel) sur la métropole ; et le réseau d'auto-partage Citiz.

## Quartier Bourroches-Port du Canal

### Forces

Proportion d'enfants fréquentant une structure PE la plus élevée de Dijon en 2016.

Facilité de déplacement en transports doux.

Proximité et partenariat avec le centre social MJC pour des actions en direction des familles.

### Faiblesses

Structure dans le centre social/ MJC présentant des limites au niveau du bâti

### Opportunités

Afflux de nouveaux habitants (éco-quartier Arsenal, Passage J.Jaurès)

Structures d'accueil de public âgé sur le territoire

Présence d'une offre culturelle (Minoterie)

### Obstacles / freins

Aucun frein identifié

## Quartier Chevreul / Parc

### Forces

Enfants de moins de 4 ans ayant fréquenté une structure Petite Enfance municipale en 2016 : 189

Existence d'une Fête du quartier pour fédérer les professionnels

### Faiblesses

Perte de 340 mineurs entre 2009 et 2014

### Opportunités

Projets d'urbanisation importants sur le territoire.

Possibilités d'actions intergénérationnelles en collaboration avec l'Ehpad des Bégonias

### Obstacles / freins

Aucun frein identifié

## Quartier Fontaine d'Ouche

Répartition des enfants en 2016 :

- 525 enfants de 0 à 2ans.
- 544 enfants de 3 à 5ans : quartier où le nombre d'enfants de cette tranche d'âge est le plus important.

### Forces

Enfants de moins de 4 ans ayant fréquenté une structure multi-accueil municipale du quartier :

- en 2015, 277 enfants
- en 2016 ,267 enfants

Diversité culturelle.

### Faiblesses

Données 2016

- 24 % seulement des enfants de moins de 4 ans du quartier ont fréquenté une structure EAJE.
- Part des familles monoparentales la plus élevée de Dijon
- Part des familles nombreuses 3 enfants et plus la plus élevée de Dijon
- Précarisation : Forte population dépendante des revenus liés aux prestations versées par la Caf avec un Nombre d'allocataires AAH le plus fort de Dijon en 2016 (437)
- Faible part des femmes actives avec enfants de moins de 3ans (60 %)

Concentration importante de logements sociaux sur ce quartier : il est difficile de maintenir une mixité sociale dans les EAJE.

### Opportunités

La livraison de programmes de logements devrait modifier la typologie des habitants.

Redynamisation du centre commercial en cours.

Partenariat établi avec la Maison Phare autour d'actions parentalité

Partenariat avec Dijon Ville Santé pour des actions autour l'équilibre alimentaire.

Travail en collaboration avec l'Éducation Nationale

### Obstacles / freins

Fontaine d'Ouche, un territoire refuge pour les publics les plus fragiles qui n'ont pas le choix du lieu de leur résidence.

## Quartier Université

### Forces

Enfants de moins de 4 ans ayant fréquenté une structure Petite  
Enfance municipale : 86

Possibilité d'un accueil des enfants entre 11h et 14h pour répondre aux  
contrats de travail courts

### Faiblesses

80 % des allocataires Caf sont des personnes isolées sans enfant.

Une majorité a entre 20 et 24 ans.

Le quartier de l'Université est celui qui compte le moins d'enfants de 0  
à 2 ans et le moins d'enfants de moins de 4 ans ayant fréquenté une  
structure EAJE.

Précarisation de la population entre 2015 et 2016: Forte population  
dépendante des revenus liés aux prestations versées par la Caf.

Familles dont les contrats de travail sont précaires, aux horaires  
atypiques

### Opportunités

Partenariats à renforcer

Possibilités d'actions intergénérationnelles

### Obstacles / freins

Vieillesse de la population

## Fiche 4

### Le logement, les équipements

---

#### Le logement

Dijon Métropole compte 122 802 logements en résidence principale, dont 81 327 à Dijon. Sur la période 2009-2016, 14 424 logements ont été autorisés à l'échelle de Dijon Métropole, dont 9000 pour la Ville de Dijon. S'agissant des typologies, la construction de logements des dernières années est caractérisée par :

- un poids accru du logement collectif, qui représente en moyenne 90 % du volume des logements.
- une orientation du marché en faveur de logements de taille petite et moyenne (T2 et T3) qui représentent près de 60% des logements livrés entre 2010 et 2017.

Au 31 décembre 2018, environ 9300 demandes de logement à loyer modéré étaient recensées. Les demandeurs ont vocation à intégrer les 25 569 logements à loyer modéré de la métropole, 15 049 à Dijon. Conformément au PLH, 664 logements à loyer modéré par an ont été financés pour la période 2010-2017, dont 80% dans les communes déficitaires au titre de la loi SRU, dont Dijon.

Par ailleurs, Dijon Métropole a soutenu des projets de réhabilitation du bâti existant, dans le parc social ainsi que dans le parc privé. Ainsi, plus de 4 000 logements à loyer modéré ont été réhabilités depuis 2003 et près de 1500 logements privés ont bénéficié d'un financement pour la réalisation de travaux entre 2009 et 2017.

Le PLUi HD de Dijon Métropole, arrêté le 20 décembre 2018, fixe un objectif de production de 15 000 logements pour la période 2020-2030, soit 1 500 logements par an, en renforçant la mixité d'habitat. Pour la ville de Dijon, l'objectif est de 9865 logements, dont 2701 logements à loyer modéré.

## Les équipements scolaires

La Ville de Dijon compte 123 établissements scolaires à la rentrée de Septembre 2018 :

- **39 écoles maternelles publiques**  
Effectifs : 4 011 élèves
- **38 écoles élémentaires publiques**  
Effectifs : 6 329 élèves
- **9 écoles élémentaires et 9 écoles maternelles privées sous contrat**  
Effectifs en maternelle : 967 élèves  
Effectifs en élémentaire : 1 955 élèves
- **12 collèges publics**  
Effectifs : 6 095 élèves
- **4 collèges privés**  
Effectifs : 2 584 élèves
- **8 lycées publics**  
Effectifs : 9 945 élèves
- **4 lycées privés**  
Effectifs : 4 454 élèves

## Les autres structures d'accueil et de proximité

En 2014 la Ville de Dijon compte 3 relais assistants maternels :

- Relais FONTAINE D'OUCHE dont les locaux sont situés dans le même bâtiment que le multi accueil de la Fontane d'Ouche, pour les quartiers Fontaine d'Ouche et Bourroches.
- Relais ROOSEVELT, pour les quartiers toison d'or, Maladière
- Relais ALEMBERT, pour les secteurs Grésilles, Drapeau Clémenceau et une partie du Centre-Ville

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 4 relais assistants maternels sont positionnés sur la Ville de Dijon

- le RAM Fontaine d'Ouche couvre les quartiers Fontaine d'Ouche, Bourroches, Port du Canal soit **137** assistants maternels.
- le RAM Mansart, qui a ouvert en janvier 2017 couvre le quartier Chevreul Parc soit **135** assistants maternels et a récupéré les assistants maternels de Mansart, auparavant rattachées au RAM Alembert.
- le RAM Roosevelt : les limites de ce relais ne sont pas en adéquation avec le découpage des quartiers ville de Dijon, il englobe les assistants maternels du quartier Varennes Toison d'Or soit 146 assistants maternels et un morceau du quartier Drapeau Clémenceau, mais pas en totalité, seulement 28 assistants maternels sur 70 recensées sur ce quartier. Soit un total de **174**.
- le RAM Alembert ; Le relais assistants maternels d'Alembert a fermé ses portes fin juin 2017 car les locaux étaient vétustes et la ville souhaitaient démolir ce bâtiment, réalisé en préfabriqué.

Le relais a donc déménagé dans de nouveaux locaux, plus neufs, dans les bâtiments du restaurant scolaire Montmuzard. Le relais a donc changé de nom et est devenu le relais petite enfance Montmuzard.

Il accueille les assistants maternels et les familles des quartiers Montmuzard, Grésilles et Clémenceau en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. Les locaux d'animation sont mutualisés avec l'accueil de loisirs Montmuzard.

Les limites de ce relais ne sont pas en adéquation avec le découpage des quartiers ville de Dijon, il englobe les quartiers Grésilles et Université soit 103 assistants maternels, mais également 22 assistants maternels du Centre-Ville sur 38 recensées sur ce quartier et 24 du quartier Clémenceau. Soit un total de **149**.

Afin de répondre au mieux aux préoccupations des dijonnais en matière de couverture des territoires par les services publics, il serait nécessaire de redéfinir les rayonnements des relais sur le territoire dijonnais :

RAM Fontaine d'Ouche et RAM Mansart pas de changement de leur territoire.

RAM Roosevelt : limiter la couverture de ce relais au quartier Varennes Toison d'Or, ce qui représente 146 assistants maternels.

RAM Montmuzard : limiter la couverture de ce relais au quartier Grésilles Université ce qui représente 103 assistants maternels.

Il resterait trois quartiers non couverts par un RAM : Montchapet, Drapeau Clémenceau, Centre-Ville ce qui représente 155 assistants maternels. Le 5<sup>ème</sup> RAM pourrait couvrir ces trois quartiers.

Nombre d'assistants maternels par quartier ville de Dijon : (chiffres 2017)

Fontaine d'Ouche	Bourroches Port du canal	Chevreul Parc	Université	Grésilles	Drapeau Clémenceau	Centre-Ville	Monchapet	Varennes Toison d'Or
53	84	135	58	45	62	38	55	146

### Missions des relais :

Informersur les modes de garde, des possibilités offertes, des avantages que chaque mode de garde peut offrir, au plus près de leurs besoins (horaires atypiques ou d'enseignants), de leur budget, de leurs attentes éducatives ; l'aménagement de la séparation sont des sujets abordés.

Communiquer une liste d'assistant(e)s maternel(le)s mises à jour, informer sur ce métier, mais aussi sur les organismes de gardes à domicile

Permettre aux familles de se repérer entre les services publics et privés, collectifs et individuels.

Informersur les missions du Relais au regard de l'accompagnement des droits et devoirs d'employeur, des ateliers mis en place pour les enfants confiés à un professionnel de la garde à domicile, des actions de professionnalisation et d'information mis en place pour ces professionnels, auxquels ils peuvent participer s'ils le souhaitent, des temps festifs qui ont lieu 2 fois dans l'année.

Informersur les professionnels de la garde à domicile sur les temps de permanence du relais qui leur sont également ouverts pour une aide à l'élaboration du contrat ou toute autre question concernant l'accueil de l'enfant.

Informersur l'évolution des droits de ce métier, afin que les professionnels de l'accueil à domicile puissent avoir des informations actualisées ainsi que des formations qui leur sont ouvertes.

Informersur l'existence d'autres partenaires afin d'orienter vers d'autres lieux de compétence, si nécessaire.

### Réunions d'informations :

Depuis mai 2017, des réunions d'information publique sont proposées aux familles dijonnaises ; dans un premier temps ces réunions avaient lieu deux fois par mois sur des sites distincts, mais ce manque de régularité faussait l'information. Depuis janvier 2018, ces réunions ont lieu une fois par mois le premier jeudi sur un même site et à la même heure. Ces rencontres sont animées par une coordinatrice, accompagnée par une directrice d'établissement collectif ville et une responsable de RAM, afin d'offrir aux familles une information complète sur les modes d'accueils proposés sur la ville de Dijon.

La moyenne de participation à ces rencontres :

En 2017: 5 personnes par rencontre soit 56 personnes dont 3 professionnels (Assistante sociale et PMI ) de mai à décembre

En 2018 : 9 personnes par rencontre soit 28 personnes dont 2 étudiantes de l'IRTESS, de février à avril

Sur 84 familles présentes à ces réunions, 41 ont obtenu une place en EAJE, 24 n'ont pas donné suite, 15 sont en attente, 3 ont choisi un assistant maternel et 1 enfant a été scolarisé.

Lors de ces rencontres, les familles expriment leur manque d'information concernant les modes d'accueil, la nécessité d'être éclairées sur les différentes possibilités qui leur sont offertes sur Dijon.

## **Le tissu associatif local**

Le tissu associatif dijonnais est riche et dynamique : près de 4 000 associations recensées sur le territoire de Dijon, entre 150 et 200 associations créées chaque année, dans les domaines les plus variés (sports, culture, loisirs, solidarité, environnement, santé, vie des quartiers, etc).

La ville de Dijon accompagne ces associations à travers les dispositifs qu'elle a mis en place (Maison des Associations, Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative...), les subventions qu'elle accorde chaque année (plus de 11,6 millions d'euros versés en 2017), et les locaux qu'elle met à disposition (70 000 m<sup>2</sup> de locaux attribués aux associations), afin qu'elles participent activement à l'animation et au bien-vivre ensemble de la cité. Les critères d'analyse des demandes de subvention adoptés par la ville de Dijon permettent de prendre en compte le degré d'implication des associations dans les politiques publiques portées par la collectivité, en fonction des domaines concernés.

La ville de Dijon favorise également, avec les associations qu'elle soutient, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui mettent en avant les actions réalisées pour accompagner les politiques publiques qu'elle porte. Plusieurs associations (Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or, PEP 21, Fédération Léo Lagrange, FFMJC, etc) bénéficient de ce type de convention, et se sont vu confier la gestion d'accueils de loisirs extra et périscolaires et de structures de quartier, ou bien interviennent par des actions ponctuelles au sein de ces établissements (sur le thème de la laïcité ou de la lutte contre les discriminations par exemple)

## **Les contractualisations avec d'autres partenaires**

Une convention de prestation de service ordinaire a été conclue en 2012 avec la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne. Cette contractualisation est un engagement de la Ville de Dijon à accueillir les enfants des familles allocataires du régime agricole dans les accueils périscolaires et extrascolaires et permet en contrepartie la perception d'une aide financière.

Le Contrat Éducatif Local permet également de percevoir des financements pour les activités innovantes et à dominante plutôt sportives organisées dans le cadre du Projet Éducatif Local et des Temps d'Activités Périscolaires.

## **Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

La ville de Dijon met en œuvre une politique de prévention de la délinquance.

Pour ce faire, une Mission Prévention de la Délinquance est installée, rattachée à la Direction de la tranquillité publique et est constituée de 2 coordonnatrices et d'un agent chargé de la mise en œuvre des TIG, des TNR et des mesures de responsabilisation (EN).

La politique de prévention de la délinquance est en articulation avec les champs et les acteurs de l'éducation (notamment le CEJ), de la prévention, de la tranquillité, de la sécurité et de la Justice. Elle est structurée autour d'une gouvernance et d'actions développées dans le cadre de 8 axes thématiques.

➤ **La gouvernance actuelle CLSPD :**

- une séance plénière (réunion annuelle, 15/11/2018 pour la dernière),
- un comité de pilotage restreint (2 à 3 par an),
- un CPSQ par secteur (1 par mois et par secteur, 4 secteurs),
- des groupes de travail restreints thématiques (marginiaux, violences faites aux femmes, traitement social de la délinquance, tranquillité résidentielle) et territoriaux (traitement des problématiques à l'échelle de « micro-territoire » avec les acteurs de proximité),
- le rappel à l'ordre.

➤ **Les thématiques investies donnant lieu à des actions :**

- citoyenneté et accès aux droits (Actions jeunesse citoyenne, expo PJJ),
- prévention et éducation routière (sensibilisation auprès des écoles, piste routière, permis piéton),
- prévention de la récidive (Expo PJJ, TIG),
- prévention des addictions (soutien et actions avec la SEDAP),
- aide aux victimes (Intervenante sociale en commissariat, soutien ADAVIP, soutien Solidarité Femme 21),
- prévention situationnelle (Vidéo protection, étude de sureté),
- tranquillité résidentielle,
- tranquillité publique (prévention de l'occupation illicite des terrains municipaux par les gens du voyage, plusieurs groupes de travail restreints : groupe de travail autour de la problématique du 38 Lac à FO, coordination opérationnelle consacrée à la problématique des marginaux présents sur le centre-ville et lancement de la coordination de sécurisation du centre commercial).

➤ **Approche et principes d'actions :**

- transversalité,
- globale et équilibrée (sensibilisation, prévention, dissuasion et sanction),
- traitement et suivi individuel et/ou collectif,
- partenariat,
- coordination.

## La Politique de la ville

La ville de Dijon et la Caf21 poursuivent leur collaboration dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, au travers des démarches suivantes :

- l'Observatoire de la Politique de la ville : la Caf21 apporte son concours et partage son expertise afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du Contrat de ville : la ville de Dijon et la Caf21 participent à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribuent au travail d'appui du tissu associatif œuvrant notamment dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoire de veille ;
- la parentalité et les politiques éducatives via : la ville de Dijon et la Caf21 soutiennent la mise en œuvre des Programmes de Réussite Éducative (PRE), du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS), du Réseau d'écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), ...

## Fiche 5 L'offre d'accueil existante sur la commune ou le territoire

---

### L'accueil petite enfance 0-4 ans

#### La Paje – Les compléments mode de garde / Dijon

	enfants de 0 à 2 ans	enfants de 3 à 5 ans
<b>nombre enfants</b>	4398	3783
<b>CMG assistants maternels</b>	829	286
<b>CMG domicile</b>	38	73
<b>CMG structure</b>	201	147
<b>dont micro-crèche</b>	153	19
<b>Complément d'activité</b>	232	529
<b>Colca* ou Prepare**</b>	529	/

Sources Caf décembre 2016

\* complément optionnel de libre choix d'activité

\*\* prestation partagée d'éducation de l'enfant

**La Paje – Les compléments mode de garde / Dijon par quartier (Sources Caf décembre 2016)**

enfants 0 à 2 ans	nombre enfants	CMG assistant maternel	CMG domicile	cmg structure	dont micro-crèche	Complément activité	colca ou Prepare
Bourroches Port du canal	559	110	2	12	11	33	79
Centre-Ville	580	123	17	51	39	25	61
Chevreul Parc	369	75	2	18	15	31	33
Drapeau Clémenceau	424	85	4	31	24	28	49
Fontaine d'Ouche	525	55	3	10	5	21	59
Grésilles	409	42	0	4	1	21	54
Montchapet	515	137	2	37	24	29	58
Université	420	73	4	19	16	21	55
Varenes Toison d'Or	560	128	4	19	18	23	79

Enfants 3 à 5 ans	nombre enfants	CMG assistant maternel	CMG domicile	cmg structure	dont micro-crèche	Complément activité
Bourroches Port du canal	492	42	13	12	0	5
Centre-Ville	442	36	18	36	6	7
Chevreul Parc	287	28	3	9	2	10
Drapeau Clémenceau	382	25	11	12	1	5
Fontaine d'Ouche	544	23	3	9	0	4
Grésilles	365	16	0	7	0	1
Montchapet	404	43	14	29	4	12
Université	371	19	2	24	6	5
Varenes Toison d'Or	463	54	9	9	0	4

## L'accueil collectif :

TYPE ETABLISSEMENT	Secteur	Quartier	NOM	capacité Accueil Collectif
Multi-accueils Collectifs Et individuels + de 60 places	Nord	1	DELAUNAY	60
	Nord	2	GRÉSILLES	60
	Nord	9	MONTCHAPET	60
	Sud	8	FONTAINE D'OUCHE	60
	Sud	7	TARNIER	60
	Sud	6	TIVOLI	60
	Sud	6	VOLTAIRE	60
Multi-accueils Collectifs - de 60 places	Nord	9	DARIUS-MILHAUD	30
	Sud	7	BOURROCHES	20
	Sud	6	CENTRE VILLE	20
	Sud	5	MANSART	30
	Sud	5	PETIT CITEAUX	20
Multi-accueils Collectifs Sans restauration - de 60 places	Nord	1	BALZAC (HG)	20
	Sud	8	FONTAINE D'OUCHE (HG)	20
<b>TOTAL</b>				<b>580</b>

Quartiers	Autres crèches Et haltes-garderies	nbr places
Varennnes/Toison d'Or/Joffre	Multi-accueil « <u>Blanqui</u> » Crèche « La <u>Maladière</u> » Crèche Attitude Valmy	12 15 30
Grésilles	Multi-accueil « Galipette et Trot »	55
Maladière/Drapeau/Clémenceau	Crèche « Les Gribouilles »	12
Université	Multi-accueil CHU « La Farandole » Crèche « La <u>Ptite Fac</u> »	120 55
	<b>Total</b>	<b>299</b>

Soit 1 598 places en accueil collectif sur le territoire dijonnais

TYPE ETABLISSEMENT	Secteur	Quartier	NOM	Capacité Totale	Places réservées Ville (DSP Ou achats places)	Places Privées	
Multi-accueils Collectifs	Nord	3	JUNOT (DSP)	60	60	0	
	Nord	1	LA CALYPSO VALMY	50	10	40	
	Nord	9	LA POUPONNIERE	80	53	0 (27 sur Talant)	
	Nord	2	MAISON DES FEES	60	40	20	
	Nord	1	ROOSEVELT (DSP)	80	80	0	
	Nord	3	HEUDELET	36	5	31	
	Sud	7	JEAN JAURES	30	23	7	
	Sud	7	LA CALYPSO ARSENAL	60	10	50	
	Sud	6	LA VERRIERE ENCHANTEE	60	50	10	
	Sud	5	LE TEMPO (DSP)	20	20	0	
	Sud	5	PRINCES DE CONDE	30	25	5	
	<b>TOTAL</b>					<b>376</b>	<b>163</b>

QUARTIERS
1. Varennnes/Toison d'Or/Joffre
2. Grésilles
3. Maladière/Drapeau/Clémenceau
4. Université
5. Chevreur Parc
6. Centre Ville
7. Bourroches/Port du Canal/Valendons
8. Fontaine d'Ouche/Faubourg Raines/Larrey
9. Montchapet

Quartiers	Micro-crèches (10 places)	nbr places
Varennnes/Toison d'Or/Joffre	Baby Crèche La Fées des Sourires Pommes d'Happy O <u>ptits pas</u>	10 10 10 10
Grésilles	EURL MAVIMAX	10
Maladière/Drapeau/Clémenceau	Les <u>Ptits Jules</u> au Nid Lycée 2 Les <u>Ptits Jules</u> au Nid Lycée 2 Les <u>Ptits Jules</u> au Nid Mulhouse	10 10 10
Université	<u>Crèch'</u> Chouette <u>Maia</u>	10 10
Centre Ville	Baby Crèche Carnot La compagnie des <u>P'tits Loups</u> Luna	10 10 10
Fontaine d'Ouche/Faubourg Raines/Larrey	La Marelle Funny crèche	10 10
Montchapet	Le Jardin de <u>Haya</u> Les Paradis de Jules et Juliette Les Paradis de Jules et Juliette	10 10 10
	<b>Total</b>	<b>180</b>

- **Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté :**

Accueil des enfants dont les parents sont bénéficiaires de de minima sociaux (ASS, AAH, RSA...)

	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre d'enfants</b>	337	292	273	300
<b>Nombre heures facturées</b>	167 030	153 197	164 400	158 190
<b>Nombre total heures facturées</b>	1 804 140	1 785 322	1 824 610	1 894 807
<b>Pourcentage</b>	9%	8,5%	9%	8%

Le pourcentage reste stable sur la période mais est en réalité très variable d'un EAJE à l'autre.

Le tarif horaire ou le nombre d'enfants avec un tarif inférieur à 1 € est plus évocateur.

- **Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH**

Accueil des enfants porteurs de handicap dans les EAJE ville et partenaires (Sources, données communiquées au conseil départemental chaque année).

	2014	2015	2016	2017
	20	29	23	22

On note une stagnation de l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des EAJE. Un travail en direction des structures et une information aux familles seraient peut-être à construire.

L'arrivée d'une référente handicap au niveau du département permettra sans doute de développer un travail autour de cette thématique avec les équipes et de renforcer des partenariats.

**Autres services petite enfance/soutien à la parentalité :**

➤ **Ludothèque**

La ludothèque « La Récré » permet de passer un moment convivial et ludique. Plus de 3 500 jouets, jeux et matériels de motricité sont à la disposition des enfants et des familles, dès la toute petite enfance (à partir de 0 ans). La ludothèque est accessible à toute personne en situation de handicap. Elle possède un espace extérieur clos pour les jours de beau temps.

Chacun peut venir jouer sur place, de manière libre et gratuite, ou emprunter des jeux.

➤ **Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) :**

■ **La Cadole présente sur le territoire de Fontaine d'Ouche**

Boulevard Gaston Bachelard

L'association l'Apolape a été créée en juillet 1991 et le Laep "La Cadole" a ouvert en octobre 1993. Depuis septembre 1998, le Laep se situe au Centre commercial de Fontaine d'Ouche à Dijon. La Cadole est ouverte pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte titulaire. Elle accueille des parents du quartier de Fontaine d'Ouche et, plus largement, de Dijon, du Grand Dijon et même du département. L'entrée est libre, sans inscription ni rendez-vous. C'est un lieu d'accueil, de rencontre, de parole, de jeu, de repos, ... Les parents restent avec les enfants le temps qu'ils veulent.

Gestionnaire : Apolape - La Cadole

■ **L'Amarine sur le territoire Bourroches Port du Canal**

1, Quai Gaillot

L'Amarine est un lieu d'accueil de jour pour de futurs parents et des parents avec leur bébé jusqu'à l'âge de 1 an, pour vivre avec d'autres le lien parents-enfants, quelles que soient les circonstances de la naissance.

Tout en respectant l'anonymat et la confidentialité, 1 à 4 familles peuvent être reçues à la demi-journée ou à la journée. L'accueil est assuré par des professionnelles qualifiées de l'enfance et de la famille et étayé par un travail de supervision orienté vers les questions des liens précoces bébé/environnement.

Toute future mère, futur père et parent d'un bébé de moins de un an peut y être accueilli librement pour faire une pause hors du quotidien habituel.

L'Amarine dépend du pôle social de l'Acodège.

Fiche 6  
L'analyse de l'existant

Analyse de l'offre d'accueil et de loisirs au regard des caractéristiques de la population.

Tableau récapitulatif des réalisations quantitatives par année du contrat et pour chaque action en référence aux engagements contractualisés

PETITE ENFANCE

ACTIONS ANTERIEURES

	2014				2015				2016				2017			
	Nombre places	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Nombre places	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Nombre places	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Nombre places	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.
c coll Monchapei	56	123 730	95 174	76,90%	56	149 856	91 955	61,34%	64	169 152	103 006	60,90%	72	177 552	123 794	69,72%
c coll Voltaire	52	113 666	88 994	78,29%	52	113 230	83 817	74,02%	59	128 384	92 529	72,07%	71	179 211	124 367	69,40%
c coll Grésilles	60	129 360	101 217	78,24%	60	162 000	100 096	61,79%	65	171 080	101 441	59,29%	74	168 202	107 540	63,94%
c coll Jean Jaures	<i>uniquement dégressivité</i>															
c Prince de Condé	25	71 875	44 932	62,51%	25	59 896	42 980	71,74%	25	61 275	40 572	66,21%	25	61 813	43 368	70,19%
c coll Tivoli	60	113 505	99 057	87,27%	60	113 968	94 555	84,71%	66	165 190	107 790	65,25%	78	197 682	146 767	74,24%
c coll Lap'fite fac	40	83 640	68 051	81,36%	55	115 005	71 827	62,49%	<i>action non maintenue</i>							
Mini c Colombière	10	20 811	17 462	83,91%	10	20 776	18 385	88,49%	10	13 550	12 267	90,53%				
c fam Colombière	44	128 832	43 319	33,62%	44	124 080	40 241	32,43%	44	82 896	28 580	34,48%				
MA Jean Jaurès	<i>supprimée</i>															
MA Delaunay	53	11 936	79 773	71,27%	53	140 556	81 290	57,83%	66	172 920	95 588	55,28%	77	194 887	122 693	62,96%
Manège	<i>uniquement dégressivité</i>															
MA Fontaine d'ouch	20	29 841	26 773	89,72%	20	31 500	23 923	75,95%	20	33 680	23 576	70,00%	20	37 400	26 188	70,02%
MA Varennes	12	26 589	21 775	81,89%	12	10 284	13 252	128,89%	12	24 756	23 308	94,9%				
<b>AUTRES ACTIONS</b>	<i>matérialité</i>				<i>matérialité</i>				<i>matérialité</i>				<i>matérialité</i>			
La Cadole					663 H								654 H			
Judothèque					1 703 H								1 757 H			
RAM Aemberi					1 ETP								0,92 ETP			
RAM Font Ouche					1 ETP								1 ETP			

**ACTIONS NOUVELLES**

		2014			2015			2016			2017		
		Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.
Multi accueil Junot	contractualisé	164 160	130 176	79,30%	162 000	129 600	80,00%	164 880	131 904	80,00%	164 160	131 328	80,00%
	réalisé	162 720	128 734	79,11%	161 280	124 890	77,28%	174 694	126 694	72,71%	162 000	124 855	77,07%
Multi accueil Roosevelt	contractualisé	218 880	163 146	74,54%	216 000	162 000	75,00%	219 840	167 078	76,00%	218 880	168 537	77,00%
	réalisé	235 200	166 341	70,72%	215 040	156 435	72,78%	217 920	157 840	72,43%	219 800	159 837	72,72%
Maison des fées	contractualisé	108 480	94 826	87,41%	109 440	95 213	87,00%	109 440	95 213	87,00%	109 440	95 213	87,00%
	réalisé	110 400	87 396	79,16%	109 920	91 019	82,80%	110 880	90 780	81,87%	110 880	90 566	81,68%
Multi accueil Calypso	contractualisé	31 380	22 963	73,18%	31 300	22 909	73,18%	31 360	23 273	73,58%	31 630	23 273	73,58%
	réalisé	31 380	19 520	62,21%	31 300	19 794	63,24%	27 278	20 237	74,19%	26 963	18 930	70,16%
Microcrèche 1 Binôme	contractualisé	28 160	21 793	77,39%	28 080	20 196	72,00%	supprimée					
	réalisé	27 610	22 844	82,74%	26 620	20 494	76,99%						
Microcrèche 2 Binôme	contractualisé	24 070	20 074	77,00%	27 170	19 562	72,00%	supprimée					
	réalisé	24 950	20 007	74,24%	24 400	17 920	67,88%						
Multi accueil Jean Jaurès	contractualisé	119 784	83 968	70,10%	119 784	83 968	70,10%	119 784	83 968	70,10%			
	réalisé	119 784	76 131	63,57%	120 888	74 515	61,64%	60 720	31 871	52,49%			
Multi Accueil La pouponnière	contractualisé	138 224	101 080	73,13%	140 662	102 684	73,00%	140 662	102 684	73,00%	140 662	102 684	73,00%
	réalisé	154 071	104 138	67,59%	140 026	107 218	76,57%	139 496	103 611	75,71%	140 029	98 134	70,10%
Multi accueil la vertèbre enchantée	contractualisé	116 630	93 330	80,01%	149 200	119 340	79,99%	149 200	119 340	79,99%	149 200	119 340	79,99%
	réalisé	117 950	67 906	57,57%	149 800	102 547	68,46%	131 141	98 371	75,01%	130 573	100 175	76,72%
Multi accueil le Tempo	contractualisé	32 876	22 666	68,94%	40 250	28 944	71,91%	40 250	28 944	71,91%	40 250	28 944	71,91%
	réalisé	36 267	18 244	50,30%	43 936	32 695	74,42%	39 546	31 713	80,19%	32 712	29 329	89,66%

		2014		2015		2016		2017	
		n° contrat	réalisé	n° contrat	réalisé	n° contrat	réalisé	n° contrat	réalisé
Ram Roosevelt		1EP	1 ETP	1EP	0,80 ETP	1EP	0,89 ETP	1EP	1 ETP
Coordination		1,29 ETP	1,29 ETP	2EP	1 ETP	2EP	2 ETP	2EP	2EP

Module 1 - 2014

Module 3 - Avenant 2015

		2015			2016			2017		
		Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.
Multi accueil Centre ville	contractualisé	42 760	30 670	71,73%	42 760	30 700	71,80%	42 760	30 700	71,80%
	réalisé	42 760	30 670	71,73%	42 560	28 119	66,07%	39 900	29 659	74,33%
Multi accueil Darius Milhaud	contractualisé	41 910	28 561	68,15%	64 140	44 888	69,98%	64 140	44 888	69,98%
	réalisé	40 253	27 436	68,16%	51 514	35 332	68,63%	64 980	48 170	74,13%
Multi accueil Delaunay	contractualisé	136 125	84 007	61,71%	148 500	92 475	62,27%	148 500	103 950	70,00%
	réalisé	145 860	81 290	55,79%	172 986	96 588	55,84%	194 887	122 693	62,96%
Multi Accueil La chouroseraie Arsenal	contractualisé	28 370	10 359	36,51%	31 620	22 167	70,10%	31 370	22 500	71,72%
	réalisé	28 380	10 332	36,41%	27 197	17 977	66,10%	26 982	18 440	68,34%
Multi accueil Mansart	contractualisé	49 890	35 750	71,66%	64 140	44 888	69,98%	64 140	44 888	69,98%
	réalisé	42 689	36 607	85,75%	63 840	41 440	64,91%	63 570	44 297	69,68%
Multi accueil Montchapet	contractualisé	153 216	97 592	63,70%	156 840	102 431	65,31%	147 840	103 488	70,00%
	réalisé	152 532	91 955	60,29%	169 216	105 006	60,87%	177 552	123 794	69,72%

ACTIONS NOUVELLES		2016			2017			
		Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	
Module 4 - Avenant 2016	Multi accueil Delaunay	contractualisé	171 072	91 020	53,21%	197 106	113 140	57,40%
		réalisé	172 986	91 020	52,62%	194 887	122 693	62,96%
	Multi accueil Fontaine d'Ouche	contractualisé	173 798	115 260	66,32%	205 254	135 232	65,89%
		réalisé	177 148	118 686	67,00%	203 360	143 767	66,50%
	Multi accueil Grésilles	contractualisé	168 350	110 395	65,57%	189 000	127 455	67,44%
		réalisé	171 080	101 441	59,29%	168 202	107 540	63,94%
	Multi accueil LPCR Heudelet	contractualisé	4 775	3 361	70,39%	13 285	9 375	70,57%
		réalisé	6 202	6 906	80,09%	13 340	10 684	80,09%
	Multi accueil Montchapet	contractualisé	165 632	106 730	64,44%	180 936	121 260	67,02%
		réalisé	169 216	103 006	60,87%	177 552	123 794	69,72%
	Multi accueil Tarnier	contractualisé	171 788	109 020	63,46%	205 254	129 502	63,09%
		réalisé	176 344	111 224	63,07%	200 560	130 495	65,07%
	Multi accueil Tivoli	contractualisé	174 372	104 744	60,07%	197 106	125 515	63,68%
		réalisé	175 296	107 790	61,49%	197 682	146 767	74,24%
	Multi accueil Voltaire	contractualisé	152 946	97 352	63,65%	180 936	121 120	66,94%
		réalisé	155 996	92 529	59,31%	179 211	124 367	69,40%
			2016			2017		
			réf contrat	réalisé		réf contrat	réalisé	
Ram Mansart		0,17	0,17ETP		1ETP	0,22 ETP		
Ingenierie PE 1		Réalisé			/			
Ingenierie PE 2		/			Réalisé			

## ENFANCE JEUNESSE

### ACTIONS ANTERIEURES

ACTIONS	Année Référence contractuelle			2014			2015			2016			2017		
	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.
ALSH ANJOU	44 400	36 528	82,27%	50 348	48 011	95,36%		45 618			46 694			45 175	
ALSH BALTAC	144 880	110 080	75,98%	154 559	125 114	80,95%		127 597			124 750			142 315	
ALSH CER SNCF	107 340	90 672	84,44%	139 340	92 540	66,40%		98 407			88 408			48 708	
ALSH CHAMPOLLION	69 048	52 016	75,33%	63 786	48 323	75,76%		46 137			41 214			45 163	
ALSH CHÂTEAU DE POUILLY	38 400	26 768	69,71%	50 953	43 280	84,94%		48 435			49 464			47 660	
ALSH COLOMBIERE	79 920	59 608	74,58%	70 931	53 574	75,53%		54 357			42 349			83 476 *	
ALSH MANSART	65 244	33 440	51,18%	84 720	71 619	82,59%		63 195			58 883			59 509	
ALSH MARIE NOEL	66 600	63 720	95,68%	73 991	62 655	84,68%		56 687			49 547			55 006	
ALSH MARMUZOTS	53 400	33 000	61,80%	50 576	39 742	78,58%		36 798			34 194			36 705	
ALSH MONTMIZARD	45 400	40 048	88,21%	105 080	85 131	81,02%		78 041			73 892			78 202	
ALSH PERISCOLAIRE	1 764 522	1 329 935	75,37%	2 174 757	1 976 745	90,90%		2 015 424			1 495 899			1 643 349	
ALSH STE ANNE	81 784	80 328	98,22%	89 584	88 528	98,82%		77 255			76 010			76 685	
ANIMATION SPORTIVE DE QUARTIER	24 900	15 840	63,61%	28 604	15 166	53,02%		9 096			6 149			7 616	
ACCUEIL JEUNES MANSART	13 545	7 943	58,64%	28 980	1 549	5,35%		921			1 804			1 735	
COORDINATION JEUNESSE		5 ETP			5 ETP			5 ETP			5 ETP			4 ETP	

\* cumul actes Tempo et ex Colombière

### ACTIONS NOUVELLES

ACTIONS		2014			2015			2016			2017		
		Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.	Cap. théorique	Heures fact.	Taux occup.
ALSH MANSART Développement	contractualisé	99 002	71 203	71,92%	89 858	65 293	72,66%	89 858	65 293	72,66%	89 858	65 293	72,66%
	réalisé	86 720	71 619	82,59%	63 195	63 195	100,00%	58 883	58 883	100,00%	59 509	59 509	100,00%
ALSH BAUDELAIRE	contractualisé	49 096	30 889	62,92%	46 928	29 163	62,14%	46 928	29 163	62,14%	46 928	29 163	62,14%
	réalisé	47 624	32 117	67,44%	28 149	28 149	100,00%	28 247	28 247	100,00%	36 705	36 705	100,00%
ALSH CENTRE SOCIAL DES BOURROCHES	contractualisé	39 047	35 841	91,74%	40 400	36 165	89,52%	40 400	36 165	89,52%	40 400	36 165	89,52%
	réalisé	39 387	37 301	94,70%	40 029	40 029	100,00%	38 488	38 488	100,00%	41 801	41 801	100,00%
ALSH MJC MONTCHA PET Développement	contractualisé	86 577	57 582	66,51%	89 401	60 192	67,33%	89 401	60 192	67,33%	89 401	60 192	67,33%
	réalisé	82 197	58 742	71,49%	69 292	69 292	100,00%	70 488	70 488	100,00%	69 414	69 414	100,00%
ALSH MONTMIZARD Développement	contractualisé	108 820	87 993	80,84%	109 332	89 175	81,54%	109 332	89 175	81,54%	109 332	89 175	81,54%
	réalisé	105 080	85 131	81,02%	78 041	78 041	100,00%	73 892	73 892	100,00%	78 202	78 202	100,00%
FORMATIONS Développement	contractualisé		4			10			15			20	
	réalisé		8			2			5			1	

NB : Les modalités de liquidation des droits CEJ des accueils de loisirs ont été modifiées à compter de l'année 2015. Seules les heures facturées sont prises en compte pour calculer le droit.  
Les capacités théoriques de ces accueils ne sont donc plus indiquées à partir de l'année 2015.

Tableau « état des réalisations financières » par action, par année en référence aux engagements contractuels.

PETITE ENFANCE

ACTIONS ANTERIEURES

ACTIONS	2014			2015			2016			2017			
	CONTRAT FS cible	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité
C col Montchapet	8 873,92		8 873,92	0,00	1 095,30	7 778,62	0,00		8 873,92	0,00		8 873,92	
C col Voltaire	56 721,10		56 721,10	1 432,51		56 721,10	852,71		56 721,10	272,91		56 721,10	
C col Grésilles	833,95		833,95	0,00	97,81	736,14	0,00		833,95	0,00		833,95	
C col Pinée de Condé	63 018,35	6 742,96	56 275,39	15 357,14		63 018,35	9 141,62	3 412,00	59 606,35	2 926,10		63 018,35	
C col Tivoli	177 961,62		177 961,62	28 263,94		177 961,62	16 824,63		177 961,62	5 385,32		177 961,62	
C col la Filles FAC			3,02	369,64		3,02	220,05		3,02	0,00	3,02	0,00	
MA Jean Jaurès	0,00		0,00	14 273,46		0,00	8 496,52		0,00	2 719,58		0,00	
Mini c Colomblère	38 883,86		38 883,86	15 754,77		38 883,86	9 378,31	13 094,53	25 789,33	3 001,85	38 883,86	0,00	
C lam Colombière	106 743,60	54 802,33	51 941,27	24 185,73	59 693,35	47 050,25	14 396,98	7 3 323,04	33 420,56	4 608,23	106 743,60	0,00	
MA Delaunay	151 637,03		151 637,03	31 227,84	23 363,16	125 273,87	18 588,97		151 637,03	5 950,10		151 637,03	
H Spécialisée Manège	0,00		0,00	2 864,49		0,00	1 705,14		0,00	545,79			
MA Fontaine d'Ouche	4 749,56	250,15	4 499,41	2 505,41		4 749,56	1 491,37		4 749,56	477,33		4 749,56	
MA Varennes	44 633,67		44 633,67	6 406,71	26 092,22	18 541,45	3 813,70		44 633,67	0,00	1 220,69	44 633,67	0,00
<b>AUTRES ACTIONS</b>													
	CONTRAT		2014		2015		2016		2017				
	FS cible	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité	Réfaction	FS versée	Dégressivité
La Cadole	4 440,11		4 440,11	2 841,50		4 440,11	1 691,46		4 440,11	541,42		4 440,11	
ludothèque	11 330,15		11 330,15	12 987,84		11 330,15	7 731,27		11 330,15	2 474,70		11 330,15	
RAM Alembert	11 662,10		11 662,10	9 363,21		11 662,10	5 573,64		11 662,10	1 784,07	932,97	10 729,13	
RAM FontOuche	11 662,10		11 662,10	5 175,49		11 662,10	3 080,81		11 662,10	986,13		11 662,10	
<b>TOTAL ACTIONS ANTERIEURES</b>													
			804 367,88		682 799,48		591 585,12		501 957,02				

**ACTIONS NOUVELLES**

EA JE	2014			2015			2016			2017		
	PS contractualisée	Réfaction	PS versée									
MA Junot	175 807,78	0,00	175 807,78	163 000,79		163 000,79	162 170,24	0,00	162 170,24	148 934,21	0,00	148 934,21
MA Roosevelt	198 274,05	0,00	198 274,05	180 924,60		180 924,60	188 041,24	0,00	188 041,24	180 197,21	0,00	180 197,21
Maison des Fées	124 550,92	0,00	124 550,92	13 324,12		13 324,12	133 269,12	0,00	133 269,12	132 324,92	0,00	132 324,92
MA La Calypso	35 338,80	0,00	35 338,80	35 264,58	3 407,28	31 857,30	35 839,84	0,00	35 839,84	35 839,84	0,00	35 839,84
MA La pouponnière	34 228,49	1 178,45	33 050,04	42 323,63		42 323,63	41 762,84	0,00	41 762,84	41 133,60	0,00	41 133,60
Multi accueil Jean Jaurès	22 894,76	2 109,23	20 785,53	23 024,66	2 749,81	20 274,85	23 104,71	23 104,71	0,00	22 956,61	22 956,61	0,00
Micro crèche 1 binôme	25 784,35	0,00	25 784,35	24 040,54	1 328,57	24 731,97	30 033,72	30 033,72	0,00	24 293,17	24 293,17	0,00
Micro crèche 2 binôme	27 539,74	0,00	27 539,74	26 347,93	1 522,04	24 825,87	29 008,65	29 008,65	0,00	24 381,91	24 381,91	0,00
Multi accueil La verrière enchar	74 391,28	0,00	74 391,28	125 213,95		125 213,95	123 273,17	0,00	123 273,17	120 432,82	0,00	120 432,82
Multi accueil le Tempo	333,41	0,00	333,31	10 842,04		10 842,04	10 164,42	0,00	10 164,42	9 486,64	0,00	9 486,64
RAM Roosevelt	13 937,66	0,00	13 937,66	13 745,92	0,00	13 745,92	13 549,83	0,00	13 549,83	13 348,64	0,00	13 348,64
coordination	38 654,97	0,00	38 654,97	39 933,28	29 966,64	29 966,64	39 933,28		39 933,28	39 933,28	0,00	39 933,28
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>		<b>748 442,23</b>			<b>800 928,70</b>			<b>748 003,98</b>			<b>741 452,24</b>	

EA JE	2015			2016			2017		
	PS contractualisée	Réfaction	PS versée	PS contractualisée	Réfaction	PS versée	PS contractualisée	Réfaction	PS versée
Multi accueil Centre ville	2 658,42	2 658,42	0,00	2 661,02		2 661,02	2 661,02	2 261,02	0,00
Multi accueil Darius Milhaud	990,25	990,25	0,00	28 014,37	15 270,44	12 743,93	28 013,84		28 013,84
Multi accueil Delaunay	34 407,88		34 407,88	51 229,43		51 229,43	57 465,28		57 465,28
Multi Accueil La chouzerotte	7 948,01		7 948,01	38 428,91		38 428,91	39 005,20	79,59	38 209,61
Multi accueil Mansart	9 915,99		9 915,99	27 235,20		27 235,20	27 637,68	121,31	27 114,37
Multi accueil Montchanal	45 479,14		45 479,14	51 495,51		51 495,51	43 054,74		43 054,74
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>		<b>99 971,02</b>			<b>183 865,20</b>				<b>194 059,84</b>

EAJE	2016			2017		
	PS contractualisée	Réfaction	PS versée	PS contractualisée	Réfaction	PS versée
Multi accueil Delaunay	21 742,80		21 742,80	51 974,65	2 372,80	49 601,85
Multi accueil Fontaine d'Ouche	50 830,60		50 830,60	86 972,70	2 269,99	84 702,71
Multi accueil Grésilles	7 907,30		7 907,30	32 064,34	24 699,03	7 365,31
Multi accueil LPCR Heudelet	6 175,60		6 175,60	17 226,88		17 226,88
Multi accueil Montchapet	13 728,40		13 728,40	33 422,91		33 422,91
Multi accueil Tarnier	14 022,96		14 022,96	52 352,15	5 498,28	46 853,87
Multi accueil Tivoli	66 448,20		66 448,20	95 768,16		95 768,16
Multi accueil Voltaire	45 582,11		45 582,11	81 026,40	2 064,39	78 962,01
AUTRES ACTIONS	2016			2017		
	PS contractualisée	Réfaction	PS versée	PS contractualisée	Réfaction	PS versée
Ram Mansart	2 335,10	2 335,10	0,00	13 485,30	10 518,53	2 966,77
Ingenierie PE 1	28 629,74		28 629,74	33 034,32		33 034,32
Ingenierie PE 2	0,00		0,00	18 857,09		18 857,09
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>		<b>255 067,71</b>			<b>468 761,88</b>	

## ENFANCE JEUNESSE

### ACTIONS ANTERIEURES

ACTIONS	CONTRAT	2014			2015			2016			2017		
	PS cible	Réfaction	PS versée	Dégressivité									
ALSH ANJOU	49 560,14		49 560,14			49 560,14			49 560,14			49 560,14	
ALSH BALZAC	3 306,57		3 306,57	640,32		3 306,57	381,17		3 306,57	122,02		3 306,57	
ALSH CER SNCF	13 174,32		13 174,32			13 174,32			13 174,32			13 174,32	
ALSH CHAMPOLLION	6 446,57	233,78	6 212,79			6 446,57		33,31	6 413,26			6 446,57	
ALSH CHÂTEAU DE POUILLY	36 550,88		36 550,88	3 740,97		36 550,88	2 226,89		36 550,88	712,81		36 550,88	
ALSH COLOMBIERE	9 924,51	703,36	9 221,15			9 924,51			9 924,51			9 924,51	
ALSH MANSART	2 870,22		2 870,22			2 870,22			2 870,22			2 870,22	
ALSH MARIE NOEL	16 349,42		16 349,42			16 349,42			16 349,42			16 349,42	
ALSH MARMUZOTS	7 088,94	318	7 085,76			7 088,94			7 088,94			7 088,94	
ALSH MONTMUZARD	9 260,48		9 260,48			9 260,48			9 260,48			9 260,48	
ALSH PERISCOLAIRE	1 282 346,23		1 282 346,23	44 515,74		1 282 346,23	26 498,80		1 282 346,23	8 481,86		1 282 346,23	
ALSH STE ANNE	7 582,33		7 582,33			7 582,33			7 582,33			7 582,33	
ANIMATION SPORTIVE DE QUARTIER	31 364,89	3 115,57	28 249,32		6 134,46	25 230,43			31 364,89			31 364,89	
ACCUEIL JEUNES MANSART	27 658,13	22 264,41	5 393,72		24 451,14	3 206,99		21 369,50	6 288,63			27 658,13	
COORDINATION JEUNESSE	90 750,00		90 750,00			90 750,00			90 750,00		18 150,00	72 600,00	
<b>TOTAL ACTIONS ANTERIEURES</b>			<b>1 616 810,36</b>			<b>1 592 754,89</b>			<b>1 582 147,51</b>			<b>1 576 083,63</b>	

### ACTIONS NOUVELLES

ACTIONS NOUVELLES	2014			2015			2016			2017		
	PS contractua lisée	Réfaction	PS versée	PS contractua lisée	Réfaction	PS versée	PS contractua lisée	Réfaction	PS versée	PS contractua lisée	Réfaction	PS versée
ALSH MANSART Développement	56 825,67	12 425,39	44 400,28	47 345,01		47 345,01	47 151,97		47 151,97	46 958,92		46 958,92
ALSH BAUDELAIRE	14 973,27	1 207,83	13 765,44	12 894,27	4,29	12 889,98	12 836,48		12 836,48	12 778,69		12 778,69
ALSH CS BOURROCHES	3 507,51		3 507,51	4 842,66		4 842,66	4 818,90		4 818,90	4 795,14		4 795,14
ALSH MJC MONTCHAPET Développement	4 274,13	3 466,15	807,98	6 676,24		6 676,24	6 643,88		6 643,88	6 611,51		6 611,51
ALSH MONTMUZARD	52 129,33	3 723,65	48 405,68	52 611,00		52 611,00	52 367,20		52 367,20	52 123,41		52 123,41
FORMATIONS Développement	2 517,90		2 517,90	6 114,90	4 891,92	1 222,98	9 112,37	6 074,92	3 037,45	12 109,90	11 504,41	605,49
<b>TOTAL ACTIONS NOUVELLES</b>			<b>113 404,79</b>			<b>125 587,87</b>			<b>126 855,88</b>			<b>123 873,16</b>
<b>TOTAL ACTIONS</b>			<b>1 730 215,15</b>			<b>1 718 342,76</b>			<b>1 709 003,39</b>			<b>1 699 956,79</b>

## Bilan qualitatif petite enfance

---

### ■ Évolution de l'offre sur les 4 années

#### Nombre de places

De 2014 à 2017 : passage de 1186 à 1057 places soit - 129 places

2015 : fermeture de Varennes et redéploiement des places =  $(-12+11) = - 1$  place

2016 :

- réduction capacité d'accueil Centre-Ville et Petit Citeaux)  $(-10 \times 2) = - 20$  places

- fermeture des crèches familiales avec redéploiement des assistants maternels et agréments revus  $(+125 - 189) = - 64$  places

- renouvellement marché AGEAC avec fermeture d'1 site donc de 46 places à 23 places = -23 places

- arrêt du dispositif (Jules et Juliette) = - 20 places

2017 : départ d'assistant maternel = - 16 places

#### Changement d'horaires

Mise en place de journées continues avec repas dans les EAJE de moins de 60 places et réduction d'horaires des EAJE de + 60 places

- EAJE municipaux = de 7h à 19h (tous EAJE confondus)
  - ▶ accueil collectif de - de 60 places = de 8h30 à 18h soit 9h30/jour
  - ▶ accueil collectif de 60 places = de 7h30 à 18h30 soit 11h/jour
  - ▶ accueil individuel =de 7h à 19h soit 12 h/jour
- EAJE partenaires et privés de 6h45 à 20h (tous EAJE confondus)

#### Nombre de jours d'ouverture en moyenne 224 jours/an (sauf année des fermetures de structures)

### ■ Bilan/évaluation quantitative et qualitative des projets

## Bilan qualitatif (secteur Sud)

### À noter :

- janvier 2015, les repas sont préparés par une entreprise privée et livrés en liaison froide
- 2015 : mise en place du pointage automatisé dans toutes les structures
- deuxième semestre 2016 : entrée de l'ensemble des structures dans un processus de réflexion visant à la rédaction pour juin 2018 des projets d'établissement.

Structures de 60 places	Multi-accueil Tarnier	Multi-accueil Fontaine d'Ouche	Multi-accueil Voltaire
Évolution de la Fréquentation	<b>Accueil collectif :</b>	<b>Accueil collectif :</b>	<b>Accueil collectif :</b>
	2015 : 61,52 %	2015 : 65,46 %	2015 : 60,23 %
	2016 : 65,22 %	2016 : 68,92 %	2016 : 61,95 %
	2017 : 71,84 %	2017 : 77,48 %	2017 : 75,61 %
	soit une progression de 10,32 %.	soit une progression de 12,02 %	soit une progression de 15,38 %
	<b>Accueil familial :</b>	<b>Accueil familial :</b>	<b>Accueil familial :</b>
2016 : 45,87 %	2016 : 51,30 %	2016 : 33,31 %	
2017 : 48,01 %	2016 : 51,98 %	2017 : 47,09 %	

Structures de 60 places	Multi-accueil Tarnier	Multi-accueil Fontaine d'Ouche	Multi-accueil Voltaire
Actions menées	<p><b>Depuis 2014</b>, animation par les équipes de plusieurs instances de participation des familles à la vie de la structure comme les ateliers arts plastiques, atelier toucher/ massage parents /enfants. , des cafés parents, des questionnaires de satisfaction et des réunions annuelles « conseil de crèche » en présence de l'élue Petite Enfance: cette instance est amenée à traiter de l'ensemble des thématiques lié à la qualité de l'accueil (pédagogique, organisation, aménagement des espaces, partenariat, communication...). À titre d'exemple, thématiques sur la lutte contre les stéréotypes sexistes, les produits d'hygiène employés, les repas, la circulation devant la structure...</p> <p><b>Entre 2014 et 2018</b>, proposition d'une expérience de bain linguistique hebdomadaire en Langue des Signes Française aux enfants de 2/3 ans en rapport avec l'inclusion d'enfants déficients auditifs et leurs parents.</p> <p>Parallèlement depuis 2015, l'équipe a développé le <b>principe de communication gestuelle</b> (utilisation de quelques signes de la LSF) comme outil supplémentaire de communication avec les enfants en étroite collaboration avec les familles.</p>	<p><b>2014</b> : action de formation du personnel sur la thématique des différences culturelles.</p> <p><b>2015</b> : Action sur une thématique de santé en collaboration avec Dijon Ville Santé en direction des familles (le brossage des dents).</p> <p>Action avec le Centre de loisirs Marie Noël autour de l'écologie et le recyclage.</p> <p><b>2016</b></p> <p>Atelier sensoriel et de bien-être (espace Snoezelen) avec l'association Ani'Nomade à la crèche familiale Fontaine d'Ouche : cet atelier conduit d'avril à juin 2016 a permis aux assistantes maternelles de s'approprier les outils proposés en direction des enfants afin de proposer des temps similaires à leur domicile.</p> <p>Travail transversal de psychomotricité entre le multi-accueil et relais petite enfance Fontaine d'Ouche de janvier à mai qui a permis aux enfants d'acquérir une meilleur aisance corporelle pour une meilleure autonomie.</p> <p><b>Entre mars 2016 et juillet 2017</b>, formation du personnel sous la forme de séances d'analyse de cas.</p> <p><b>2017</b> : intervention hebdomadaire d'une conteuse de l'association « Lire et faire Lire ». Animations avec le jardin des sciences autour des insectes</p>	<p>Poursuite du travail de partenariat avec la maison d'arrêt autour de l'accueil d'enfants de parents incarcérés.</p> <p><b>2014</b> : formation du personnel (analyse des pratiques et formation autour du jeu)</p> <p>Depuis <b>2015</b> : participation des familles sous la forme d'ateliers parents enfants, café parents...</p> <p><b>2017</b> :</p> <p>* mise en place de séances hebdomadaires de psychomotricité.</p> <p>* Participation à une recherche action en collaboration avec l'Université de Bourgogne autour sur les effets de la musique sur le développement du jeune enfant.</p>

Structures de 60 places	Multi-accueil Tarnier	Multi-accueil Fontaine d'Ouche	Multi-accueil Voltaire
Actions menées	<p><b>- Objectifs de la communication gestuelle</b></p> <p>Offrir un moyen d'expression efficace adapté aux capacités du jeune enfant, même s'il ne sait pas parler.</p> <p>Lui permettre de partager son univers, son quotidien.</p> <p>Répondre de façon plus adaptée aux attentes et besoins de chaque enfant.</p> <p>Réduire les pleurs, les »crises » et les frustrations des enfants.</p> <p>Accroître le respect vis à vis de l'enfant augmenter la confiance en soi des enfants.</p> <p>Faciliter l'apprentissage de la communication verbale.</p> <p>Faciliter l'intégration et la communication avec les enfants déficients, ou de langue étrangère.</p> <p><b>2014/2015 /2018</b> : organisation de journées portes ouvertes pour les nouvelles familles.</p> <p><b>2016</b>: conception et conduite de plusieurs actions d'ouverture culturelles telle « l'art tôt » durant 8 mois en partenariat avec le musée des Beaux-Arts et un plasticien: actions en direction des enfants dans l'exploration de tous leurs sens mais aussi en direction des familles.</p>		
Structures	Multi-accueil Tarnier	Multi-accueil Fontaine d'Ouche	Multi-accueil Voltaire

de 60 places			
Actions menées	<p>Initiation des enfants au Land Art : pratique artistique ayant vocation à sensibiliser les enfants à l'environnement.</p> <p><b>2016</b> : site pilote pour l'utilisation d'un nouvel outil de communication avec les familles : l'application Kidizz.</p> <p>Participation de l'équipe à l'animation d'un atelier en langue des signes lors de la Journées des Droits de l'Enfant.</p>		
Points faibles / forts	<p>Point faible : Difficultés d'intégration des assistantes maternelles dans l'équipe du collectif.</p> <p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Partenariat bien établi avec les services du conseil départemental (PMI)</li> <li>* en cours, développement du travail de partenariat avec l'éducation nationale.</li> </ul>	<p>Points forts :</p> <p>Bonne intégration des assistants maternels.</p> <p>En cours : Développement du travail en réseau sur le quartier.</p> <p>À venir : travail en partenariat avec le Relais PE et le Musée des Beaux-Arts autour d'un projet artistique associant enfants, assistantes maternelles et familles.</p>	<p>Diminution du nombre d'assistantes maternelles rattachées.</p>
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Augmentation du nombre de familles en difficulté sociale sur le territoire et accueil de familles de l'abri de nuit.</li> <li>*Plusieurs changements sont intervenus dans la direction de l'établissement qui a fragilisé l'équipe entre 2016 et 2017.</li> </ul>	<p>Plusieurs changements sont intervenus dans la direction de l'établissement.</p> <p>Accompagnement éducatif des familles particulier.</p>	<p>Succession de directrices entre février et septembre 2016.</p>

Structures de 60 places	Multi-accueil Tarnier	Multi-accueil Fontaine d'Ouche	Multi-accueil Voltaire
Faits marquants	<p><b>Septembre 2015</b> : modification des horaires d'ouverture : passage à 7h30/18h30</p> <p><b>Septembre 2016</b> : passage en multi-accueil et intégration de 14 places d'accueil familial</p> <p>Création d'un poste de directrice adjointe et de secrétaire</p>	<p><b>Septembre 2015</b> : modification des horaires d'ouverture : passage à 7h30/18h30</p> <p><b>Septembre 2016</b> : passage en multi-accueil et intégration de 21 places d'accueil familial</p> <p>Création d'un poste de directrice adjointe et de secrétaire</p>	<p><b>Septembre 2015</b> : modification des horaires d'ouverture : passage à 7h30/18h30</p> <p><b>Été 2016</b> : redéploiement des places de la mini crèche La Colombière sur le MA avec une augmentation de la capacité : passage de 53 places collectives à 60 places avec des travaux dans le bâtiment.</p> <p><b>Septembre 2016</b> : passage en multi-accueil et intégration de 20 places d'accueil familial.</p> <p>Création d'un poste de directrice adjointe et de secrétaire</p>

Structures de moins de 60 places	Multi-accueil Mansart	Multi-accueil Petit Citeaux	Multi-accueil Bourroches	Multi-accueil Halte-Garderie Fontaine d'Ouche
Évolution de la fréquentation	<p>2015 : 62,18 %</p> <p>2016 : 65,06 %</p> <p>2017 : 69,72%soit une progression de 7,54 %</p>	<p>2015 : 49,70 %</p> <p>2016 : 63,53 %</p> <p>2017 : 67,21 %</p> <p>soit une progression de 17,51 %</p>	<p>2015 : 59,14 %</p> <p>2016: 66,87 %</p> <p>2017 : 72,05 %</p> <p>Soit une progression de 12,9 %</p>	<p>2015 : 63,39 %</p> <p>2016 : 62,33 %</p> <p>Depuis 2014, nous <b>observons une diminution permanente du nombre d'heures de fréquentation du MA</b></p> <p>2017 : 70,02 %</p> <p>soit une progression de 7,69 %</p>

Structures de moins de 60 places	Multi-accueil Mansart	Multi-accueil Petit Citeaux	Multi-accueil Bourroches	Multi-accueil Halte-Garderie Fontaine d'Ouche
Actions menées	<p><b>Depuis 2014</b> : ateliers d'initiation à la langue anglaise pour les enfants avec la participation des familles.</p> <p><b>2017</b> : animations des familles en langue maternelle</p>	<p><b>2015</b> : participation des parents à l'animation d'ateliers (confection de thé à la menthe, animation guitare, animation en chinois, en japonais)</p>	<p><b>septembre 2013 à juillet 2014</b> : séances d'éveil musical animées par des musiciens du Conservatoire à destination des enfants avec la participation des familles.</p> <p>Partenariat avec le village de stabilisation afin de faciliter l'accès au cours de français par les familles.</p> <p><b>2016</b> axée sur des animations autour des animaux.</p> <p><b>2017</b> : ateliers motricité avec les familles.</p>	<p><b>2014</b> : travail en collaboration avec d'autres haltes garderies et le service relations internationales à la conception d'un livret d'accueil en 5 langues pour une meilleure communication avec les familles.</p> <p>Novembre 2015/ mars 2016 : animation musicale en lien avec le Conservatoire.</p> <p><b>2016/ 2017</b> : activités aux jardins partagés avec les familles</p>
Points faibles / forts	<p>+ : partenariat avec le Relais d'Alembert.</p> <p>+ : Participation au réseau Mansart (ALSH Mansart, bibliothèque, AVUM, Dijon Habitat..) dans la construction de projets de quartier.</p>	<p>+Réseau avec le Centre Social du Tempo et école maternelle.</p>	<p>+ : Travail de partenariat avec le centre social des Bourroches.</p> <p>+ : facilité d'accès pour les familles du quartier Fontaine d'Ouche</p> <p>- : Les locaux sont anciens <b>et il faudrait envisager une poursuite de la démarche d'amélioration par des travaux.</b></p>	<p>+ : Participation de la directrice à la commission d'admission de la classe passerelle de FO.</p> <p>+ : Partenariat avec le Centre social, référente familles.</p> <p>- : Les 6 écoles du quartier Fontaine d'Ouche accueillent des enfants de 2 ans dont l'école Buffon qui propose un dispositif passerelle.</p>

Structures de moins de 60 places	Multi-accueil Mansart	Multi-accueil Petit Citeaux	Multi-accueil Bourroches	Multi-accueil Halte-Garderie Fontaine d'Ouche
Points faibles / forts				<ul style="list-style-type: none"> <li>- : Les locaux sont anciens et <b>quelques travaux seraient à envisager</b></li> <li>- : pas de restauration le midi possible au regard des locaux.</li> <li>- : Il est enclavé dans l'Annexe de la Maison Phare, anciennement centre social. Il est assez peu visible.</li> </ul>
Problématiques			Structure ne possédant pas d'espace de stockage pour les poussettes des familles.	<b>Le temps et l'énergie accordés à l'accueil des familles en difficultés et / ou étrangères (rendez-vous, dossiers administratifs) n'est pas proportionnel au temps de garde demandé par la famille, en terme d'heures.</b>
Faits marquants	<p><b>Adaptation aux besoins des usagers</b></p> <p><b>2015</b> : ouverture de l'établissement en continu sur 5 journées avec extension des horaires. Passage d'une ouverture de 8h30 à 17h30 à 8h30 /18h.</p>	<p><b>Adaptation aux besoins des usagers :</b></p> <p><b>2015</b> : passage en journées repas tous les jours y compris durant les vacances scolaires.</p> <p>En septembre 2015 passage d'une ouverture de 8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h00 à 8h30/18h</p>	<p><b>2014</b> : modernisation de la salle de change</p> <p><b>Adaptation aux besoins des usagers</b> : Mise en place de 4 journées continues en <b>septembre 2015</b> hors vacances scolaires, puis 5 journées continues à partir de <b>septembre 2016</b> y compris durant les vacances scolaires.</p> <p>Septembre 2015 : passage d'une ouverture de 8h30 à 17h30 à 8h30 /18h.</p>	

## Dispositif d'accueil des moins de 3 ans en école maternelle

### Objectifs du dispositif

La tranche d'âge des enfants de 2-4 ans constitue une période clé pour le jeune enfant et constitue la transition entre la petite enfance et l'enfance. Elle représente une période d'immense potentiel, durant laquelle un accueil adapté et de qualité est essentiel pour poser les bases du développement de l'enfant.

Un projet passerelle a pour objectif essentiel de donner le temps aux enfants de s'intégrer à l'école et de favoriser leur future réussite scolaire en impliquant le plus possible les parents. Le travail conjoint d'une EJE et d'un enseignant y contribue. Au fur et à mesure de ses capacités, l'enfant va passer à un statut d'élève.

### ■ Dispositif à la maternelle Buffon dans le quartier Fontaine d'Ouche

#### Ressources humaines

Séverine HAUTEFORT, EJE titulaire du poste à la classe passerelle de BUFFON à la Fontaine d'Ouche a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles à partir de janvier 2017 et a été remplacée sur toute l'année 2017 par Mme Alice Houel EJE, agent contractuel.

Une évaluation des dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur le secteur de Fontaine d'Ouche a conduit à l'obtention d'un poste à temps plein d'enseignant en septembre 2017.

#### Fréquentation

Chaque année 17 enfants sont accueillis sur le dispositif. Une adaptation progressive et au rythme de l'enfant est proposée aux familles. Une relation de confiance s'établit entre les parents, les enfants et l'équipe éducative.

## Taux de fréquentation

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
janvier		71 %	88,5 %	74,6 %
février		78,2 %	76,5 %	83,2 %
mars		76,5 %	85,2 %	83 %
avril		73,6 %	82,4 %	71,3 %
mai		77,9 %	73,7 %	85,3 %
juin		67,2 %	69,7 %	77,5 %
juillet				52 %
septembre	87 %	89 %	81,2 %	85,1 %
octobre	80,3 %	80,4 %	72,9 %	78,5 %
novembre	78 %	78,4 %	73,7 %	74 %
décembre	75,7 %	84 %	76,5 %	59%

## Activités

Deux ateliers par semaine sont proposés aux parents dans l'objectif de s'investir dans la scolarité de leur enfant.

Durant l'année scolaire 2015/2016, 52 ateliers ont été mis en place au sein de la classe ou lors de sorties.

Durant l'année scolaire 2016/2017, 45 ateliers ont été proposés aux familles.

Parallèlement diverses actions ont été conduites en partenariat :

- ▶ avec le CAMPS
- ▶ avec une orthoptiste du Conseil Départemental
- ▶ avec l'association Latitude 21
- ▶ avec la Cadole
- ▶ avec les services culturels de la Ville

## Éléments marquants dans les évolutions à venir :

---

Un projet à l'étude pour 2018

### Constats

Bagage insuffisant de langage chez des enfants de 5/6 ans sur le quartier Fontaine d'Ouche avec des familles qui ne parlent pas français ou qui ne stimulent pas ou peu leur enfant autour de la langue parlée.

### Objectifs

Valorisation des compétences parentales en lien avec le langage.

Susciter le plaisir de lire, de dire auprès des enfants en jouant, en contact avec leurs parents.

### Public visé

Enfants de 2/3 ans du secteur Fontaine d'ouche et leurs familles repérés par les enseignants, l'éducatrice du dispositif passerelle, les professionnels des EAJE via l'équipe pluridisciplinaire de Réussite Éducative.

### Moyen envisagé

Proposition d'ateliers langage parents/ enfants hebdomadaires par groupe de 5 enfants et leurs parents, conduits en fin de journée.

Un animateur permanent en cours de sélection.

Une co-animation par l'EJE de la classe passerelle tous les 15 jours.

### À noter

Depuis l'entrée en réseau d'éducation Prioritaire et la mise en place des préconisations du Référentiel de l'éducation Prioritaire, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé sur le quartier de Fontaine d'Ouche de 26 % en 2014 à 45% à ce jour.

## ■ Dispositif à la maternelle Champollion dans le secteur des Grésilles

### Ressources humaines

Durant l'année scolaire 2015/2016, le dispositif a connu des difficultés de fonctionnement du fait du fort absentéisme de l'enseignant titulaire. Son remplacement a été régulier entre novembre 2015 et février 2016. Toutefois, beaucoup de remplaçants différents se sont succédés sur les autres mois de l'année scolaire, ce qui a mis en difficulté des familles et rendu difficile une régularité de prise en charge.

Durant l'année scolaire 2016/2017, l'enseignant titulaire a été moins absent, mais des difficultés de cohérence d'équipe ont rendu les missions du dispositif plus difficiles à atteindre.

À noter : Départ de l'éducatrice de jeunes enfants en janvier 2018.

### Fréquentation

Rentrée scolaire 2015 : 15 enfants en septembre, 16 en octobre, 18 en novembre, 17 en décembre (enfant radié du fait de son absence), 19 en janvier 2016, 18 en février, 17 en mars, 16 en avril (départs dans une autre école)

Rentrée scolaire 2016 : 20 enfants sur le dispositif et 14 enfants sur une classe de toute petite section (TPS). L'emploi du temps de l'EJE a été organisé de façon à proposer un temps d'activités aux enfants de TPS.

Taux de fréquentation :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
janvier	NC	68 %	70 %
février	NC	66 %	78 %
mars	NC	75 %	90 %
avril	NC	NC	68 %
mai	NC	71 %	81 %
juin	NC	49 %	80 %
juillet	NC	NC	NC
septembre	NC	72 %	NC
octobre	69 %	80 %	NC
novembre	78 %	77 %	NC
décembre	76 %	93 %	NC

## Activités

---

- cafés parents sur le temps scolaire du matin
  - en 2015/2016 : 5 cafés : 2 en libre échanges et petits bricolages , 1 sur le thème des écrans, 1 sur le thème des colères, 1 sur le thème du jeu,
  - en 2016/2017 : 1 fois par mois co-animés avec l'EJE et la référente famille du Centre Social des Grésilles.
- temps partagé entre les familles: une fois par semaine proposition d'un temps de rencontre pour les familles.
  - Entre octobre 16 et juin 17, 10 mamans se sont investies sur ce temps dans une conception d'un spectacle pour enfants, et plusieurs autres mamans s'y sont associées ponctuellement. 10 représentations ont pu ainsi avoir lieu dans d'autres écoles du quartier et dans des EAJE, touchant un total de 480 enfants.
- Projet musical : travail en partenariat avec la PMI et la structure Galipette et Trotinette dans le cadre de la commission de quartier Petite Enfance, animé par une musicienne professionnelle, qui a abouti à :
  - en 2015/16, 3 séances musicales dans différents lieux du quartier touchant une douzaine de familles
  - en 2016/17, 1 séance touchant 8 familles
- d'autres actions ont été conduites avec :
  - la médiathèque Champollion,
  - la ludothèque,
  - l'opéra de Dijon,
  - l'association ani'nomade.

## Éléments marquants dans les évolutions à venir

---

Reconduction en 2018 du projet musical porté par l'équipe de la PMI.

Remplacement de l'éducatrice de jeunes enfants du dispositif passerelle en cours de réflexion avec les services de l'éducation de la ville et de l'Éducation Nationale.

## Les besoins non couverts ; les réflexions à mener ; les perspectives

---

Quatre RAM couvrent aujourd'hui le territoire Dijonnais. Les périmètres officiellement définis lors de leur création ont été ainsi déterminés :

- Le RAM Montmuzard (ex D'Alembert) créé en 1996 et transféré dans le groupe scolaire Montmuzard à la rentrée scolaire 2017, prévu pour les quartiers Université et Grésilles,
- Le RAM Fontaine d'Ouche créé en 2004, pour les quartiers Fontaine d'Ouche, Bourroches et Port du Canal,
- Le RAM Roosevelt créé en 2008 pour les quartiers Varennes, Toison d'Or,
- Le RAM Mansart créé en 2017 pour le quartier Chevreul-Parc.

La couverture du territoire dijonnais par les RAM existants étant incomplète, au fil des années, leurs périmètres se sont sensiblement élargis aux quartiers limitrophes et se sont traduits par une augmentation du nombre d'assistantes maternelles par RAM.

Pour information, le nombre d'assistants maternels fréquentant les RAM en 2018 est le suivant :

<b>RAM Montmuzard</b>	148
<b>RAM Fontaine d'Ouche</b>	127
<b>RAM Roosevelt</b>	152
<b>RAM Mansart</b>	130

Aussi, pour une couverture optimale du territoire, 5 RAM seraient nécessaires ; le 5<sup>ème</sup> RAM étant prévu pour couvrir les quartiers Centre-Ville, Drapeau, Clémenceau, Maladière et Montchapet.

De plus, cette solution de garde peut être une alternative intéressante dans un quartier où l'accueil collectif est saturé.

#### ■ **Politique d'admission dans les structures collectivité et éventuellement délégation de service (ou marché public)**

La ville de Dijon attribue les places dans les EAJE en gestion directe ou en gestion déléguée lors de commissions d'admission mensuelles. La plus importante a lieu en avril depuis deux ans au lieu du mois de mai afin d'avoir une réactivité plus importante dans la réponse apportée aux familles pour le mois de septembre.

L'année scolaire 2017/2018 a été l'occasion d'une observation du dispositif des admissions dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et ont permis de :

- faire un descriptif de la situation,
- dégager les points forts et inconvénients,
- faire des propositions d'amélioration,

Tout en menant en parallèle la démarche de dématérialisation des inscriptions dans les multi-accueils.

#### **Descriptif de la situation**

---

Il faut distinguer :

##### **1) les demandes d'admission d'une durée inférieure à 3 jours**

Elles sont traitées directement par les directrices des EAJE, elles font l'objet (ou pas) d'un contrat avec les familles. Les présences sont saisies par les établissements dans Maelis, en post consommation, sans possibilité de programmation dans le logiciel.

##### **2) les demandes d'admission d'une durée supérieure à 3 jours**

Elles sont traitées dans le cadre d'une commission mensuelle, avec saisie au préalable par les chargées d'accueil des demandes dans Maelis,

Ce mode de fonctionnement met en présence différents acteurs : l'élue en charge de la petite enfance, les deux coordinatrices petite enfance, les deux chargées d'accueil des services centraux.

Une exception à ce dispositif mensuel : la commission du mois de mai, avancée à avril en 2017 et 2018, qui statue sur les admissions de septembre.

Cette commission se déroule en présence de l'ensemble des directeurs de structures municipales et partenaires en regroupant les établissements par quartiers.

### Avantages et inconvénients du dispositif actuel

Avantages	Inconvénients
<b>La « cellule accueils » de la DPE a une vision globale des demandes d'accueils réguliers</b>	Durée d'attente des familles importante (de 1 à 8 mois en fonction de la période d'admission demandée)
<b>L'élue en charge de la petite enfance a une bonne connaissance des différentes demandes d'admission dans les EAJE du territoire dijonnais</b>	Les admissions se font sur la base des places disponibles annoncées par les EAJE = pas de visibilité directe sur les places disponibles en nombre et par tranche d'âge
<b>La saisie dans Maelis et le suivi est bien maîtrisé par les deux chargées d'accueil.</b>	Les critères d'admission ne sont pas affichés malgré les demandes de plus en plus nombreuses des familles
	Manque de réactivité dans les réponses aux familles dans les périodes inter-commissions

### Propositions d'améliorations

#### ■ Pour améliorer la réactivité

1. réduire le nombre de commissions mensuelles, et les porter à 4 dans l'année :
  - en janvier (avec date limite de dépôt des dossiers au 31/12 de l'année n-1)
  - en avril (avec date limite de dépôt des dossiers au 31/03)
  - en juillet (avec date limite de dépôt des dossiers au 30/06)
  - en octobre (avec date limite de dépôt des dossiers au 30/09)

L'ordre d'arrivée ne serait plus pris en compte, puisque tous les dossiers devront arriver pour une date unique.

Et proposer pour les périodes inter-commissions, la création d'un tableau partagé avec l'élue, dans lequel les chargées d'accueil indiqueraient les demandes, les propositions de places, et l'élue sa réponse (validation ou non)

2. dématérialiser le dossier de pré-inscription, dans lequel seraient indiquées les dates des 4 commissions. Les familles peuvent indiquer au maximum 2 vœux, ce qui permet de gérer des listes d'attente.

### ■ Pour améliorer la transparence

Fixer les critères d'admission et les communiquer en attribuant un même nombre de points à chaque critère. Les points cumulés permettraient de faire passer ces dossiers en priorité :

- parent (1 ou 2) en situation de recherche d'emploi / 5 pts,
- parents détenteurs des minima sociaux / 5 pts,
- fratrie / 5 pts,
- grossesse multiple / 5 pts,
- enfant détenteur de handicap / 5 pts,
- parent mineur et (ou) étudiant / 5 pts,
- le cas échéant, les situations d'urgence signalées par la PMI / 5 pts.

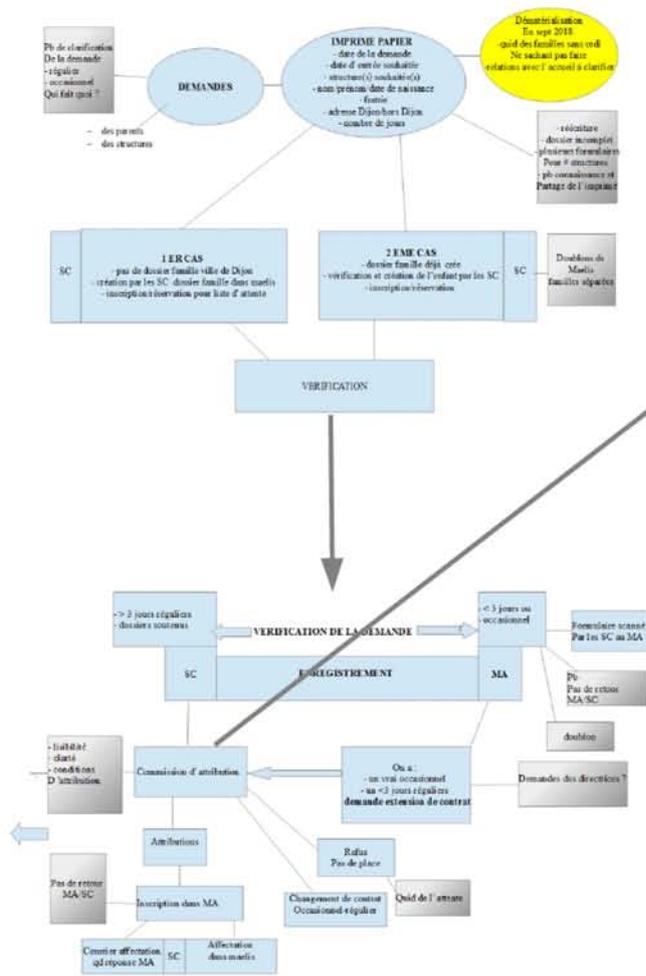
### ■ Pour améliorer la connaissance des places disponibles

Pouvoir disposer d'un logiciel qui indique les places disponibles en accueil régulier (en nombre et par catégorie d'âge), et qui permet également de dégager les créneaux disponibles pour un accueil occasionnel.

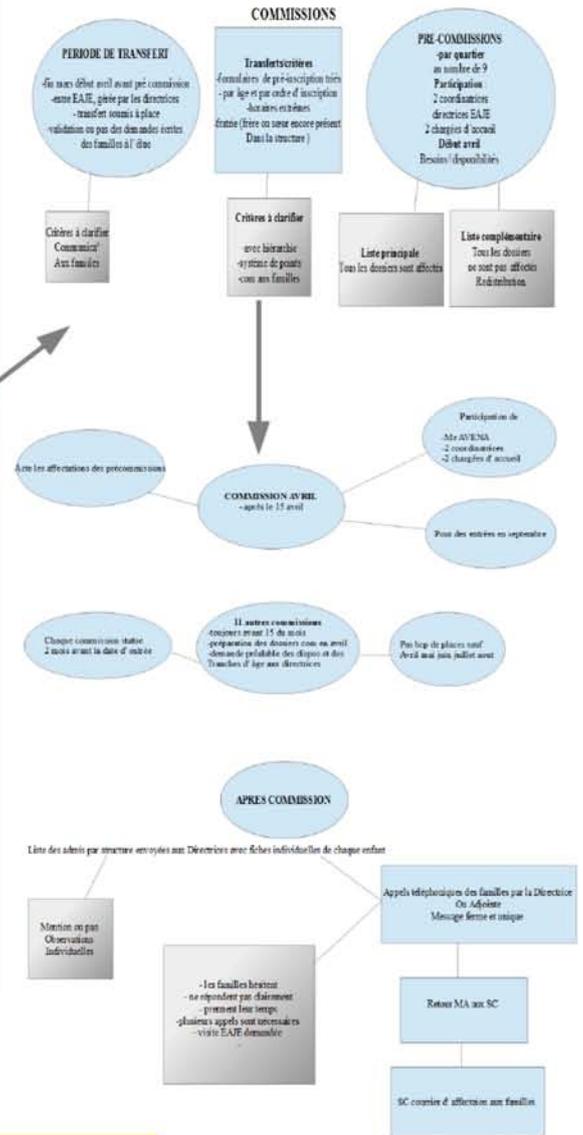
## Calendrier

<b>En Septembre 2018</b>	<b>Présentation à l'élu(e) des propositions et du dispositif de dématérialisation pour validation</b>
<b>Entre septembre et décembre 2018</b>	Communication sur le site de la ville de Dijon et en réunions d'information publiques sur la dématérialisation (critères, commissions, dates de dépôts des demandes etc.)
<b>Entre septembre et décembre 2018</b>	Travailler avec la DSIT sur le développement d'un outil (une piste de réflexion nouvelle : TisPériscolaire, avec une demande d'intégration des admissions de Maelis vers TisPériscolaire), ou l'achat d'un nouveau logiciel
<b>1er janvier 2019</b>	Déploiement du dispositif dématérialisé des pré-inscriptions en EAJE + mise en place des 4 commissions annuelles
<b>Année 2018/2019</b>	Travailler avec les directrices des EAJE l'adaptation de la demande des familles au type de places disponibles (petits/moyens/grands)

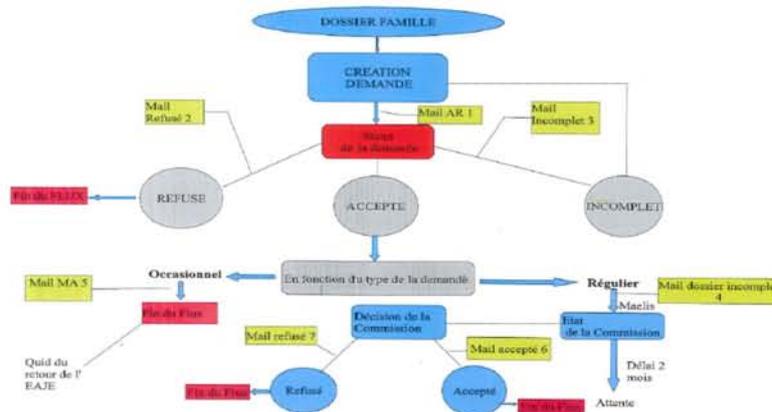
## DISPOSITIF GENERAL



## COMMISSION D'ADMISSION



## DEMATERIALIZATION



## Coordination du projet

## Coordinatrice Petite Enfance

N° de poste de travail: 002479\_PT

Domaine/Sous domaine du répertoire des métiers : EDUCATION, LOISIRS / Animation et interventions éducatives

Métier/Emploi : Coordinateur enfance-jeunesse-éducation / Coordinateur enfance-jeunesse-éducation

## DESCRIPTION DU POSTE

Collectivité : Ville de DIJON

Service et section : DPE Admin. Crèche &amp; Halte-garderie.

Mission principale: Participer à la définition de la mise en œuvre de la politique petite enfance, sous l'autorité du directeur de la petite enfance. Mettre en place dans les EAJE et avec les partenaires tous les moyens nécessaires pour satisfaire la politique petite enfance dans un souci de cohérence avec les besoins des usagers, le bien-être et la sécurité des enfants.

Libellé(s) filière(s) du poste : *Définition à venir*Grades de référence: *Cotation à venir*

Quotité de travail: 100/100

Contraintes: Déplacements à l'extérieur

Encadrement: Oui /

## RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Intitulé du poste : Directeur Petite enfance

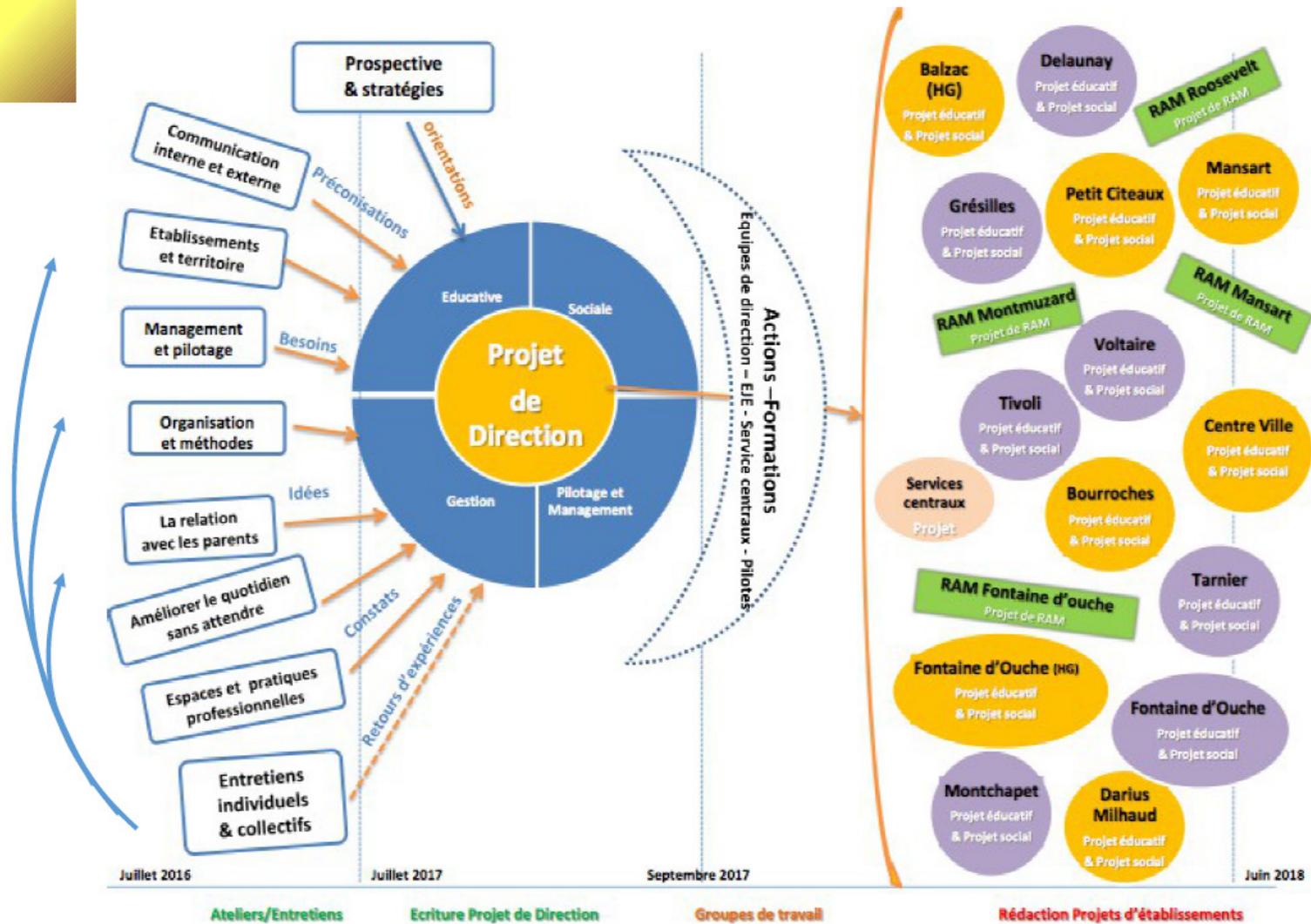
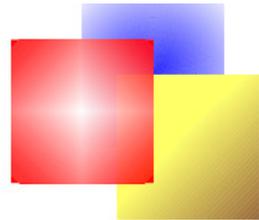
## ACTIVITES DU POSTE

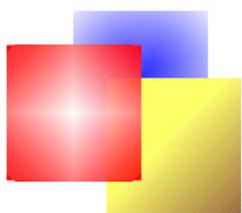
Activités	Compléments d'informations
Coordonner l'activité des établissements d'accueil	Animer, gérer et coordonner la cellule accueil, les EAJE et les relais. Analyser les besoins des usagers. Créer une cohérence entre les actions mises en œuvre par l'ensemble des établissements, le projet communal...
Impulser et accompagner la mise en œuvre des projets pédagogiques et de la politique enfance-jeunesse	Participer à la définition de la mise en œuvre de la politique petite enfance et développer les réseaux professionnels d'échanges. Mettre en place des outils afin d'avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande d'accueil.
Manager une équipe	Assurer le rôle de supérieur hiérarchique direct des directrices du secteur géographique. Les accompagner dans le domaine du management, animations de réunions d'équipe et de la médiation. Notation et évaluation annuelle des responsables de structures.

COMPETENCES REQUISES			
Activités	Compétences	Niveau requis*	Type de compétence
Coordonner l'activité des établissements d'accueil	Connaître le cadre juridique et la réglementation adaptée au domaine	3	Compétences techniques et professionnelles
	Connaître l'environnement institutionnel des collectivités/EPCI	3	Compétences techniques et professionnelles
	Connaître les dispositifs et l'offre d'accueil Petite Enfance sur le territoire et en assurer une veille	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir analyser les besoins des publics et du territoire	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir animer et conduire une réunion	3	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir anticiper l'activité du service	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir assurer la mise en œuvre de normes de sécurité	3	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir faire preuve d'écoute, de disponibilité et d'adaptabilité	3	Capacités relationnelles
	Savoir faire remonter les besoins exprimés en formation	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir gérer les remontées d'information et prioriser l'action	2	Compétences techniques et professionnelles
Activités	Compétences	Niveau requis*	Type de compétence
Coordonner l'activité des établissements d'accueil	Savoir travailler en équipe et en transversalité	3	Capacités relationnelles
Impulser et accompagner la mise en œuvre des projets pédagogiques et de la politique enfance-jeunesse	Connaître et savoir prendre en compte les orientations du service et des collectivités/EPCI	2	Compétences techniques et professionnelles
	Connaître la méthodologie de projet	3	Compétences techniques et professionnelles
	Connaître les procédures administratives et les modes de gestion des collectivités/EPCI et des organismes publics	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir créer, développer et entretenir des réseaux et partenariats	3	Compétences techniques et professionnelles

COMPETENCES REQUISES			
Activités	Compétences	Niveau requis*	Type de compétence
	Savoir gérer un planning, des priorités, des agendas	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir impulser des projets, veiller à leur exécution et faire les arbitrages nécessaires	2	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir organiser, planifier et prévoir les besoins en animation	3	Compétences techniques et professionnelles
	Savoir suivre, observer et évaluer des dispositifs et des projets	3	Compétences techniques et professionnelles
Manager une équipe	Être capable de contribuer activement à la réalisation des projets transverses	3	Compétences managériales
	Être capable de dialoguer avec les agents pour améliorer l'organisation de leurs activités et la qualité du service	3	Compétences managériales
	Reconnaître, valoriser et sanctionner équitablement les agents	3	Compétences managériales
	Savoir bâtir et donner des repères d'activités clairs à son équipe	3	Compétences managériales
	Savoir encourager et accompagner la mobilité des agents	3	Compétences managériales
	Savoir optimiser la gestion des ressources humaines et financières	3	Compétences managériales
	Savoir partager avec les agents les exigences d'un service public qui évolue	3	Compétences managériales
	Savoir préserver les agents et les cadres des risques liés à leurs activités professionnelles	3	Compétences managériales
	Savoir produire des décisions efficaces	3	Compétences managériales

Ingénierie Petite enfance bilan 2016-2017 : du projet de direction aux projets d'établissement





# 4 axes politiques du projet de direction



## 1 La dimension éducative

- Des choix éducatifs mesurables, innovants, marquant la différence et la plus-value de l'action municipale pour l'enfant et la famille



## 2. La dimension sociale

- L'activité doit s'adresser au plus grand nombre, et favoriser la mixité sociale, culturelle, de genre et entre générations et participer à la vie locale.



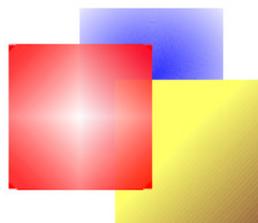
## 3. La dimension de gestion

- L'activité doit prendre en compte – outre la performance éducative et sociale – des objectifs de résultat.

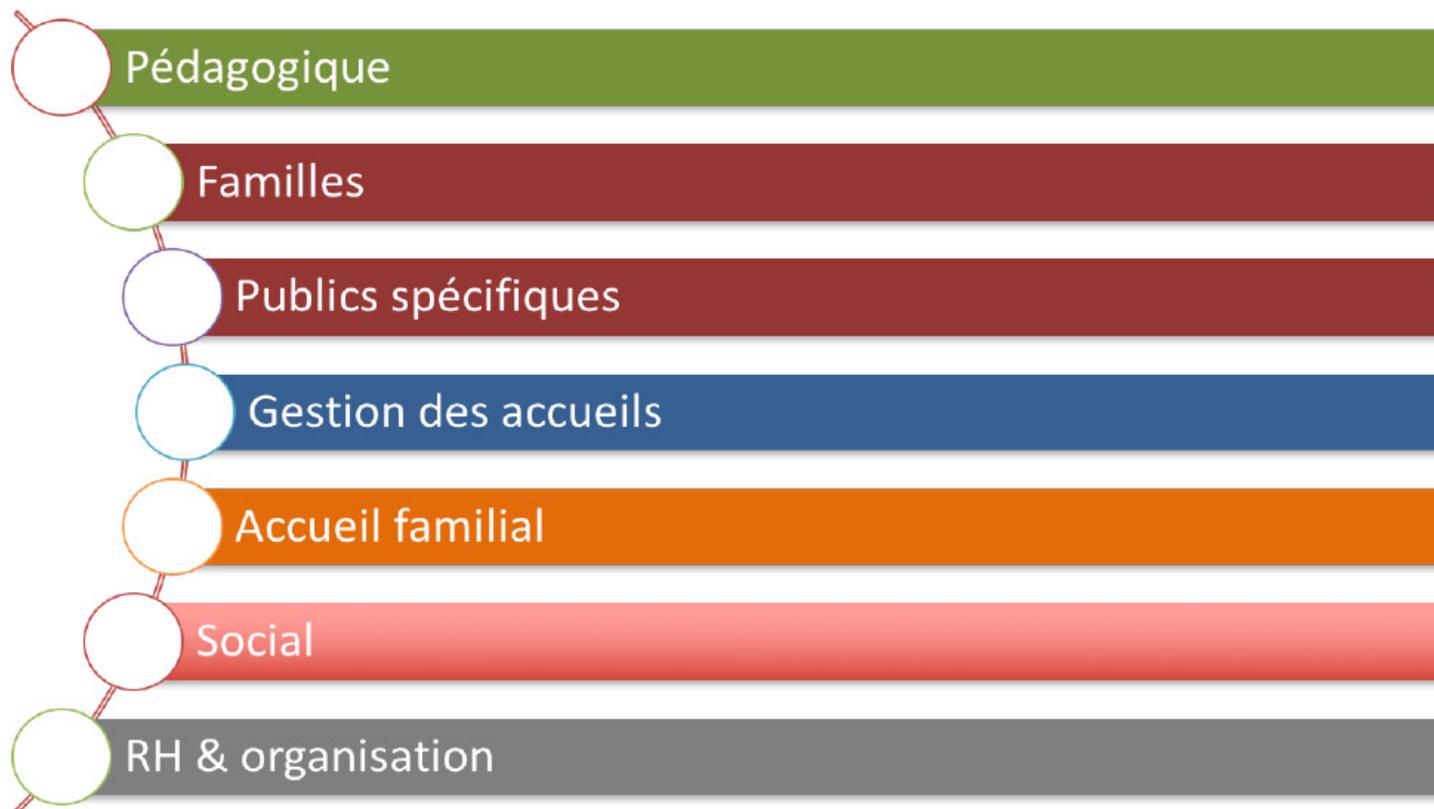


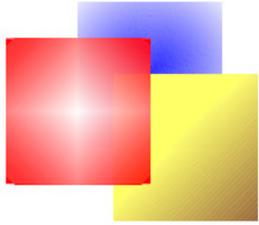
## 4 La dimension travail

- Qualité de vie au travail, dans les relations sociales et professionnelles.
- Attitude bienveillante vers l'enfant les parents, les collègues et les équipes

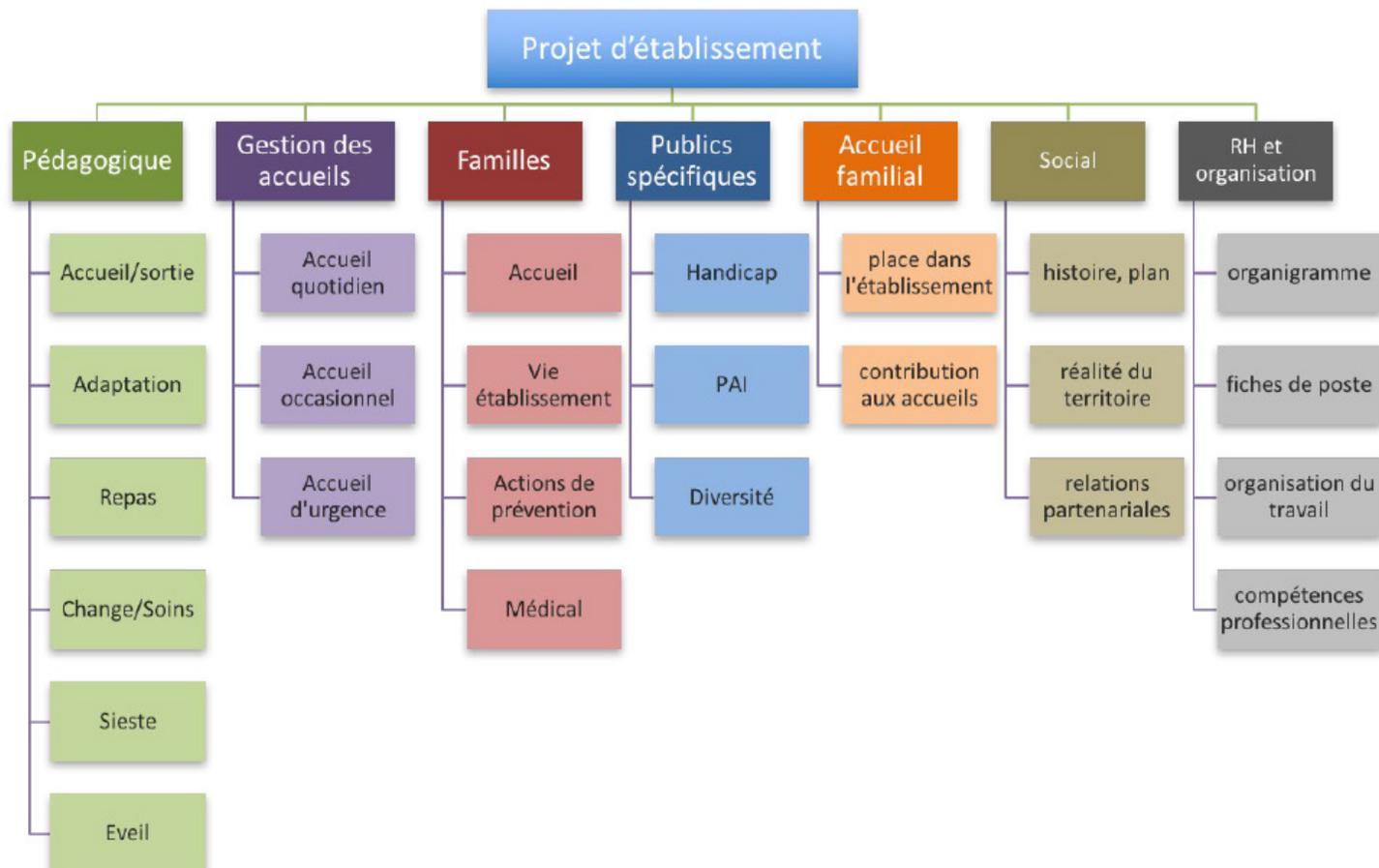


# La décomposition du projet d'établissement en 7 volets thématiques





# Décomposition du projet d'établissement en thématiques et opérations



## Bilan qualitatif enfance jeunesse

---

### ■ L'offre d'accueil en ALSH

#### Nombre de structures : stabilisation de l'offre

Les accueils extrascolaires du territoire dijonnais financés par la Ville sont au nombre de 15 contre 16 en début de période (9 en gestion directe Ville, 6 en gestion associative : 4 PEP 21/CBFC, 1 MJC Montchapet, 1 CER Sncf), avec une capacité totale d'accueil quasi – équivalente néanmoins : 713 en maternelle, 933 places en élémentaire.

Aucun nouvel accueil extrascolaire n'a été créé sur la période 2014 -2017.

Le transfert de gestion des centres sociaux de la ville ou du CCAS à des gestionnaires associatifs, dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier, a eu quelques incidences sur les modes de gestion de plusieurs ALSH intégrés à ces anciens centres sociaux :

- La reprise en gestion par la fédération Léo Lagrange de l'ancien centre social du Tempo s'est accompagnée de la fusion de l'ALSH Colombière auparavant en gestion Ville avec l'ALSH du Tempo (PEP 21) en septembre 2017.
- A l'occasion du transfert de gestion de l'ancien centre social Balzac à la Fédération des MJC, l'ALSH Balzac est par ailleurs passé d'une gestion CCAS à une gestion Ville en septembre 2018.
- L'ALSH Baudelaire, toujours en gestion Ville, est intégré depuis septembre 2016 dans les locaux de la structure de quartier Baudelaire (Léo Lagrange) ; l'accueil se fait depuis cette date sur le seul site Baudelaire, avec un service de restauration à l'école Coteaux de Suzon (les enfants d'élémentaire étaient auparavant accueillis dans le local périscolaire de l'école élémentaire).

Le nombre d'accueils périscolaires s'élève en fin de période à 64, dont 27 accueils maternels, 24 accueils élémentaires et 13 regroupements maternels et élémentaires (dont 6 sur le quartier Fontaine d'Ouche et 3 sur le quartier des Grésilles). Chaque école ou groupe scolaire est doté d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire sur site.

Ont été réunis :

- les accueils Baudelaire maternel et Coteaux maternel (septembre 2015) dans le cadre de la fusion des écoles Baudelaire et Coteaux de Suzon maternelles,
- les accueils Tivoli élémentaire et Turgot élémentaire (fusion des écoles Tivoli et Turgot élémentaires qui sont devenues l'école Joséphine Baker en septembre 2015).

L'accueil regroupé Varennes a été scindé en un accueil maternel et un accueil élémentaire (septembre 2015), suite à leur installation dans des locaux distincts au sein de l'école élémentaire ; ils ont changé de dénomination à l'instar des écoles (Alain Millot).

S'il n'y a pas eu de construction/reconstruction de structure, des travaux réguliers de remise en état et peinture ont été réalisés au sein des accueils de loisirs dans le cadre du programme et du budget annuel de travaux dans les groupes scolaires. Un accent particulier a été mis pendant cette période sur l'aménagement ou le réaménagement d'espaces de temps calmes sur plusieurs structures périscolaires et extrascolaires (financement fonds publics et territoires).

### **Modalités d'accès et de fréquentation : vers la dématérialisation des procédures d'inscription**

Les accueils périscolaires sont accessibles à l'ensemble des enfants scolarisés qu'ils aient ou non 3 ans ; les enfants sont accueillis uniquement au sein de la structure périscolaire de leur école.

Les accueils extrascolaires maternels sont accessibles à partir de 3 ans, sur dérogation avant cet âge et à la condition que les enfants soient scolarisés : 38 dérogations en moyenne ont été accordées entre 2014 et 2017 (les refus concernent des demandes pour des enfants non scolarisés qui sont réorientées vers les dispositifs petite enfance). Les accueils élémentaires sont accessibles à partir de 6 ans, et sur dérogation auparavant.

La seule condition d'accès au service est celle de constituer ou de mettre à jour son dossier administratif (outre celle d'être à jour de ses factures) : le « dossier famille », dématérialisé depuis juin 2015. Les usagers peuvent effectuer les démarches de manière autonome, ou se faire accompagner sur différents sites par des personnels d'accueil formés (accueil rue de l'hôpital et mairies annexes).

L'accès au périscolaire est très souple pour les familles : en dehors de la pause méridienne pour laquelle le délai de réservation est fixé à trois jours (en lien avec le délai de production des repas), il n'y a pas d'inscriptions préalables pour les autres temps (accueil matin, temps d'activité périscolaire et accueil soir) ; ainsi, les parents n'ont pas à s'engager sur un calendrier et/ou une fréquence et peuvent confirmer la présence de leur enfant le jour même. Cette souplesse explique qu'un certain nombre d'enfants fréquente l'accueil irrégulièrement ou ponctuellement, et que pour un certain nombre d'enfants la fréquentation des temps périscolaires est liée aux activités et projets proposés et non à un besoin de garde uniquement.

L'accès aux accueils extrascolaires implique des démarches d'inscription spécifiques. Leurs modalités sont restées identiques pour les mercredis sur la période 2014 - 2017 : les inscriptions sont enregistrées sur site par les directeurs les trois derniers mercredis de l'année scolaire pour l'année scolaire suivante, selon le système de priorité suivant :

- priorité 1 : enfants scolarisés dans une école du secteur de l'ALSH,
- priorité 2 : enfants scolarisés dans une école hors secteur ou enfants dijonnais scolarisés hors Dijon,
- priorité 3 : enfants non dijonnais et non scolarisés à Dijon.

Elles se poursuivent tout au long de l'année en fonction des places disponibles.

Les priorités d'inscription n'ont pas évolué non plus pour les vacances, avec une priorité donnée aux enfants résidant ou scolarisés à Dijon. La sectorisation en vigueur les mercredis ne s'applique pas pendant les vacances, les familles ayant ainsi accès à l'accueil de leur choix. Évolution importante par contre concernant les modalités de réservation de places : elles se font, depuis les vacances d'automne 2017, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Ville. Ceci évite aux familles des démarches répétées avant chaque période de vacances et les files d'attente ; cela leur permet aussi d'avoir connaissance plus simplement de

l'ensemble des places disponibles sur le territoire.

Depuis 2017, aucun enfant ne peut être admis, sauf situations spécifiques, au-delà de 75 % du temps de fonctionnement de l'accueil pendant les vacances estivales (6 semaines sur les 8), hormis situations spécifiques soumises à examen, de manière à ménager un temps hors collectivité aux enfants et afin de respecter leurs rythmes.

### **Horaires de fonctionnement : maintien de larges amplitudes d'accueil**

---

En périscolaire, l'amplitude d'accueil a été maintenue à l'identique avec un service ouvert dès 7 h le matin et fonctionnant jusqu'à 19 h le soir.

La principale modification est intervenue avec la réforme des rythmes scolaires : depuis la rentrée 2013, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 16 h 05 à 16 h 50, un temps d'activités, gratuit, est en effet proposé à l'ensemble des enfants scolarisés sur les écoles. Cette organisation, maintenue sur toute la durée du CEJ et encore en vigueur à la rentrée 2018, est dorénavant bien intégrée par les familles et les enfants.

L'organisation de l'accueil des mercredis, prévu sur les 15 sites fonctionnant également pendant les vacances, a également évolué depuis la réforme des rythmes. Les enfants sont accueillis les mercredis après l'école qui se termine à 11 h 50 et jusqu'à 19 h (un seul accueil, celui du CER Sncf, conventionné avec la ville continuant d'accueillir des enfants le matin).

Un transport des enfants est assuré par la Ville, depuis les écoles jusque vers un accueil de loisirs, en fonction d'une sectorisation établie à cette occasion (cf. tableau de sectorisation ci-dessous), sachant que les familles conservent la possibilité d'inscrire leur enfant dans un accueil « hors secteur », selon les places disponibles et sous réserve d'assurer le transport de leur enfant.

Un dispositif de garde a également été mis en place de 11 h 50 à 12 h 30 sur l'ensemble des groupes scolaires. Les familles peuvent ainsi récupérer leur enfant à l'école, entre 11 h 50 et 12 h 30, le faire déjeuner, et éventuellement l'inscrire en accueil de loisirs l'après-midi.

L'amplitude des journées d'accueil pendant les vacances a été maintenue à l'identique sur la période avec un accueil des enfants de 7 h à 19 h.

Tenant compte des périodes de moindre fréquentation par les familles mais aussi des efforts de rationalisation imposés par le contexte budgétaire, des fermetures temporaires supplémentaires de structures ont été actées pendant les vacances, (notamment lors des creux de fréquentation), ainsi qu'une diminution des capacités d'accueil depuis les vacances de printemps 2015, tout en s'attachant à répondre aux besoins des familles. Ces éléments expliquent l'évolution à la baisse de la fréquentation pendant les vacances sur la période 2014-2017. Une diminution est également à noter les mercredis sans doute du fait de la réforme des rythmes (moindre besoin de garde pour les enfants d'élémentaire).

## Modalités d'encadrement : des évolutions dans le cadre de la réforme des rythmes

Les taux d'encadrement appliqués durant toute la période du CEJ sont les suivants :

	Vacances	Mercredis	Périscolaire matin / soir	Pause méridienne et TAP
En maternelle	1 adulte pour 8 enfants	1 adulte pour 8 enfants	1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants
En élémentaire	1 adulte pour 12 enfants	1 adulte pour 12 enfants	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 18 enfants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes et suite à la signature d'un premier Projet éducatif de territoire (PEDT) en septembre 2013, renouvelé en 2016, des taux d'encadrement assouplis ont été appliqués en pause méridienne et pendant le temps d'activité périscolaire.

Les taux sont restés inchangés sur les autres temps, y compris les mercredis après-midi pendant lesquels les taux des vacances restent appliqués et ce jusqu'à aujourd'hui, malgré la qualification en accueil périscolaire.

L'ensemble des personnels de direction est qualifié, BAFD ou BPJEPS a minima, DEJEPS également, qualifications obtenues dans le cadre du plan de formation mis en œuvre par la collectivité.

L'ensemble des personnels d'animation est également qualifié (BAFA minimum) sur les temps périscolaires matin, soir, et extrascolaire. C'est le cas également de la grande majorité des encadrants du TAP depuis que les ATSEM y participent aux côtés des animateurs (rentrée 2015).

Ainsi les temps périscolaires du matin et du soir sont déclarés, de même que les TAP maternels depuis 2015.

La difficulté de recruter en nombre suffisant les personnels vacataires titulaires du BAFA pour encadrer les pauses méridienne a conduit à la fin de la dérogation de financement octroyée depuis plusieurs années. Depuis la rentrée 2017, une priorité a néanmoins été donnée à la qualification des équipes intervenant auprès du public maternel : les pauses méridiennes maternelles sont ainsi toutes déclarées.

### ■ Des contenus pédagogiques diversifiés

En déclinaison du Projet Éducatif Global de la Ville et en parallèle des activités proposées par les animateurs, différentes propositions sont faites aux enfants fréquentant les temps périscolaires et extrascolaires :

- des cycles d'ateliers animés par des intervenants associatifs aux compétences spécifiques pour les enfants de maternel et d'élémentaire, par cycles (en moyenne, un cycle d'une dizaine de séances par accueil/par trimestre). Sur ce même temps est également déployé le dispositif Lire et faire lire en lien avec La Ligue de l'Enseignement.
- des cycles sportifs (depuis l'année scolaire 2014-2015, 230 cycles par an pour 1625 heures annuelles en moyenne) mis en place par l'USEP sur l'ensemble des accueils périscolaires.

Plusieurs dispositifs d'aide à la scolarité sont également intégrés aux temps périscolaires, en partenariat avec les PEP 21/CBFC :

- Havre et Decad sur les deux quartiers Politique de la Ville, Grésilles et Fontaine d'Ouche (tarification au trimestre),
- Groupes d'accompagnement à la scolarité dans chaque école élémentaire, de 16 h 05 à 17 h 30, deux fois par semaine, les lundis et jeudis pour les

cycles 2, les mardis vendredis pour les cycles 3 (tarification périscolaire),

- Études encadrées pendant le TAP (gratuites), les lundis, mardis et jeudis.

En périscolaire comme en extrascolaire, des projets spécifiques artistiques, de découverte du patrimoine local, d'éducation à l'environnement ou citoyenne sont mis en place, grâce à un budget dédié.

### ■ Analyse de la demande

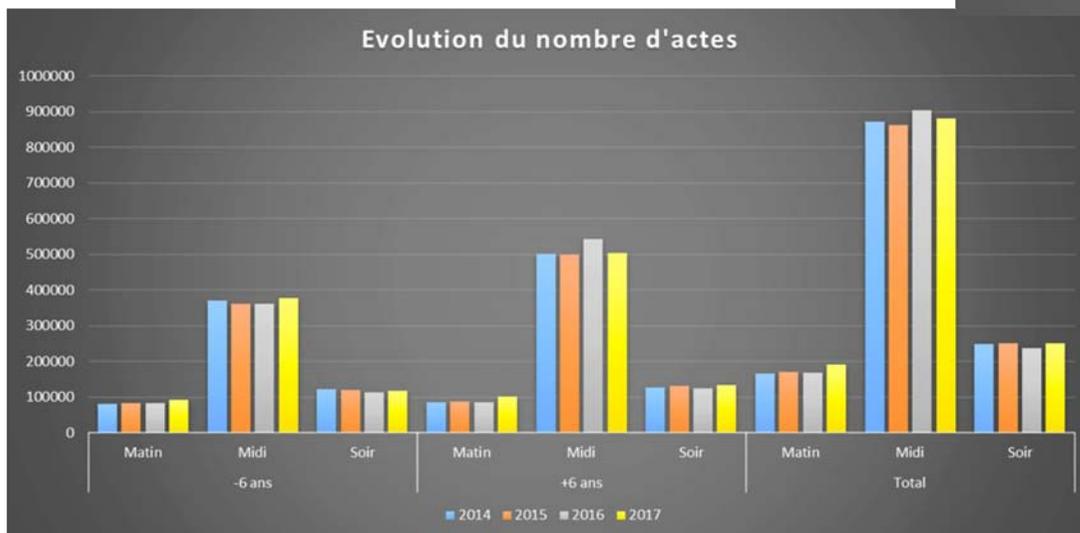
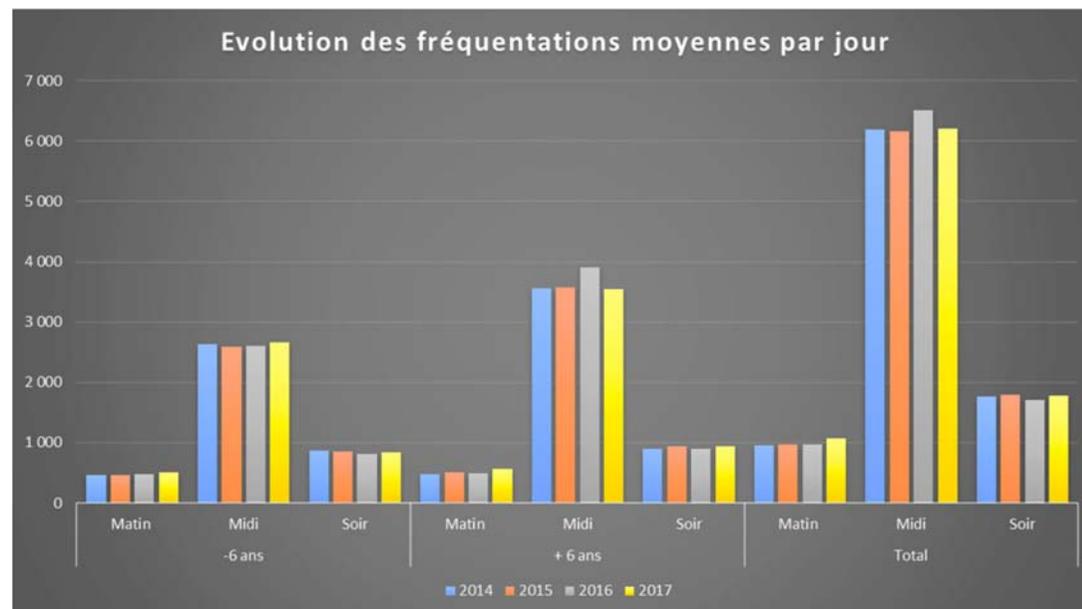
#### Fréquentation des accueils périscolaires

L'ensemble des demandes d'accueil en périscolaire (matin, pause méridienne, TAP et soir) sont prises en compte.

Les effectifs demeurent globalement stables, une légère hausse sur le nombre d'actes du matin est observée sur les 4 années.

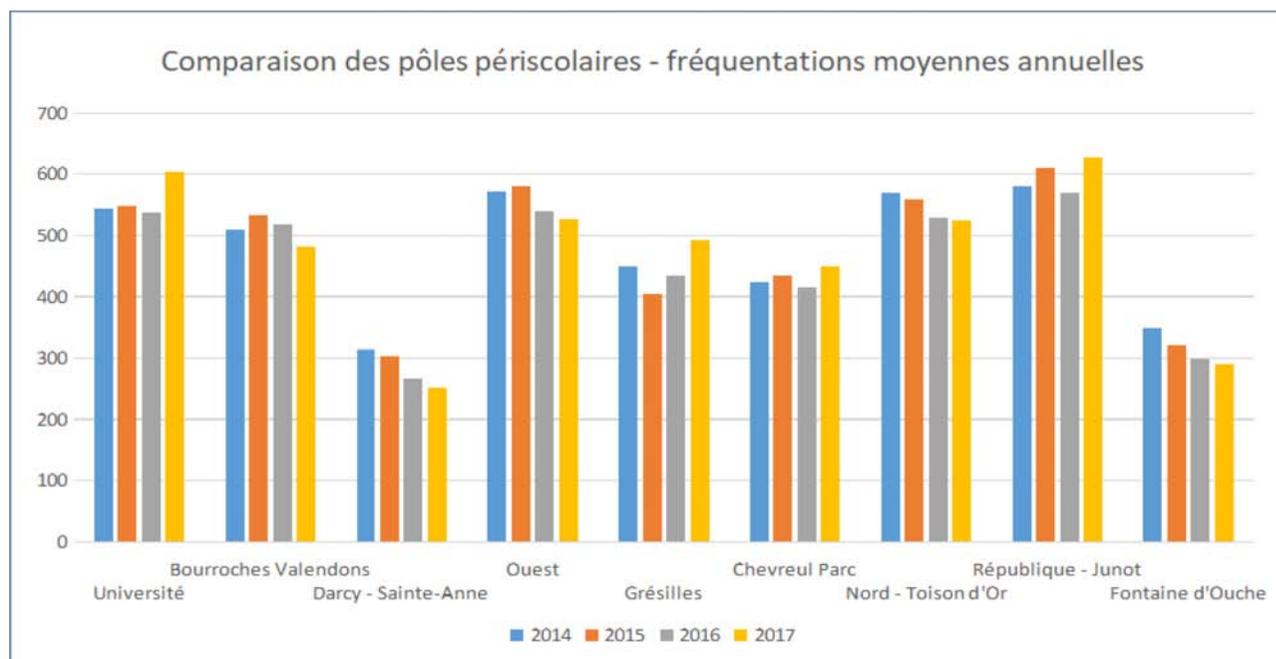
Détail des moyennes d'actes :

- Matin : 48 113 actes
- Midi : 220 404 actes
- Soir : 62 995 actes

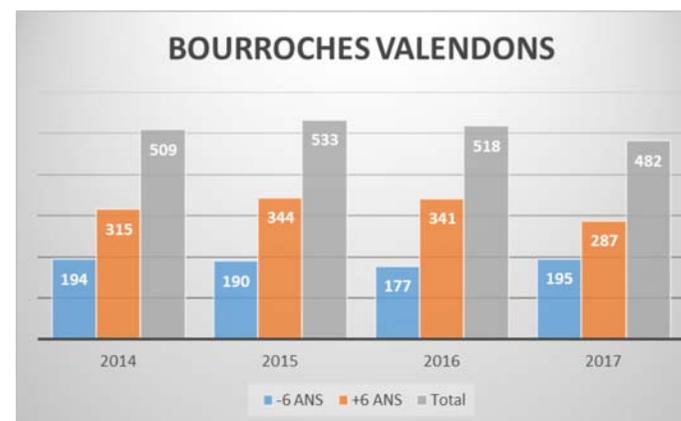
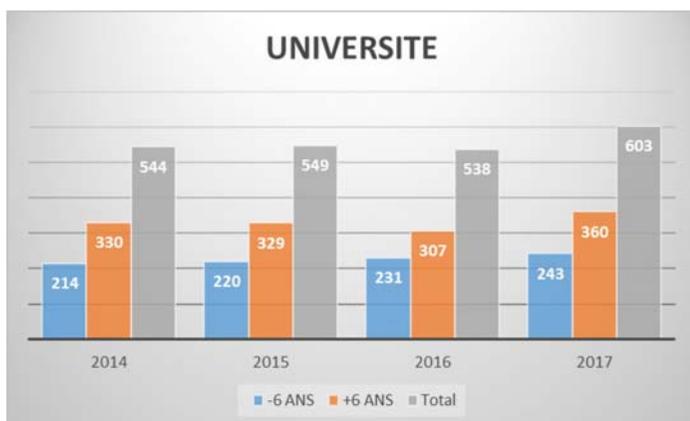
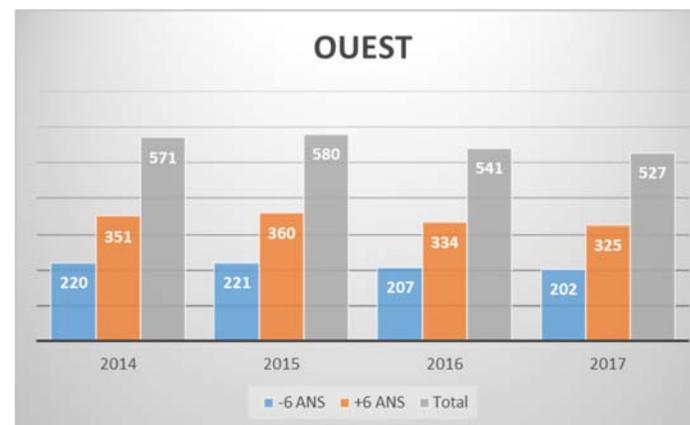
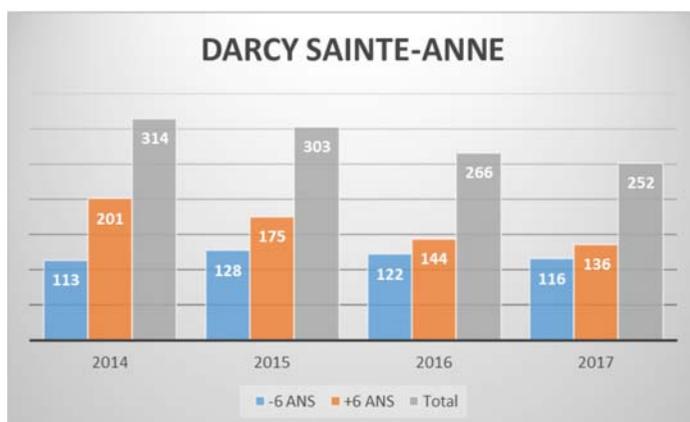


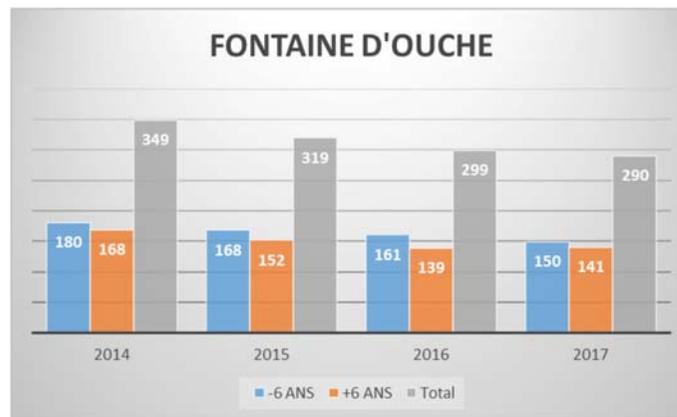
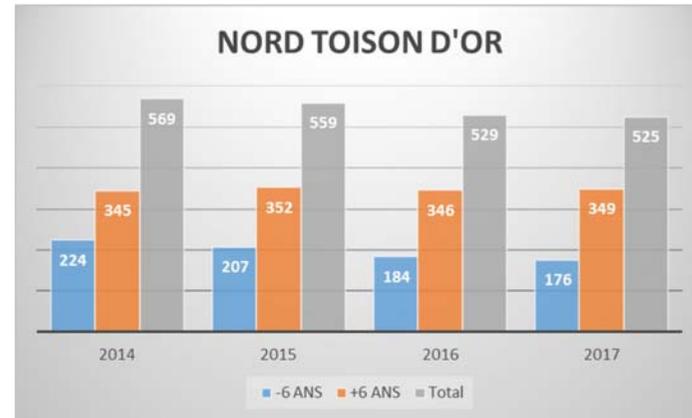
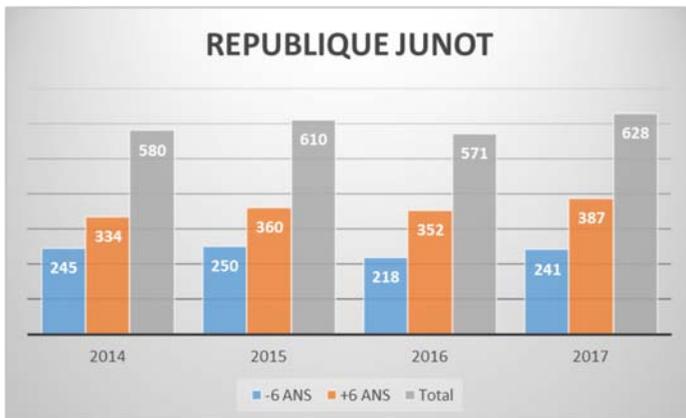
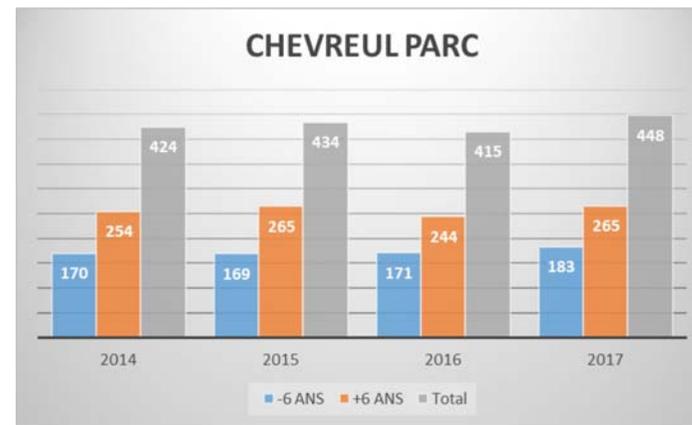
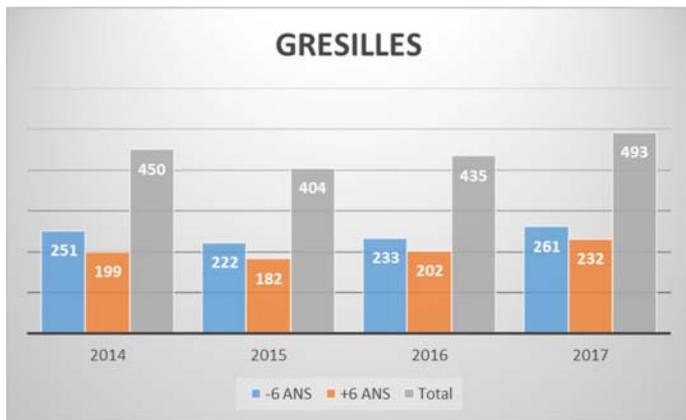
En moyenne sur les 4 années, nous avons accueilli chaque jour dans les accueils périscolaires :

- les matins : 993 enfants
- les midis : 6 266 enfants
- les soirs : 1 761 enfants

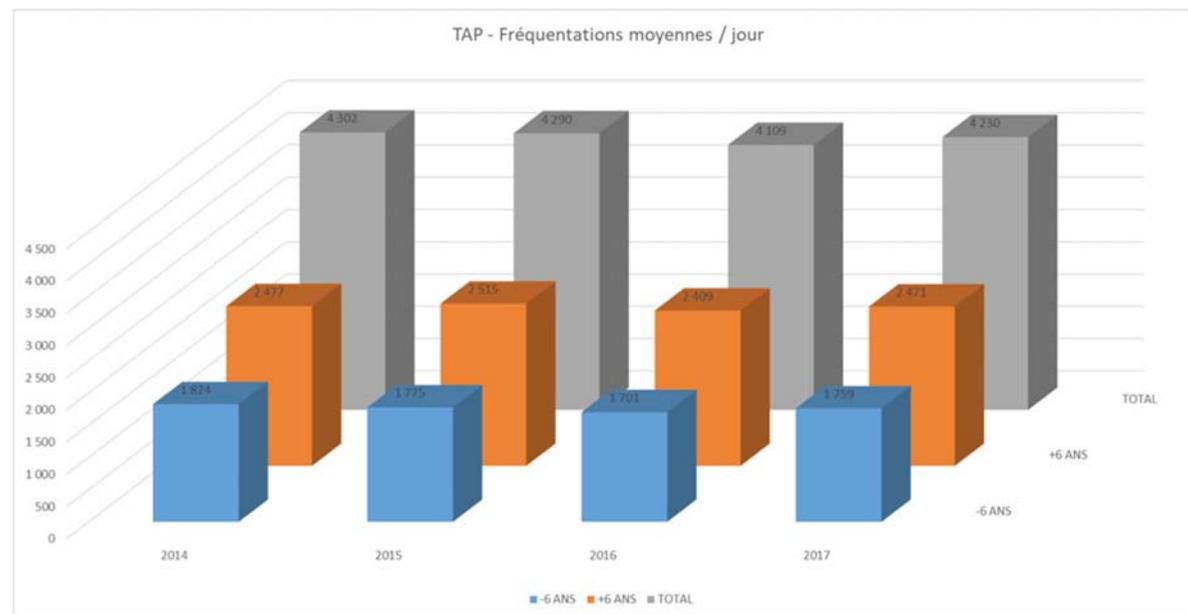


Détail des fréquentations par pôles périscolaires avec détail -6 ans et +6 ans :





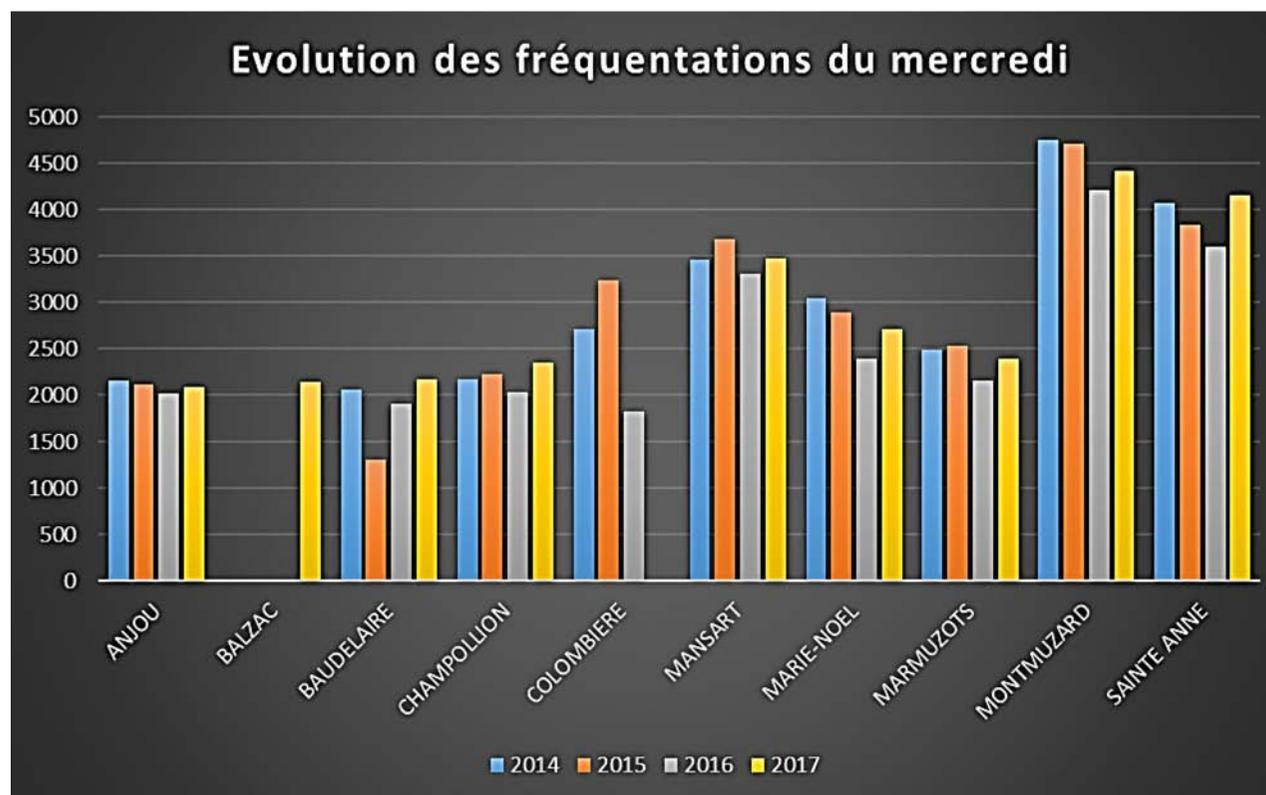
## Temps d'Accueil Périscolaire

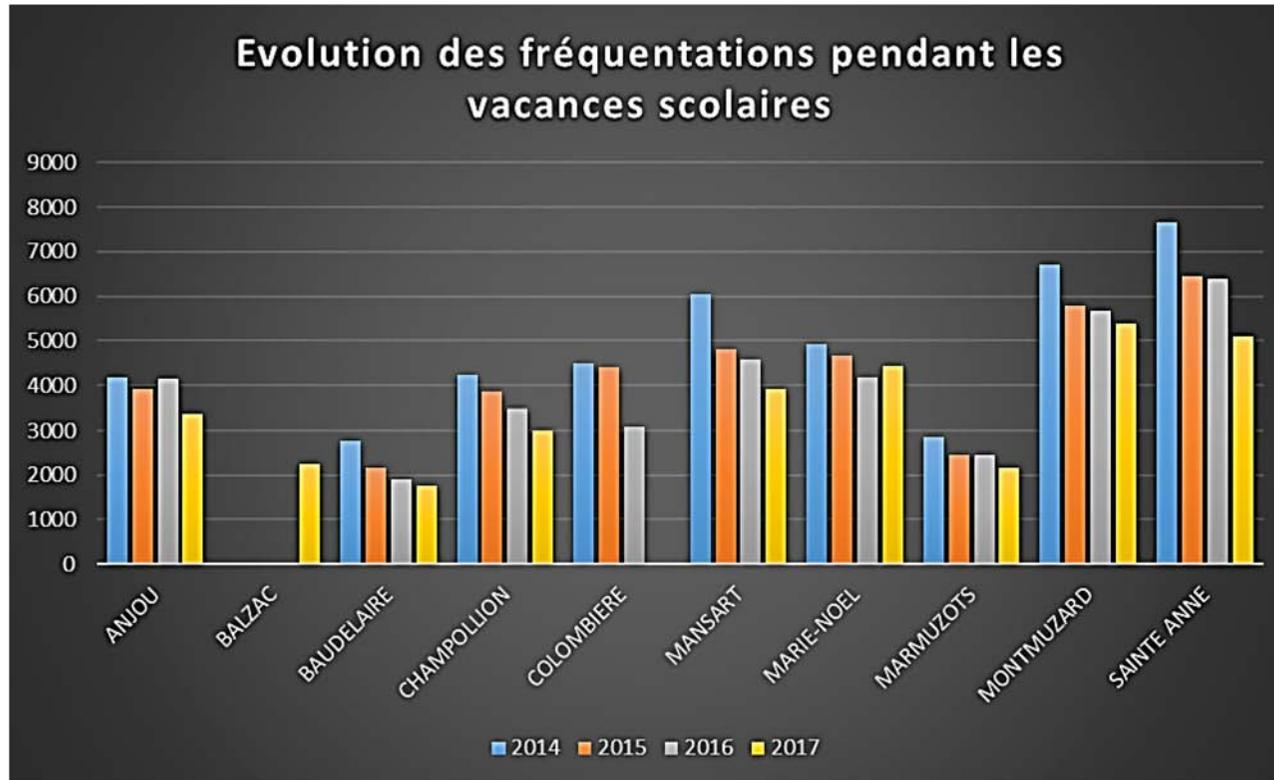


À l'instar du périscolaire les fréquentations TAP sont stables sur les 4 années. La fréquentation totale moyenne s'établit à 4 233 enfants par jour, 2 468 enfants de + 6 ans et 1 765 enfants de moins 6 ans. 42 % des enfants scolarisés fréquentent les TAP dijonnais.

## Fréquentation des accueils de loisirs les mercredis et les vacances

### ► Accueils de loisirs extrascolaires en régie

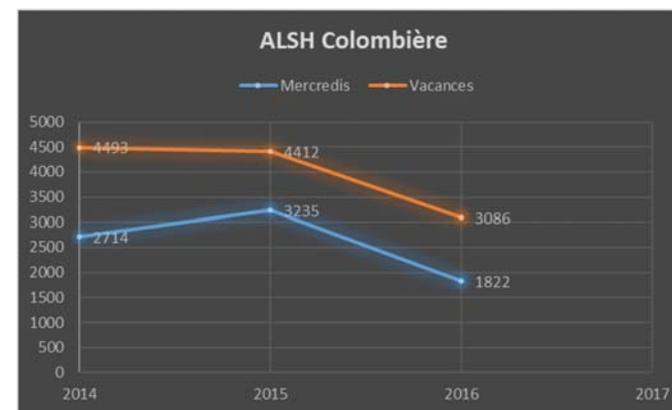
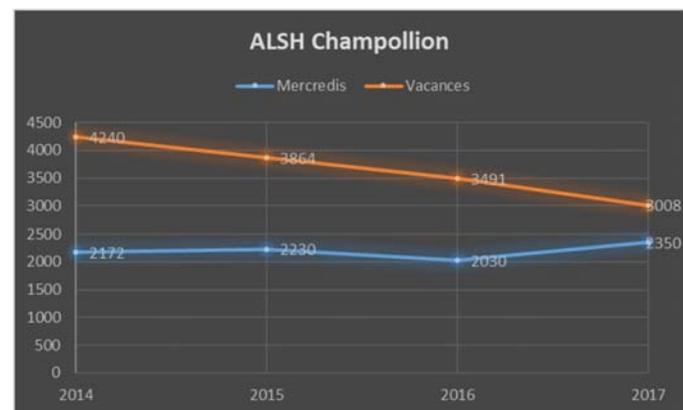
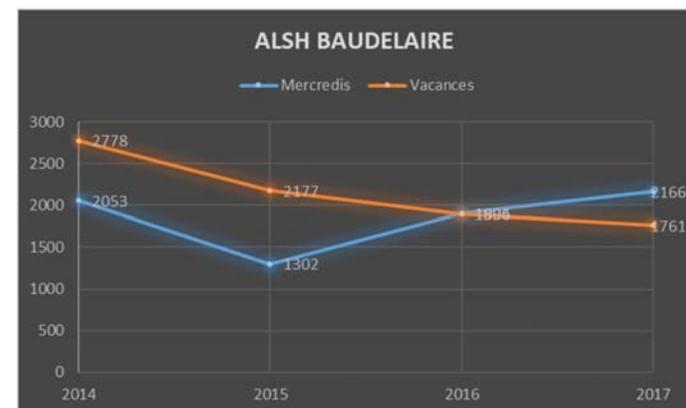


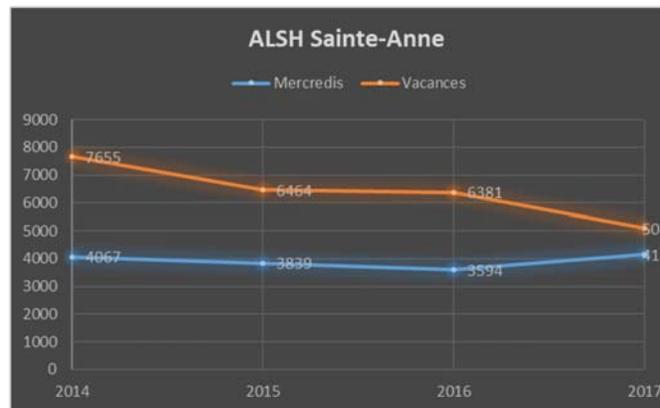
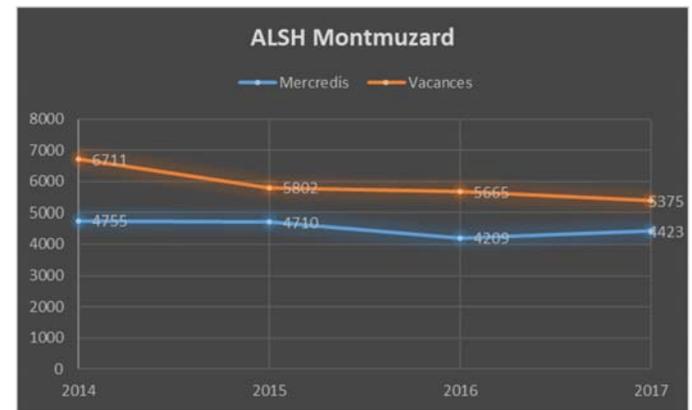
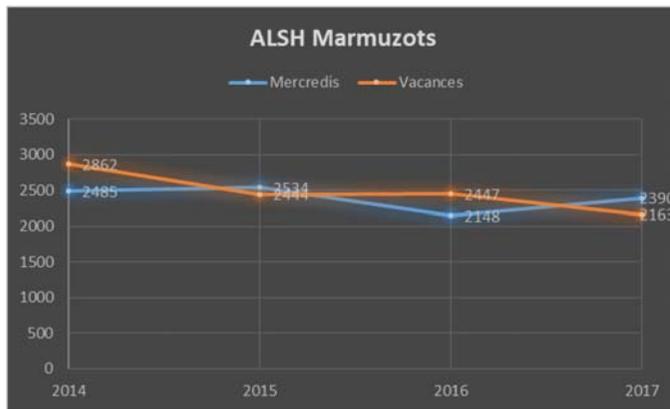
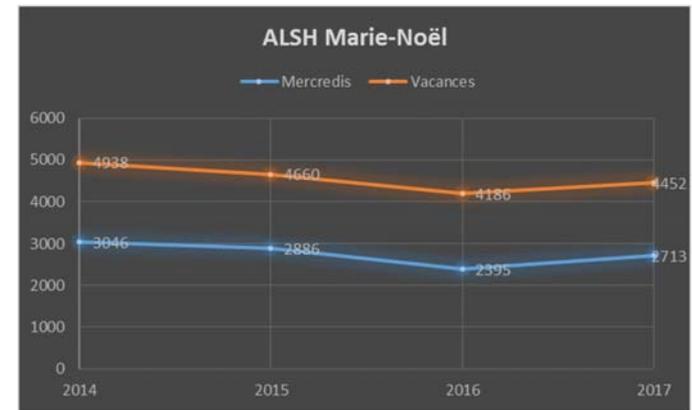
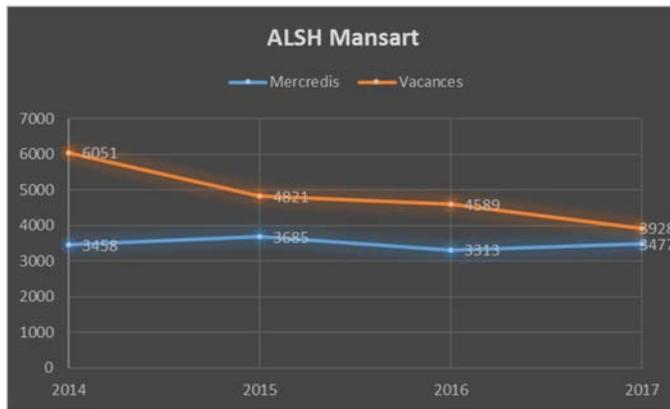


Stabilité des fréquentations les mercredis mais diminution sur les périodes de vacance scolaires principalement due à une augmentation du nombre de jours de fermeture.

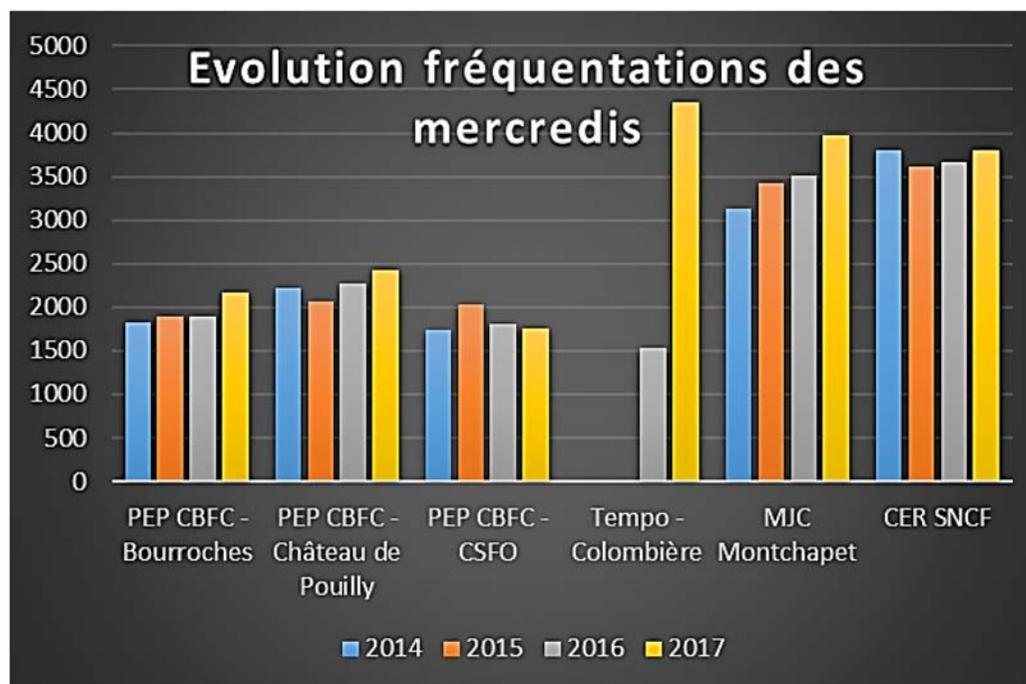
À noter que pour l'ALSH Colombière l'année 2016 est incomplète en raison d'une externalisation au 1<sup>er</sup> septembre.

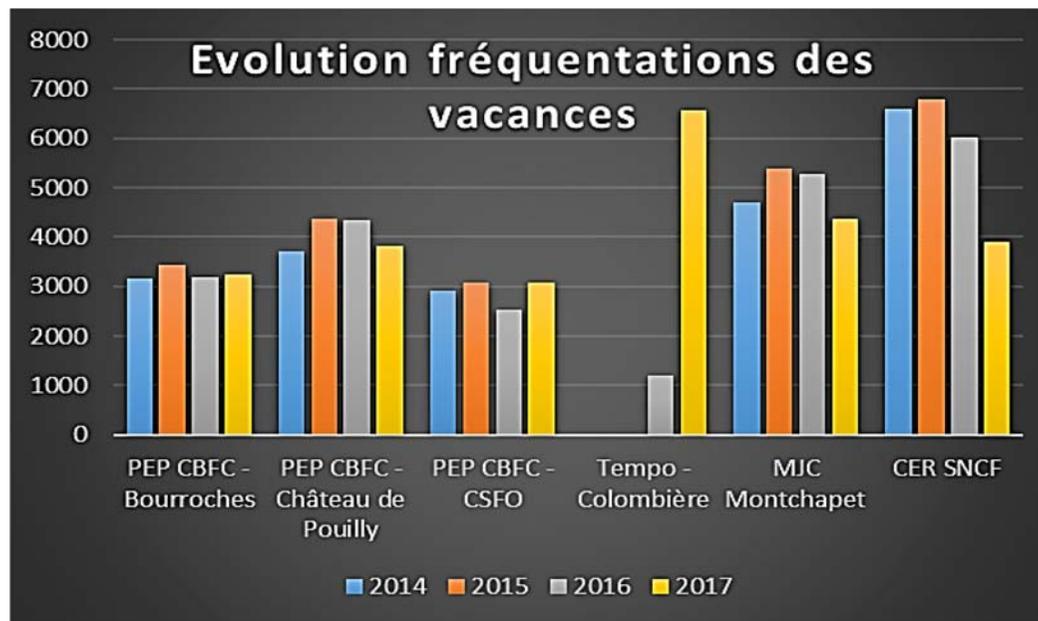
Détail des fréquentations par ALSH extrascolaire :





► Accueils de loisirs extrascolaires conventionnés :

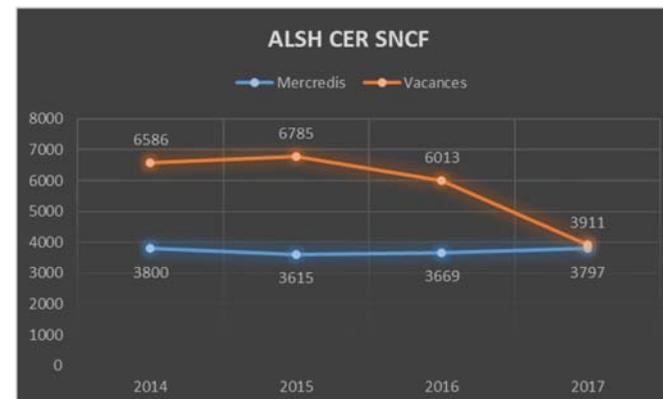
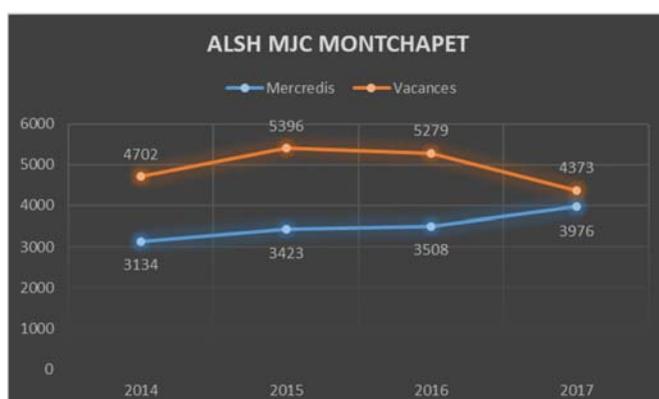
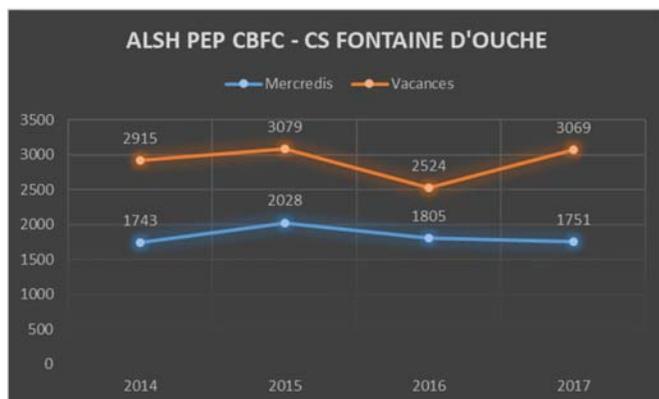
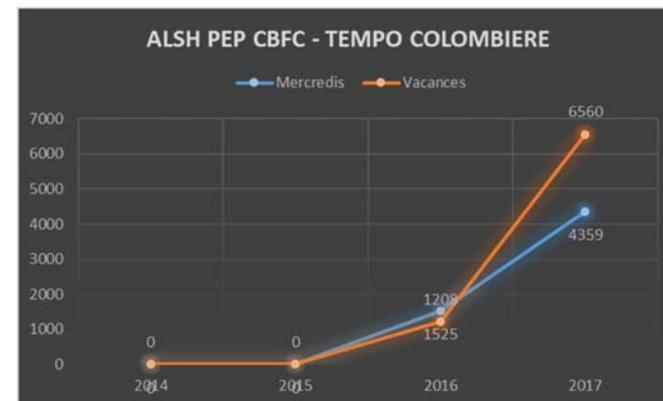
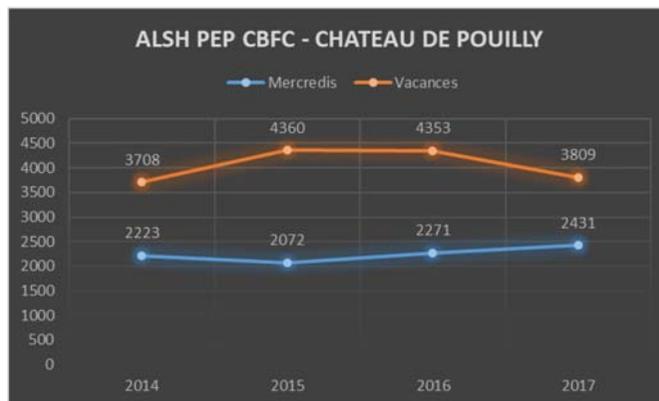
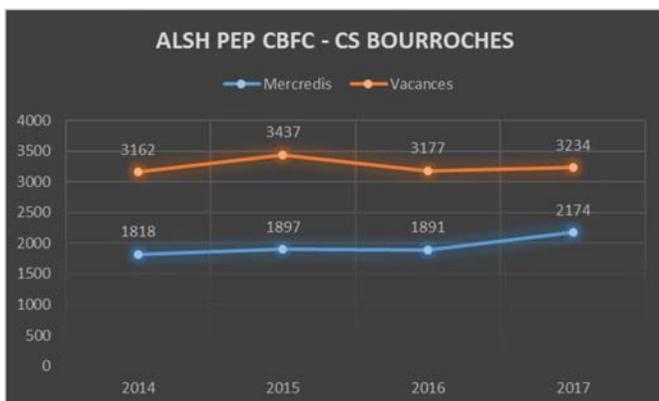




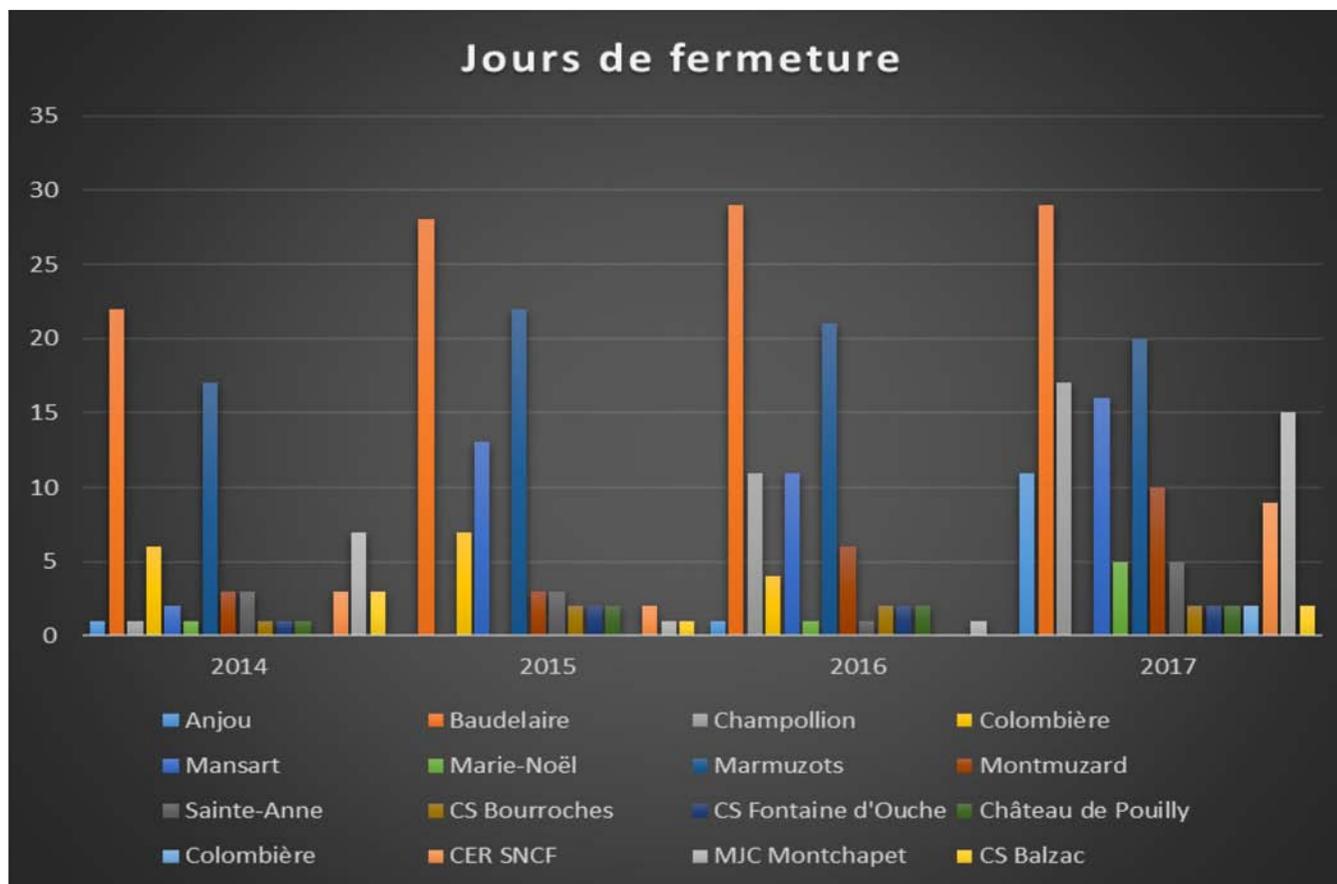
L'année 2016 est incomplète pour l'ALSH Tempo Colombière car reprise par les PEP CBFC au 01/09/16.

Les effectifs moyens des mercredis sont globalement en hausse (sauf CSFO). À noter une nette diminution de l'accueil des enfants pendant les vacances pour l'ALSH du CER SNCF. Cela fait suite à une modification d'orientation politique du Comité d'Entreprise qui vise à recentrer davantage son action sur l'accueil d'enfants de cheminots et a pour conséquence de diminuer le nombre de places offertes aux enfants dont les parents ne travaillent pas à la SNCF.

Détail des fréquentations par ALSH extrascolaire :



## Évolution des journées de fermeture



Entre 2014 et 2017 le nombre global de journées de fermeture est passé de 72 à 147. Même si les ALSH sont davantage fermés sur certaines périodes nous veillons à préserver un équilibre territorial de l'offre. Par ailleurs, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant sur une période où l'ALSH est fermé ont la possibilité de le faire dans une autre structure. En cas de difficultés il est systématiquement recherché une solution pour les familles.

### ■ Caractérisation du public

À la demande de la Ville de Dijon, le cabinet Compas a conduit, en 2016, une étude sur « l'usage des accueils de loisirs sans hébergement à Dijon », qui permet de caractériser le public fréquentant les accueils de loisirs les mercredis et les vacances. L'étude basée sur des données 2014-2015 (sources CTU Dijon, CS Tempo 2015, Insee Rp 2012) concernait l'ensemble des ALSH de la Ville (hors accueil de loisirs du centre social des Grésilles).

L'étude a fait émerger différents éléments :

- un taux d'usagers des accueils de loisirs pendant les vacances chutant avec l'âge des enfants. Maximal chez les 3 – 5 ans (40% des enfants recensés ont fréquenté au moins une période), ce taux diminue assez sensiblement à partir du CP (30% pour les 6 – 10 ans), et chute dès lors que les enfants sont scolarisés au collège (5% pour les 11 – 14 ans). 50 % des Dijonnais de 3-10 ans et 13 % des Dijonnais de 11-14 ans fréquentent un ALSH ou une autre activité proposée par la Ville pendant les vacances.
- un taux d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale et fréquentant les ALSH supérieur à celui de ceux vivant avec un couple parental. 41% des 3-10 ans vivant avec un parent isolé fréquentent l'ALSH, pour 33% des enfants vivant avec un couple parental. Notons cependant que cela ne se vérifie pas pour la période d'été, qui attire 28% d'enfants issus de familles monoparentales et 72% d'enfants issus de couples parentaux, soit une répartition à l'image de celle de l'ensemble des enfants de 5-14 ans recensés sur Dijon.
- un taux de fréquentation des garçons plus élevé que celui des filles, sauf sur la zone d'influence de Balzac. Cet écart à la faveur des garçons n'est que de quelques points seulement mais il est observable sur chacune des périodes d'accueil des mercredis ou des vacances et exacerbé sur les Grésilles (hors données accueil de loisirs du centre social néanmoins).
- un recours à l'ALSH plus important sur le quartier Mansart Université, quartier caractérisé par une surreprésentation des familles monoparentales, un taux d'activité des femmes plus bas que la moyenne dijonnaise et plus de femmes travaillant à temps partiel. Les quartiers Montchapet, Grésilles puis Chevreul Parc et Bourroches ont un taux de fréquentation légèrement inférieur à la moyenne dijonnaise (autour de 35 % des enfants ayant fréquenté au moins une période de vacances), les quartiers Centre-Ville, Fontaine d'ouche sont dans la moyenne, Les quartiers Balzac et Varennes Toison d'or légèrement au-dessus.

- des usagers au revenu médian variable selon les périodes et les accueils fréquentés. Le revenu médian des familles ayant recours à l'accueil de loisirs pendant l'été est significativement plus élevé (1 300€ par moins par unité de consommation) que celui des familles utilisant le service sur les autres périodes. A l'opposé, le revenu médian des familles ayant recours à l'ALSH pendant les vacances de Noël est le plus bas (915€). Par ailleurs, les ALSH Marie-Noël, Anjou, Fontaine d'Ouche et Champollion accueillent des familles plus fragiles sur le plan économique (plus de la moitié des familles utilisatrices vit sous le seuil de pauvreté, constat en concordance avec ce qui est observé en population générale sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche). À contrario l'ALSH Colombière est celui où les familles ont les revenus les plus élevés. Il est à noter que l'ensemble des structures accueillent des enfants vivant sous le seuil de pauvreté.
- une multi-fréquentation des temps d'accueil de loisirs. Environ 50 % des 3-10 ans usagers des ALSH fréquentent à la fois les mercredis et les vacances, 7 % les mercredis uniquement, 43 % les vacances seulement. Trois profils majoritaires d'usagers se dessinent lorsque l'on regarde quelles sont les périodes de vacances fréquentées : 21 % des enfants qui ne viennent que l'été, 16 % des enfants qui viennent pendant les 5 périodes de vacances, 10 % des enfants qui viennent à toutes les vacances sauf celles de fin d'année. Par ailleurs, 17 % des usagers des ALSH pendant les vacances, pratiquement tous ayant plus de 6 ans, ont aussi fréquenté une autre activité municipale (CMIS, VPCQR).
- une fréquentation prioritaire par les usagers des structures proches de leur domicile mais pas seulement. 1/10<sup>e</sup> des usagers ont fréquenté deux ALSH différents sur la période, ce qui à l'échelle des structures signifie que 20 % des usagers fréquentent une autre structure, parfois nettement plus comme pour l'ALSH Baudelaire. De plus, si l'ALSH Sainte-Anne rayonne bien au-delà du centre-ville de même, dans une moindre mesure, que celui de Montchapet, les ALSH Balzac, Anjou ou Montmuzard attirent à 90 % des enfants résidant dans les zones d'influence des structures de quartiers sur lesquelles ils sont implantés.

### ■ Accueil de la population vulnérable

L'accès de tous aux services contribuant à la réussite éducative et l'accompagnement des enfants les plus en difficulté est l'un des axes du Projet Éducatif Global adopté par la Ville de Dijon en 2012.

### Publics socialement fragiles ou situations d'urgence

La tarification au taux d'effort, instituée depuis 2010, est gage d'une accessibilité des publics socialement fragiles aux accueils de loisirs, qui y accèdent de manière autonome ou orientés par les travailleurs sociaux de secteur. Une attention particulière est apportée à ces publics, moins équipés et souvent éloignés des pratiques numériques, avec un accompagnement dans les démarches d'inscription dématérialisée par les directeurs des accueils de loisirs mais aussi à l'accueil central et dans les mairies de quartier.

L'orientation par les travailleurs sociaux de l'Adefo gérant le 115 facilite par ailleurs l'accueil des enfants vivant au sein de familles sans solution d'hébergement

continu, notamment pendant les périodes de vacances. L'ensemble des situations d'urgence orientées directement vers les accueils soit vers le service gestionnaire trouve une solution d'accueil.

Enfin, l'extension du Programme de réussite éducative à deux nouveaux secteurs (Nord et Sud) hors quartiers politiques de la Ville en 2015 constitue un levier supplémentaire de repérage et d'orientation des enfants vers les structures de loisirs, les directeurs des accueils de loisirs participant aux équipes pluridisciplinaires mensuelles.

La structuration d'un travail en réseau et partenariat, facteur de meilleure prise en compte des besoins d'accueil des familles et enfants fragilisés, s'est accentuée tout au long de la période et se poursuivra dans le cadre de la réorganisation du service (cf. ci-dessous).

### Publics en situation de handicap

---

La fréquentation par les enfants en situation de handicap des structures de loisirs s'est accentuée depuis le développement de l'inclusion scolaire, et tout particulièrement depuis les années 2010.

De ce fait, depuis 2014, la sensibilisation au handicap est un axe continu des actions de formation proposées aux professionnels des accueils de loisirs, encadrants comme animateurs.

Depuis 2014 par ailleurs, la ville a recouru d'un organisme extérieur pour le recrutement de personnels intervenant en appui des personnels d'animation pour l'accueil de certains enfants en situation de handicap sur les temps extrascolaires. Dès 2015 avec le soutien du fonds publics et territoires, ces accompagnements ont été étendus à tous les mercredis et toutes les périodes de vacances. Parallèlement, il a été de plus en plus régulièrement fait appel, sur la période, aux AVS/EVS présentes sur le temps scolaire auprès d'enfants en situation de handicap scolarisés en ULIS ou en classes ordinaires, ou à d'autres personnels vacataires, afin d'accompagner également certains enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires et notamment sur la pause méridienne. La majorité de ces accompagnements concernent des enfants ayant des troubles du comportement associé à leur handicap, se traduisant notamment par une difficulté d'adaptation aux rythmes et contraintes de la vie en collectivité et d'intégration au groupe ; d'autres enfants en situation de handicap sont accueillis sans accompagnement individualisé. Les accompagnements peuvent se poursuivre plusieurs années durant, ou être suspendus en raison des progrès et acquisitions de l'enfant.

59 enfants ont ainsi été accompagnés individuellement en 2017 (8 000 heures en périscolaire et xxx heures les mercredis et les vacances), sur un ou plusieurs temps périscolaires (39) sur un ou plusieurs temps extrascolaires (10), ou sur les temps périscolaires et extrascolaires (10), selon des combinaisons et des fréquences variables. Se sont aussi développés des échanges et partenariats avec les professionnels médico-sociaux intervenant auprès de ces enfants (SESSAD notamment) pour une meilleure prise en compte de ces temps de loisirs collectifs dans le projet de vie de l'enfant (rencontres des professionnels médico-sociaux et des équipes d'animation en amont et pendant l'accueil, présence ponctuelle ou régulière des professionnels médico-sociaux sur les temps de loisirs de l'enfant, etc).

## ■ Implication – participation au projet et au fonctionnement des équipements

### Implication et information des parents

Les équipes périscolaires participent quasi systématiquement depuis les années 2010 aux conseils de leurs écoles de rattachement permettant d'instaurer un dialogue régulier avec les parents élus comme avec l'école. Afin de répondre à une demande régulière d'information de la part des parents, des réunions d'information et d'échanges spécifiques sont par ailleurs mises en place. Cette demande est moins prégnante concernant l'extrascolaire, le contact avec l'équipe de direction étant plus régulier et plus direct. Des réunions ont néanmoins lieu par exemple pour la préparation des mini séjours ou avec les parents des enfants de 11-14 ans fréquentant les dispositifs « passerelles ». En périscolaire comme en extrascolaire, des invitations sont régulièrement destinées aux familles : petits déjeuners, spectacles ou restitution de projets, soirées de jeux enfants/parents, fêtes parfois conjointes avec les écoles. Il arrive également ponctuellement que des parents co-animent une activité proposée aux enfants, plus fréquemment sur les temps périscolaires qu'extrascolaires sur la période écoulée.

### Participation des enfants

Le libre choix de son activité laissé aux enfants reste un principe largement partagé et développé par les équipes d'animation des accueils de loisirs dijonnais. Il a toujours été laissé la possibilité aux enfants de ne rien faire, de se détendre et de jouer en autonomie, plus encore peut-être depuis la réforme des rythmes et l'instauration d'un temps d'activité périscolaire de 45 minutes juste après la classe. Ainsi, les équipes veillent à installer et animer des espaces offrant aux enfants la possibilité de jouer en autonomie, seul ou en petits groupes.

Parmi les initiatives nouvelles mises en œuvre en termes de participation des enfants, il faut citer sur la période la mise en place au sein de plusieurs accueils périscolaires de « délégués périscolaires », souvent en lien avec les délégués des élèves élus sur le temps scolaire. Ces délégués se voient confier des missions variées : proposition de projets (souvent des projets solidaires), gestion d'un budget (propositions et réalisations d'achats de matériel pour les temps périscolaires), actions de prévention des conflits. Cette démarche plébiscitée par les enfants se structure et se diffuse progressivement sur le territoire, un lien restant à établir avec le Conseil Municipal d'Enfants.

La participation des enfants à l'élaboration des règles de vie déclinant, sur chaque accueil, le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville et ses grands principes en matière de respect des autres, du matériel et des locaux, a été relancée à partir de 2016. Enfin, au moins deux accueils extrascolaires ont intégré dans leur projet pédagogique et sur le long terme, des temps de parole d'enfants.

Ces initiatives se sont développées en lien avec l'éducation morale et civique dispensée par l'Éducation nationale et avec l'expérimentation en Côte d'Or et à Dijon du « parcours citoyen ».

## ■ PERSPECTIVES

### Une nouvelle organisation pour améliorer la qualité de service

L'organisation existante aujourd'hui dans les écoles s'est construite progressivement depuis le début des années 2000, dans le cadre du développement des actions éducatives souhaitées par la Municipalité.

Aujourd'hui, cette organisation qui s'avère complexe ne facilite pas l'exercice des missions quotidiennes des agents et peut entraver l'efficacité du service public rendu aux usagers.

C'est la raison pour laquelle une démarche de réorganisation a été engagée il y a plusieurs mois, impliquant les directions enfance éducation et de la restauration municipale, dans la perspective de simplifier l'organisation hiérarchique dans les écoles et d'améliorer la permanence et la cohérence éducatives.

La situation actuelle : une organisation hiérarchique complexe

- des lignes hiérarchiques nombreuses « en silo », nuisant à la transversalité,
- des périmètres territoriaux d'intervention des cadres disparates,
- des interlocuteurs multiples,
- un manque de lisibilité pour les usagers et les partenaires (enfants, parents, directeurs d'école, associations),
- une demande de changement manifestée clairement par les équipes.

Une nouvelle organisation au service de l'action éducative :

- un resserrement des équipes d'encadrement, via des lignes hiérarchiques simplifiées et cohérentes,
- un renforcement des logiques métiers (éducatifs et techniques) assorti d'une meilleure transversalité,
- une inscription territoriale avec le quartier comme territoire de référence.

Les effets attendus : une ambition éducative municipale renforcée

- une meilleure efficacité du service rendu au public,
- une amélioration des conditions de travail,
- une inscription territoriale de la politique éducative municipale à l'échelle des quartiers,
- une action éducative municipale plus transversale, mieux coordonnée, au bénéfice des enfants et de leurs familles,
- un partenariat avec les directeurs d'école facilité et renforcé,
- Une meilleure lisibilité des équipes dans leurs actions au quotidien,

- Une gestion optimisée des moyens alloués.

Le calendrier de mise en œuvre

- Une phase d'expérimentation sur l'année scolaire 2018/2019 sur les quartiers Université et Fontaine d'Ouche,
- Une phase de généralisation, après des ajustements le cas échéant, à compter de la rentrée de septembre 2019.

### **Informatisation des structures périscolaires**

---

Afin de connaître quotidiennement le nombre d'enfants présents dans chaque structure périscolaire, il est procédé à un comptage journalier pour chaque site et chaque temps de la journée. Cette procédure est nécessaire à la fois pour des questions de responsabilité et de sécurité, pour l'ajustement du nombre d'encadrants nécessaires au respect des taux réglementaires, pour la facturation et la transmission des informations aux partenaires financiers. Cette démarche s'effectue manuellement dans un premier temps, avec des outils et méthodes différentes sur chaque site, avant une ressaisie informatique des données.

La dotation des structures périscolaires d'un matériel type tablettes équipées d'une application de pointage (pour un coût de 40850 euros) simplifiée permettra donc d'optimiser cette tâche en réduisant le temps qui y est consacré et en fiabilisant l'enregistrement des données.

Des expérimentations ont eu lieu dès l'année 2016 ; elles se poursuivront dans le cadre de la réorganisation du service, pour une mise en œuvre sur l'ensemble des quartiers et structures à la rentrée 2019.

### **Réflexions à mener**

---

#### **► Enfants en situation de handicap**

L'amélioration des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap passera dans les années à venir par :

- une prise en compte des temps de loisirs dans le projet de vie de l'enfant, à travailler avec les différents acteurs institutionnels,
- un lien accru entre les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant (enseignants, animateurs, professionnels médico-sociaux, ...),
- la poursuite de la formation des professionnels.

#### **► Élaboration d'un schéma des dispositifs d'aide à la scolarité**

Suite à une étude de l'existant conduite sur l'année 2017 -2018, est apparue la nécessité de travailler, en lien avec les différents partenaires, à une meilleure répartition de l'offre en matière d'aide à la scolarité sur le territoire et à une meilleure lisibilité de cette dernière pour les parents.

Ces deux thématiques figurent parmi les axes du PEDT 2016-2019, avec le développement d'actions citoyennes complémentaires sur les différents temps de l'enfant.

## ■ COORDINATION

Dans la réorganisation présentée ci-avant, il est envisagé de décliner les missions de coordination à l'échelle des quartiers, avec la création de postes de responsables éducatifs de quartier.

Un responsable éducatif, agent de catégorie A, sera ainsi missionné sur un ou deux quartiers selon les cas, avec pour missions :

- De participer à la déclinaison des politiques publiques municipales en mettant en œuvre le projet éducatif à l'échelle d'un ou deux quartiers :
  - ✓ En déclinant des orientations du PEG et du PEDT,
  - ✓ En développant les partenariats institutionnels et associatifs, en participant aux instances locales existantes ou en construction, toutes politiques publiques confondues, en définissant et mettant en œuvre des actions communes et transversales en matière de politiques publiques en y contribuant sur le volet éducatif,
  - ✓ En assurant une veille locale sur les évolutions du territoire et les besoins des usagers,
  - ✓ En orientant et relayant des situations éducatives individuelles complexes, préoccupantes, conflictuelles vers les acteurs et ressources compétentes ;
  
- D'impulser l'action éducative des ACM d'un ou deux quartiers :
  - ✓ En pilotant l'élaboration, la mise en œuvre de la valorisation et de l'évaluation des projets pédagogiques des ACM du quartier,
  - ✓ En manageant une équipe sectorisée de directeurs d'accueils collectifs de mineurs périscolaires, extrascolaires, périscolaires et extrascolaires.

## ■ Volet Jeunesse – Accueil jeunes

L'accueil Jeunes Mansart est le premier accueil jeunes ouvert en 2005 par la Ville de Dijon. Depuis l'ouverture, cet accueil est géré par la Fédération Léo Lagrange Centre Est. Il est dans le quartier Université, au cœur du secteur Mansart. Les activités, destinées aux jeunes de 11/18 ans, sont menées dans 4 domaines : social, éducatif, culturel et sportif et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

L'accueil jeunes Mansart a fortement évolué depuis une dizaine d'années grâce des labellisations comme CAP J (Cellule d'Appui aux Projets de Jeunes) du dispositif Léo Lagrange SOLEO et surtout grâce à la labellisation HUB 11-15 ans.

Hub Léo, créé en 2016 à Dijon suite à ce nouveau label, est un dispositif novateur qui accompagne les années collège et met disposition des jeunes un espace favorisant la participation de chacun, l'autonomie, la découverte et l'accès aux responsabilités. Les jeunes, connectés au réseau national, partagent leurs expériences et leurs connaissances. C'est aussi un média de proximité mettant à disposition des contenus favorisant la réflexion et l'engagement citoyens des jeunes.

Année référence	2014	2015	2016	2017
<b>Capacité théorique</b>				
Capacité théorique	13 565	13 565	13 565	13 565
<b>Prévisions d'activités</b>				
Nbre heures enfants	7 943	15 071	30 269 (présence d'une animatrice BPJPS en plus)	17 282
Taux occupation	58,56 %	+100 %	+100 %	+100 %
<b>Données financières prévisionnelles</b>				
Total dépenses	50 288,00			
Total recettes	50 288,00			
Dont subvention du partenaire	50 288,00	165 220,80	126 442,36	126 442,36
Dont PS CEJ versé	27 658,13	27 658,13	27 658,13	27 658,13

## ■ Volet Sports

### Évolution de l'offre

Les Animations Sportives de Quartier (ASQ) interviennent sur les 6 quartiers populaires dijonnais de manière à couvrir géographiquement l'ensemble du territoire de la collectivité. Un changement de nom du dispositif est intervenu en 2016 pour devenir le Dijon Sport Loisir Jeunes (DSLJ).

	2014	2015	2016	2017
Horaires	<i>Tous les soirs de 17h à 20h selon les quartiers .par tranches d'1h30 à 2h d'activités</i>			
Période d'ouverture	<i>Les Animations Sportives de Quartiers sont ouvertes toute l'année sauf au mois d'août et pendant les vacances de Noël.</i>			
Nombre de jours d'ouverture	208	199	191	192
Nombre total des séances proposées	857	909	735	649

### Analyse de la demande

Le Dijon Sport loisir Jeunes (DSLJ) s'adresse à la tranche d'âge des 8/16 ans.  
Toutes les demandes sont satisfaites.

### Analyse et traitement des refus

L'objectif est de ne refuser aucun jeune même dans le cas où la cotisation n'est pas réglée : pour cela le taux d'encadrement est adapté et chaque jour un cadre technique volant est susceptible de se déplacer sur un quartier pour répondre aux exigences de la réglementation des accueils de loisirs.

### Accueil population vulnérable-accessibilité

#### ➤ Politique tarifaire

Le DSLJ est soumis à une tarification unique : une adhésion de 1 euro est demandée pour l'année ce qui permet un accès à tous. Le jeune est référencé comme bénéficiaire du dispositif ce qui lui permet d'aller sur tous les quartiers, et de participer aux challenges.

➤ **Accueil du public en situation de handicap**

Prendre contact avec les référents des DSLJ afin de vérifier que les séances et les challenges sont accessibles en fonction, du handicap du participant, de la configuration des locaux, du type de matériel utilisé et des compétences du cadre technique.

**Bilan/évaluation quantitative et qualitative des projets**

➤ **Éléments de fréquentation**

	2014	2015	2016	2017
Nombre total des participations	7725	7702	7237	6079
Participants	453	549	487	436
Nombre moyen de participants par séance	9	8,5	9	8
Répartition des âges : 6/11 ans - 12/17 ans	60% - 40%	64% - 36%	60% - 40%	60% - 40%

➤ **Faits marquants**

Les jeunes issus des quartiers populaires ont participé :

- ✓ Finales des challenges Inter-Quartiers en lever de rideaux des matchs professionnels de la JDA, du DBHB, et du DFCO.
- ✓ Golf/Discgolf au Golf de Norges.
- ✓ Karting sur le circuit Dijon/Prenois.
- ✓ Participation aux séances communes lors des vacances : les jeunes sont pris en charge sur leur quartier. Déplacement en minibus afin de s'initier à des activités qu'ils ont peu l'habitude de pratiquer : VTT en chemin blanc, escalade, kayak, roller, etc.

➤ **Éléments d'analyse :**

**Fidélisation du public**

Malgré un fonctionnement particulier du dispositif DSLJ : activités sportives en libre accès qui se traduit par une souplesse sur l'heure d'arrivée environ 15 minutes mais sans avoir le droit de quitter la séance avant la fin prévue. Malgré ces contraintes, les jeunes restent fidèles aux séances, ainsi qu'au cadre technique référent qui est un repère très important pour eux.

## Mixité

De plus en plus d'interventions se font dans l'enceinte des groupes scolaires. Cette orientation permet d'offrir une mixité sociale et de genre à l'intérieur de nos activités. Cependant, dans certains quartiers, les filles ayant passé un certain âge ne fréquentent plus le dispositif, à notre grand regret.

Ci-joint tableau sur la mixité Filles-Garçons dans nos activités.

QUARTIERS	Participation Filles/Garçons	Participation Filles/Garçons	Participation Filles/Garçons	Participation Filles/Garçons
	% 2014	% 2015	% 2016	% 2017
Fontaine d'Ouche	15/135	7/127	11/98	9/96
	<b>11,10%</b>	<b>5,50%</b>	<b>11,00%</b>	<b>9,50%</b>
Grésilles	18/108	27/155	15/129	18/114
	<b>16,70%</b>	<b>17,50%</b>	<b>11,60%</b>	<b>15,80%</b>
Greuze	10/39	10/19	09/25	10/22
	<b>25,60%</b>	<b>52,50%</b>	<b>36,00%</b>	<b>45,50%</b>
Mansart	08/58	0/44	1/27	1/23
	<b>13,80%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,70%</b>	<b>4,40%</b>
Stalingrad	18/88	31/114	21/104	8/97
	<b>20,50%</b>	<b>27,00%</b>	<b>20,20%</b>	<b>8,30%</b>
Toison d'Or	04/62	2/80	8/104	2/84
	<b>6,50%</b>	<b>2,50%</b>	<b>7,70%</b>	<b>2,40%</b>

### Adaptation de l'offre selon les périodes de l'année

Planning fixe sur les périodes suivantes : automne, hiver, printemps.

Les plannings de fonctionnement des vacances scolaires et de la période estivale ont été modifiés suite à un manque d'effectif.

En effet, nous distinguons deux temps sur les périodes (hiver, printemps et automne) :

- ✓ les challenges inter-quartiers,
- ✓ mise en place de séances communes avec comme objectif de prendre en charge les jeunes sur leurs quartiers et de les emmener pratiquer une APS différente de leur vécu, à savoir le roller, l'escalade, la gymnastique, le kayak.

Pour les vacances d'été et d'automne, nous n'avons que les séances communes qui fonctionnent.

Soucieux de faire évoluer l'offre d'activités aux jeunes pratiquants, il a été demandé au tissu associatif dijonnais et notamment au Badminton Club Dijonnais, Judo Club Dijonnais, Cercle Sportif Laïque Dijonnais et au FC Grésilles d'intégrer le dispositif et ainsi de proposer l'encadrement de leurs spécialités (badminton, judo, basket, football).

### Mise en place d'actions spécifiques

En plus de nos séances hebdomadaires, 6 challenges inter-quartiers sont organisés tout au long de l'année : challenges qui permettent une mixité sociale plus marquée car les centres de loisirs sont invités à participer.

Ces challenges se déroulent la plupart du temps en dehors des quartiers populaires avec pour objectif majeur de sortir les jeunes des quartiers et d'occulter cette notion de territoire si importante pour eux.

### Adaptation des horaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'objectif était de calquer nos horaires dans la mesure du possible à la fin des NAP, du Havre... L'horaire de début est donc 17 heures et ce pour que les jeunes puissent avoir une continuité dans leur journée.

### Coordination du projet

2 ETAPS (Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à temps plein sont chargés de mettre en œuvre sur le plan administratif, technique et pédagogique le dispositif du DSLJ.

24 éducateurs Sportifs interviennent tout au long de l'année : vacataires, partenaires des milieux associatifs (DFCO, Rugby Club Dijonnais, Indépendante de Chenôve, Apsalc 21, Cercle Sportif Laïque Dijonnais, USCD Tennis, Badminton Club Dijonnais, Judo Club Dijonnais,), des auto-entrepreneurs.

Une réunion de rentrée est organisée chaque année au cours de laquelle tous les objectifs sont redéfinis.

Le dispositif est déclaré Accueil Collectif de Mineur à la DDCS. Par conséquent, un contact quotidien, téléphonique ou physique, est établi avec les éducateurs pour répondre au mieux à leur besoin, à celui des jeunes ainsi que la connaissance en temps réel des effectifs sur les différentes séances.

### **Action de formation**

---

Un ETAPS se forme sur la langue des signes.  
Formation de BPJEPS sur les séances.

### **Implication-participation au projet et au fonctionnement des équipements**

---

Les jeunes s'engagent à respecter une charte contre la violence, le dopage et la triche dans le sport. De ce fait, le comportement lors des séances est primordial et conditionne la venue aux challenges.

Une évolution et une implication sont constatées auprès des parents : certains viennent chercher les jeunes sur les séances et sur les challenges et de ce fait un lien s'établit avec les éducateurs sportifs. Les éducateurs sont donc en mesure de procéder à un retour personnalisé auprès des parents ainsi que de communiquer sur les futurs événements.

### **Éléments marquants dans les évolutions à venir**

---

L'objectif de DSLJ est dans un premier temps d'optimiser l'offre actuelle malgré un contexte difficile :

- les séances journalières,
- les challenges inter-quartiers deviendront des séances inter-quartiers,
- les challenges plus spécifiques, transformés en rencontres : golf,
- les séances communes avec la découverte de nouvelles activités pour les jeunes.

Ce dispositif Dijon Sport Loisir Jeunes restent une véritable chance pour les jeunes qui pratiquent des activités auxquelles ils n'auraient pas accès.

Les projets qui sont en cours de réflexion :

- 1 : Questionnement sur une amélioration du produit proposé pendant les vacances,
- 2 : Réflexion pour retrouver le public adolescent,
- 3 : Redéfinition des objectifs et valeurs attendue,
- 4 : Proposer des sorties sportives à la rencontre de sportifs Dijonnais.

## Les orientations de la politique enfance jeunesse

---

A l'occasion du comité de pilotage du 7 novembre 2018, présidé par les élus en charge, Mesdames AVENA et DILLESEGER, le bilan a été présenté à l'ensemble des partenaires, PMI, Conseil Départemental, DDJSCS, Caf, Éducation Nationale, les services Petite enfance, enfance-éducation, des sports et la CCAS de la ville de Dijon.

Au cours de la seconde partie des éléments de diagnostic ont permis d'éclairer les évolutions notables de la population du territoire notamment pour les enfants.

Cette mise en perspective a permis au comité de pilotage de hiérarchiser les problématiques et définir des orientations des 4 prochaines années :

### **Petite Enfance :**

- Dématérialisation des demandes d'admission pour des accueils réguliers dans les EAJE à compter du 1 janvier 2019.
- Développement d'un outil d'inscription en ligne pour un accueil occasionnel à partir du 1 janvier 2019.
- Amélioration de la prise en charge des enfants dans des situations de fragilité, handicap, urgences, familles vulnérables.
- Développement d'un travail de partenariat et de complémentarité entre les offres publiques et privées, individuelles et collectives sur un même territoire.
- Création d'un cinquième Relai petit enfance – quartier Montchapet.
- Création d'un outil de pilotage de l'activité (Fréquentation, encadrement) afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.
- Formalisation de la démarche qualité de la petite enfance (enjeux, indicateurs, évaluation).
- Amélioration des organisations et des pratiques professionnelles.

### **Enfance Éducation :**

- Mise en place d'une nouvelle organisation au service de l'action éducative :
  - un resserrement des équipes via des lignes hiérarchiques simples et cohérentes,
  - le renforcement des logiques métiers assorti d'une meilleure transversalité,
  - une inscription territoriale avec le quartier comme territoire de référence.
- Amélioration des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap.
- Élaboration d'un schéma des dispositifs d'aide à la scolarité.
- Informatisation des structures périscolaires

**Sport loisir jeune :**

- Organisation de séances journalières avec de nouvelles Activités Physiques, Sportives et d'Animation,
- Création de séances inter-quartier.
- Organisation de rencontres entre les jeunes et le monde sportif
- Nouvelle offre pendant les vacances scolaires.
- Reconquête du public adolescent.
- Redéfinition des objectifs et valeurs attendues dans les actions.

**Jeunes :**

- Articulation de l'accueil jeunes Mansart avec le futur projet de structures de quartier Université.
- Révision du cahier des charges de l'accueil des jeunes à Dijon.

### PRIX PLAFONDS

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif <sup>1</sup> 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial <sup>2</sup> et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

<sup>1</sup> Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

<sup>2</sup> Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

## L'ÉVALUATION

## 1. ÉVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs		Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE <input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE					
Action					
Date d'ouverture /Date échéance					
Nature du signataire		<input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> employeur			
Caractéristiques de l'offre	Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
	Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
	Prix de revient à l'acte	=	<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental		
	Coût de fonctionnement annuel (€)				
	Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
	Taux d'occupation	=	<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> > au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental		
	Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j		
	Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale		

	Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
	Nature des emplois concernés (ETP)				
	Taux d'encadrement	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
	Niveau de qualification	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
	Temps de concertation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Temps de formation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Différenciation des activités selon les tranches d'âge		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Implication des jeunes dans le projet éducatif		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Forme de cette implication		
	Accueil d'enfants en situation de handicap		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Accueil d'urgence		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Moyenne des participations familiales		€		€
<b>Moyens déployés par la Caf</b>	<b>Aide à l'investissement</b>		Plan crèche concerné	€	€
	<b>Aide au fonctionnement</b>	➤ Pso		€	€
		➤ Ps contractuelle		€	€
		➤ Fonds propres		€	€

## 2.

## ÉVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Analyse par type d'action* Critères	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Écarts observés
▪ <b>Capacité d'accueil</b>	Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.		
▪ <b>Prix de revient et moyenne départementale</b>	Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.		
▪ <b>Taux d'occupation</b>	Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.		
▪ <b>Politique tarifaire</b>	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.		
▪ <b>Niveau de qualification et taux d'encadrement</b>	Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.		
▪ <b>Diversité de l'offre</b>	Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.		
▪ <b>Attractivité de l'offre</b>	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge.		
▪ <b>Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets</b>	Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.		
▪ <b>Accueil d'un public ciblé</b>	Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.		

\* Accueil collectif, familiale et parental (0-4 ans) (4-6 ans), micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil de jeunes, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes Objectifs opérationnels	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité d'accueil</li> </ul>		
Améliorer l'offre d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix de revient et moyenne départementale</li> <li>▪ Taux d'occupation</li> <li>▪ Politique tarifaire</li> <li>▪ Accueil d'un public ciblé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de qualification et d'encadrement</li> </ul>
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attractivité de l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversité de l'offre</li> <li>▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets</li> </ul>

## L'ÉVALUATION

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles,
- des objectifs du contrat,
- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
<b>1<sup>er</sup> niveau</b> : Évaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Annuel
<b>2<sup>ème</sup> niveau</b> : Évaluer les objectifs du contrat	Au terme du contrat
<b>3<sup>ème</sup> niveau</b> : Évaluer les effets du contrat sur le territoire	Au terme du contrat

### 1) Évaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

<b>1<sup>er</sup> niveau</b> : Évaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableau de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
<b>2<sup>ème</sup> niveau</b> : Évaluer les objectifs du contrat	Deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil ;</li> <li>• Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.</li> </ul>
<b>3<sup>ème</sup> niveau</b> : Évaluer les effets du contrat sur le territoire	Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.

## 2) Évaluation des effets du contrat sur le territoire

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données (3) relatives au contexte local et aux besoins.
- Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.
- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.
- Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.
- Analyser les partenariats existants et développés.

## 3) Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité sociale agricole
Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / parents en activité
Le niveau de ressources des familles	Quotients familiaux
L'urbanisme et l'habitat	Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire
Les équipements et services	Établissements scolaires 6-16 ans / équipements sportifs / équipements culturels / services de santé / services administratifs / services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité